



**REPUBLIQUE DU NIGER**

FRATERNITE – TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Etablissement Public à Caractère Administratif

Direction des Statistiques et des Etudes Economiques

---

**NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS  
(NAP – NIGER)**

*Notes explicatives et tableaux annexes*

Mars 2014

# INTRODUCTION

1. En 2008, la Commission Statistique des Nations Unies a adopté de nouvelles versions des nomenclatures d'activités et de produits : la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activités économiques (CITI, rev4) et la classification centrale des produits (CPC, rev2).
2. La nomenclature des activités (CITI) consiste en une structure de classification cohérente et homogène de l'activité économique s'appuyant sur un ensemble concerté au plan international de concepts, définitions, principes et règles de classification. Elle représente un cadre intégré dans lequel les données économiques peuvent être collectées, traitées et diffusées sous une forme adaptée aux besoins de l'analyse économique et des orientations de politique générale. Par sa structure, la nomenclature permet d'organiser les données statistiques détaillées sur l'état d'une économie selon les principes et conceptions économiques.
3. Dans la pratique, la nomenclature des activités sert de cadre à un flux continu d'informations indispensables au suivi, à l'analyse et à l'évaluation des résultats d'une économie au cours du temps.
4. La nomenclature des produits se fonde sur les caractéristiques intrinsèques des biens et services rendus, donnant ainsi une structure de classification différente de celle qui est utilisée par la CITI. Elle constitue néanmoins un outil pour identifier la principale activité.
5. Tels que formulés, les objectifs de la quatrième révision de la CITI visaient à prendre en compte les mutations économiques intervenues au niveau mondial, à améliorer et à renforcer sa pertinence et sa comparabilité avec d'autres classifications, tout en assurant sa continuité par rapport aux précédentes versions.
6. Pour être en phase avec la communauté internationale, AFRISTAT et la Commission de la CEDEAO avaient engagé des réflexions sur le processus d'élaboration de nomenclatures régionales qui ont abouti à la mise en place de nomenclatures des activités et des produits.
7. La structure de la nomenclature des activités et des produits du Niger (NAP-NIGER) s'inspire largement de ces classifications internationales et régionales tout en ressortant quelques spécificités nationales.
8. La présente note sur ces nomenclatures est articulée autour des points suivants :

**La première partie** concerne les principes fondamentaux de la classification.

**La deuxième partie** offre une structure détaillée de la nomenclature, avec des notes explicatives décrivant le contenu de chaque catégorie de cette nomenclature.

# **I. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CLASSIFICATION**

## **A. Objet de la classification**

9. L'élaboration des nomenclatures d'activités et de produits vise à doter un Pays ou groupe de pays d'un instrument efficace d'harmonisation, permettant de catégoriser les activités économiques selon des critères d'homogénéité et de disponibilité des données.
10. Les nomenclatures visent également à faciliter la comparaison des économies tant aux niveaux national et régional que sur le plan international grâce à une meilleure comparabilité avec les autres classifications.
11. Pour ces raisons, durant ce processus d'élaboration de la nomenclature et par souci d'harmonisation avec d'autres nomenclatures, on s'est attaché à établir des liens entre la nomenclature nationale et les autres classifications, notamment les nomenclatures CITI, AFRISTAT et CEDEAO.

## **B. Démarche utilisée**

12. La réalisation de ce travail a subi un processus d'élaboration de nomenclatures régionales communes pour les activités et pour les produits qui tient compte des spécificités des Etats membres, tout en restant conforme aux recommandations internationales.
13. L'approche utilisée dans le cadre de l'élaboration de ces nomenclatures obéit aux principes suivants :
  - la subdivision des activités économiques en une structure comprenant quatre niveaux de catégories à savoir la section identifiée par un code alphabétique, la division codifiée à deux chiffres, le groupe codifié à trois chiffres et la classe comportant des rubriques codifiés à quatre chiffres ;
  - la présentation de la nomenclature des produits structurée en référence à l'activité d'origine. Elle reprend les quatre niveaux de la nomenclature d'activités et ajoute un niveau supplémentaire qui décompose les classes par des codes numériques à cinq chiffres ;
  - la conformité à la CITI rev4 et à la CPC rev2, intégrant ainsi les évolutions économiques actuelles ;
  - le respect de l'articulation entre activités et produits ;
  - la prise en compte des travaux réalisés sur les nomenclatures par les Etats

membres d'AFRISTAT et de la CEDEAO ;

- la prise en compte des réalités nationales ;
- la présentation des nomenclatures communes aux différentes structures concernées pour validation et adoption.

### **C. Champ couvert par la classification**

14. A l'instar de la CITI, la nomenclature des activités couvre les activités de production, à savoir des activités économiques telles que définies dans le système de comptabilité nationale (SCN). Quelques exceptions ont été faites afin de tenir compte des activités n'entrant pas dans le domaine de la production mais qui sont importantes pour divers autres types de statistiques.

15. La nomenclature nationale, comme la CITI qui sert de cadre de référence, ne fait pas de distinction entre formel ou informel, légal ou illégal, marchand ou non marchand; elle ne fait pas non plus de distinction selon le type de régime de propriété, la forme juridique ou le mode d'exploitation de l'unité ; en effet, ces critères ne se rapportent pas aux caractéristiques de l'activité elle-même. De même, il n'existe pas de lien, à proprement parler, entre la nomenclature nationale et la classification des secteurs institutionnels.

### **D. Principales caractéristiques et structure de la classification**

16. La nomenclature nationale des activités couvre, de manière exhaustive, les activités économiques qui sont subdivisées au sein d'une structure hiérarchisée comprenant quatre niveaux de catégories mutuellement exclusives, ce qui facilite la collecte des données, la présentation et l'analyse détaillée de l'économie, de manière homogène et assurant une comparabilité sur le plan international.

17. Cette subdivision normalisée de la totalité des unités de production dans une économie fait de la nomenclature commune un important outil pour les statistiques socioéconomiques qui doivent être aménagées conformément au système de production de l'économie.

18. La nomenclature des activités permet de classer les unités statistiques selon leur activité principale. Pour rester conforme à la CITI rev4, cette nomenclature comporte une structure hiérarchisée à quatre niveaux :

- les sections : premier niveau comprenant des rubriques identifiées par un code alphabétique. L'utilisation d'une telle codification se justifie par le souci de ne pas avoir à modifier la structure de codage en créant un cinquième niveau, de manière à préserver la structure à quatre niveaux des versions antérieures de la classification. Etant donné la contrainte liée à ce premier niveau (non négociable), les 21 sections ont été reprises conformément à la CITI rev4, sans modifications majeures ;
- les divisions : deuxième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres. Comme les sections, ce niveau de classification n'étant pas négociable, il a été repris les 88 divisions sans modifications majeures ;
- les groupes : troisième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres. La possibilité de fournir plus de détails ou de regrouper les catégories de cette classification étant permise, il a paru nécessaire de procéder à certaines adaptations pour tenir compte des spécificités régionales et nationales ; ainsi, il a été retenu trois principaux critères pour la définition des groupes :
  - le caractère des biens et services produits (composition physique, stade de fabrication et besoins auxquels ils répondent) ;
  - les emplois auxquels ces produits sont destinés ;
  - les moyens, le processus et la technique de production ;
- les classes : quatrième niveau comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres. Comme les groupes, la possibilité de modifications est permise pour tenir compte des spécificités nationales ; à cet égard, deux principaux critères ont été retenus :
  - la production de la catégorie de biens et services qui caractérise une classe donnée représente le gros de la production des unités relevant de cette classe ;
  - les unités produisant la majeure partie de la catégorie de biens et services caractérisent cette classe.

19. La nomenclature des produits reprend les quatre niveaux de la nomenclature d'activités cités ci-dessus et ajoute un niveau supplémentaire codifié à cinq chiffres intitulé « catégories ».

20. Il y'a lieu de rappeler que, conformément à la CITI rev4, le code de la section n'apparaît pas dans le code qui identifie la division, le groupe et la classe d'une activité donnée. Par exemple, l'activité « cultures de céréales » est identifiée par le code 0111, où 01 est le code de la division, 011 le code du groupe et 0111 le

code de la classe. La section A, à laquelle la classe appartient, n'apparaît pas dans le code.

21. En raison du nombre croissant des catégories à deux chiffres, les divisions sont codées de manière consécutive. Cependant, des « vides » ont été prévus par la CITI rev4 pour permettre aux pays d'ajouter des catégories au niveau de la division sans avoir à changer tout le système de codage. Ces vides existent également dans la nomenclature nationale et concernent les mêmes codes de la division suivants : 04, 34, 40, 44, 48, 54, 57, 67, 76, 83 et 89.
22. Lorsqu'un niveau de la classification ne comporte pas de subdivision, le niveau inférieur est codé par un « 0 ». Par exemple, le code pour le groupe « pêche, pisciculture et aquaculture » est 030 puisque la division « pêche, pisciculture et aquaculture » (code 03) n'est pas subdivisée en groupes.
23. Comme dans la CITI rev4, les codes de la dernière catégorie « autres n.c.a. » se terminent par un « 9 ».

## II. NOTES EXPLICATIVES



---

## Section A - AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

---

La section A regroupe l'ensemble des activités consistant à exploiter les ressources naturelles végétales ou animales, y compris la pêche. On y rattache également certaines activités de soutien à cette exploitation. Cette section comprend aussi les activités de transformation lorsque celles-ci sont réalisées sur l'exploitation.

### 01 AGRICULTURE, ELEVAGE, CHASSE ET ACTIVITÉS ANNEXES

La division 01 comprend les activités de culture, d'élevage, ainsi que les activités réalisées pour compte de tiers qui s'intègrent dans les opérations agricoles normales et la chasse.

L'activité agricole exclut toute nouvelle transformation des produits agricoles (classés dans les divisions 10 et 11 (Fabrication de produits alimentaires et de boissons) et la division 12 (Fabrication de produits à base de tabac) au delà de ce qui est nécessaire à leur préparation pour les marchés primaires.

La division exclut les travaux de construction sur le champ (par exemple, l'aménagement en terrasses à des fins agricoles, le drainage, la préparation de rizières, etc.), activités entrant dans la section F (Construction) et les associations d'acheteurs et coopératives pratiquant la commercialisation des produits agricoles de la section G.

#### 011 Cultures temporaires

Ce groupe couvre les cultures non permanentes, les plantes qui ne durent pas plus de deux cycles végétatifs. Sont comprises dans ce groupe les plantes servant à la production de semences.

##### 0111 Cultures de céréales

Cette classe comprend toutes les formes de culture de plein champ de céréales. Elle comprend notamment les céréales propres à l'alimentation humaine, animale ou à usage industriel et les semences des plantes correspondantes.

**Produits associés :** blé, maïs, riz paddy, mil, sorgho, fonio, orge, seigle, avoine, autres céréales et produits dérivés tels tiges, fanes.

##### 0112 Cultures de tubercules

Cette classe comprend toutes les formes de culture de tubercules.

**Produits associés :** pommes de terre, igname, manioc, patates douces, autres racines et tubercules.

##### 0113 Cultures de légumes et épices

Cette classe comprend toutes les formes de culture de légumes et de plantes pour épices.

**Produits associés :** oignons, tomates, carottes, haricots verts, vanille, poivrons, piments, poireaux, poivre, ail, laitues, choux, concombres, aubergine, asperges, gingembre, gombos, petits pois, courges et courgettes, melons et pastèques, salades, persil, oseille, autres légumes et épices.

#### **0114 Cultures de plantes oléagineuses**

Cette classe comprend toutes les formes de cultures de plantes oléagineuses.

**Produits associés :** arachides, sésame, soja, autres plantes oléagineuses.

#### **0115 Cultures de légumineuses**

Cette classe comprend notamment haricots secs ou niébé et pois de terre ou voandzou.

#### **0119 Autres cultures temporaires**

Cette classe comprend les autres types de culture correspondant aux produits suivants : canne à sucre, coton, (graine, fibre, égrené), tabac brut (séché, écoté ou non), plantes aromatiques (menthe par exemple) ou médicales, produits végétaux cultivés n.c.a (plantes fourragères, pailles et foin).

#### **012 Cultures permanentes**

Ce groupe couvre les cultures permanentes, à savoir la culture de plantes qui durent plus de deux saisons de croissance végétale, soit qu'elles meurent après chaque saison ou qu'elles poussent continuellement. Ce groupe couvre également la production de semences pour ces plantes.

**Produits associés :** bananes (plantains ou douces), ananas, mangues, goyaves, agrumes (oranges, citron, pamplemousse, mandarine), dattes, pommes, papayes, raisin, noix de cola, olives fraîches.

#### **013 Prolifération végétale**

Ce groupe comprend la production de tous les plants y compris boutures, plançons pour la propagation végétale directe ou pour créer une réserve de greffons destinés à être implantés aux fins de nouvelles cultures ainsi que les cultures florales.

#### **0130 Prolifération végétale**

Cette classe comprend : la préparation de plants destinés à être repiqués, la culture de plantes ornementales, la culture de plantes vivaces pour leurs bulbes, tubercules et racines; boutures, plançons, l'exploitation de pépinières à l'exception des pépinières forestières.

Elle ne comprend pas la *culture de plantes aux fins de production de semences (011 et 012)*, l'*exploitation de pépinières d'espèces forestières (0210)*.

#### **014 Elevage**

Ce groupe comprend l'élevage de tous les animaux, à l'exception des animaux aquatiques.

#### **0141 Elevage de bovins**

Cette classe comprend l'élevage de bovins pour la viande et le lait. Elle ne comprend pas la transformation du lait (1050) et l'abattage du bétail (1010).

#### **0142 Élevage de chevaux et autres équidés**

Cette classe ne comprend pas l'exploitation d'écuries de course (9300).

**Produits associés :** chevaux, asins, mulets

#### **0143 Élevage de camélidés**

Cette classe comprend l'élevage de camélidés, y compris la production de lait.

#### **0144 Élevage d'ovins**

Cette classe comprend l'élevage d'ovins pour leur viande et les produits dérivés (lait, laine et poils).

#### **0145 Élevage de caprins**

Cette classe comprend l'élevage de caprins, y compris la production de lait.

#### **0146 Élevage de volailles**

Cette classe comprend l'élevage de volailles (coqs, poules, dindes, dindons, canards, oies et pintades) ; pour leur chair ou leurs œufs et l'exploitation des incubateurs pour volailles.

#### **0149 Élevage d'animaux n.c.a.**

Cette classe comprend l'élevage de tous les autres animaux vivants n.c.a, y compris le miel et autres produits d'origine animale tels que les lapins, le gibier, les pigeons, les grenouilles, la cire d'abeilles, les animaux domestiques, le fumier.

### **019 Chasse et activités annexes à la culture et à l'élevage**

#### **0190 Chasse et activités annexes à la culture et à l'élevage**

Cette classe couvre la production combinée de produits végétaux et de produits animaux sans spécialisation significative de la production. Il n'y a pas de produit associé puisque les productions des unités de cette classe s'expriment en termes de produits végétaux et de produits animaux spécifiés par ailleurs.

Cette classe comprend les services de soutien à la culture et à **l'élevage** rendus à des tiers tels que :

- préparation des terres, plantations, soins aux cultures, récoltes et conditionnement marchand
- exploitation de systèmes ou canaux d'irrigation pour l'agriculture
- conduite de troupeaux, hébergement et entretien d'animaux de ferme
- services de haras, insémination artificielle, castrations
- la mise à disposition de machines agricoles avec personnel.

Elle ne comprend pas :

- le drainage de terres agricoles (4301)
- les conseils en économie agricole (74)
- les services d'aménagement paysager et l'entretien d'espaces verts (8103)
- les activités vétérinaires et la vaccination d'animaux (7500)
- les courses de chevaux (9200)
- la prise en pension d'animaux de compagnie (9609).

En matière **de chasse**, elle comprend :

- la chasse et le piégeage à des fins commerciales, l'entretien des réserves et repeuplement
- le prélèvement d'animaux, vivants ou morts, pour leur chair, leur fourrure, leur peau, la recherche, les zoos, etc.

Elle ne comprend pas :

- l'élevage de gibier dans des fermes d'élevage (0149)
- la chasse exercée comme activité sportive ou récréative (9300).

**Les produits associés sont :** viandes de chasse, produits annexes à la chasse

## **02 SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE ET ACTIVITÉS ANNEXES**

Cette division comprend la production de bois brut, la cueillette de produits forestiers sauvages et la production de charbon de bois. . Ces activités peuvent être effectuées dans des forêts naturelles ou dans des plantations.

### **021 Sylviculture et exploitation forestière**

La sylviculture vise la production de bois sur pied (croît forestier). L'exploitation forestière consiste essentiellement en la production de grumes de bois (abattage et débardage) et de produits très peu transformés : bois de chauffage ou de trituration et bois d'industrie. La transformation ultérieure du bois relève de l'industrie (division 16) et commence avec le sciage.

#### **0210 Sylviculture et exploitation forestière**

En matière de sylviculture, cette classe comprend :

- La production de bois sur pied : boisement, reboisement, gestion des coupes, entretien des forêts et des taillis
- L'exploitation de pépinières forestières.

Elle ne comprend pas la culture d'hévéas (0119).

En matière d'exploitation forestière, Cette classe comprend :

- la production de bois à transformer, grumes et bois de trituration
- la production de bois utilisé brut, comme le bois de mine, les pieux de clôtures et les poteaux électriques
- la production de bois et déchets de bois combustibles.

**Les produits associés sont :** grumes, bois de chauffage, charbon de bois

Cette classe comprend aussi la cueillette. La cueillette consiste à prélever des produits forestiers non ligneux sur des arbres vivants (gommés, fruits sauvages...) d'une forêt naturelle ou plantée.

**Les produits associés :** gommés naturels, rotin, bambou, fruits sauvages, vin de palme non distillé, autres produits forestiers et de cueillette.

Cette classe ne comprend pas : la collecte de bois combustible (0210).

Cette classe concerne aussi la réalisation d'une partie des activités forestières quand elle est exercée pour compte de tiers: entretien, inventaire et administration des forêts, évaluation du bois, protection et lutte contre les feux de forêt, abattage et transport de grumes dans les forêts.

## **03 PÊCHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE**

Cette division, constituant un groupe unique, comprend l'ensemble des activités consistant à exploiter les ressources halieutiques, en milieu marin ou en eau douce. Ces ressources consistent essentiellement en poissons et crustacés, mais concernent aussi les coquillages et autres produits marins : algues, éponges naturelles, etc.

Cette division ne comprend pas les activités de transformation ou de conservation du poisson (102) ; toutefois, la transformation du poisson à bord de l'unité de pêche n'entraîne pas un classement de l'unité hors du présent groupe.

### **030 Pêche, pisciculture et aquaculture**

Ce groupe comprend deux classes : pêche artisanale (0301) et pisciculture et aquaculture (0302).

La pêche artisanale est une pêche réalisée avec des moyens très modestes (pirogues, filets simples, lignes, et autres moyens traditionnels).

L'aquaculture et la pisciculture sont des processus de production organisés (culture, récolte ou élevage) moins aléatoires que la pêche.

Les produits de ces deux classes (poissons, crustacés et mollusques, autres produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture) sont communs car susceptibles de provenir de chacune d'elles. Les alevins, les langoustes, les crevettes, les huîtres, les calamars, les algues et les services de soutien à cette activité font partie de ce groupe.

Ce groupe ne comprend pas les poissons, crustacés et mollusques congelés ou surgelés, les poissons préparés ou découpés (1020).

---

## **Section B - ACTIVITÉS EXTRACTIVES**

---

Les activités extractives comprennent l'ensemble des activités consistant en l'exploitation des ressources naturelles minérales, y compris lorsqu'elles sont à l'état liquide (pétrole brut), ou gazeux (gaz naturel). Par ailleurs, certaines opérations techniques, concernant essentiellement l'extraction d'hydrocarbures, peuvent être réalisées pour compte de tiers par des unités spécialisées. Elles donnent lieu à des services industriels, les unités correspondantes étant classées dans la présente section.

Elles incluent certaines opérations nécessaires à la commercialisation des produits extraits: concentration des minerais, liquéfaction du gaz naturel, agglomération des combustibles solides. En revanche, la transformation des produits extraits relève de la section C.

Sont également exclus de cette section la prospection (division 71), la préparation des sites miniers (division 43), le captage et la distribution d'eau (division 36), la production d'eaux de table (division 11).

### **05 EXTRACTION DE CHARBON ET DE LIGNITE**

Cette division comprend l'extraction de combustibles minéraux solides, en souterrain ou à ciel ouvert, et comprend les opérations (tri, lavage, compression et autres opérations préalables au transport) conduisant aux produits marchands.

#### **050 Extraction de charbon et de lignite**

Ce groupe est constitué d'une seule classe : extraction de charbon et de lignite (0500).

*Produits associés:* charbon, lignite.

### **06 EXTRACTION D'HYDROCARBURES**

Cette division comprend les activités d'exploitation et/ou de développement de champs de pétrole et de gaz ainsi que des gisements de schiste et de sables bitumeux. Au delà du forage et de l'extraction, ces activités peuvent inclure les opérations techniques réalisées sur le champ exploité et la préparation du pétrole ou du gaz avant expédition.

Cette division ne comprend pas :

- les opérations techniques associées à l'extraction du pétrole et du gaz, exécutées pour le compte de tiers (division 09)
- la prospection, les sondages et les forages d'essai (division 09)
- les études géophysiques, géologiques et sismiques (division 71)
- l'exploitation d'oléoducs ou de gazoducs (4920).

## **060 Extraction d'hydrocarbures**

Ce groupe comprend deux classes : extraction de pétrole brut (0601) et de gaz naturel (0602) et les **produits associés**: pétrole brut et gaz naturel, liquéfié ou gazeux.

Le gaz naturel brut contient essentiellement du méthane; il peut être désulfuré ou traité, ou liquéfié.

Ne comprend pas le gaz en bouteille (191)

## **07 EXTRACTION DE MINERAIS MÉTALLIQUES**

Cette division comprend l'extraction de minerais métalliques ou de métaux natifs, souterraine, à ciel ouvert ou par l'exploitation minière des fonds marins. Elle inclut également les opérations de traitement et d'enrichissement du minerai (concassage, broyage, lavage, séchage, agglomération, ...) conduisant aux produits marchands.

Elle ne comprend pas les activités annexes à l'extraction de minerais métalliques, exécutées pour le compte de tiers (division 09).

## **070 Extraction de minerais de métaux non ferreux**

Ce groupe est composé des classes ci-après :

### **0701 Extraction de minerais d'uranium**

Cette classe comprend :

- l'extraction de minerais renfermant de l'uranium (ou de thorium)
- la fabrication de concentré d'uranium.

Cette classe ne comprend pas :

- l'enrichissement isotopique de minerais d'uranium ou de thorium (2000)
- la métallurgie de l'uranium (2410).

### **0702 Extraction de minerais de métaux précieux**

**Les produits associés à cette classe sont** : minerais d'or, minerais d'argent, platine, autres minerais de métaux précieux.

### **0709 Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.**

**Les produits associés à cette classe sont** : tout minerai n.c.a tel que zinc, étain, plomb, nickel.

## **08 AUTRES ACTIVITÉS EXTRACTIVES**

Cette division couvre l'extraction en carrière mais aussi le dragage d'alluvions, le broyage de roches ou l'exploitation de marais salants, sans transformation des produits. Les produits sont utilisés notamment pour la construction (sables, pierres, etc.), la production de matériaux (argiles, gypse, etc.), de produits chimiques, de bijoux, etc.

## **081 Extraction de pierres, de sables et d'argiles**

Ce groupe est constitué d'une seule classe : extraction de pierres, de sables et d'argiles.

### **0810 Pierres, sables et argiles**

Cette classe comprend :

- l'extraction, la taille grossière et le sciage de pierres de taille et de construction
- le concassage et le broyage de pierres ornementales et de construction
- l'extraction, le broyage et le concassage des pierres calcaires
- l'extraction de gypse, d'ardoise, de craie et de dolomite
- l'extraction et le dragage de sables et de graviers
- l'extraction d'argiles, de terres réfractaires et de kaolin.

**Les produits associés à cette classe sont :** gypse, craie, pierres pour la construction et l'industrie, marbre, granit, grès, sables et argiles.

## **089 Activités extractives n.c.a.**

Ce groupe est composé des classes suivantes :

**0891 Extraction de phosphates** avec comme produit associé : phosphates naturels.

**0892 Extraction de sels de potassium** avec comme produit associé : sels naturels de potassium.

### **0893 Extraction de sel et de natron**

Cette classe comprend l'extraction de sel de terre, en souterrain ou à ciel ouvert, et l'exploitation de marais salants, y compris purification et raffinage par le producteur.

Elle ne comprend pas le traitement du sel pour le rendre propre à la consommation humaine (1099).

**0899 Autres extractions n.c.a.** avec comme produits associés : graphite naturel, amiante, tourbe, minerais divers n.c.a.

## **09 ACTIVITÉS ANNEXES DE L'EXTRACTION**

### **090 Activités annexes de l'extraction**

Ce groupe comprend les classes suivantes :

#### **0901 Activités annexes de l'extraction d'hydrocarbures**

Cette classe comprend :

- les activités venant en appui à l'extraction de pétrole et de gaz et exclusivement effectuées pour le compte de tiers : exploration et sondages d'essai, forages et reforages dirigés ; démarrage du forage ;
- montage, démontage des tours; tubages, pompage et abandon de puits, etc. ;
- la protection et la lutte contre les incendies sur les champs de pétrole et de gaz.

Cette classe ne comprend pas :

- la liquéfaction et la regazéification du gaz naturel dans les ports méthaniers (division 52)
- les études géophysiques, géologiques et sismiques (division 71).

### **0902 Activités annexes de l'extraction d'uranium**

Cette classe comprend les services d'exploration par les méthodes de prospection, le drainage ou le pompage des mines pour le compte des tiers, les sondages et forages d'essai.

### **0909 Activités annexes des autres extractions**

Cette classe comprend les activités de soutien liées aux activités minières des divisions 05, 07 et 08 exécutées pour le compte de tiers : exploration et prospection, drainage ou pompage des mines, sondages et forages d'essai, préparation des matières brutes pour leur commercialisation.

Cette classe ne comprend pas les études géophysiques, géologiques et sismiques (division 71).

---

## **Section C – ACTIVITES DE FABRICATION**

---

Les activités de fabrication sont des activités de transformation de biens. Ces inputs sont notamment issus des activités primaires (sections A et B) mais ils peuvent eux-mêmes être les outputs d'une activité de fabrication en amont, ce qui donne alors lieu à des filières de production (du minerai à l'ouvrage en métal par exemple) ; les activités de fabrication transforment aussi les matières premières secondaires issues de la récupération des déchets (métallurgie de deuxième fusion par exemple).

Le degré de transformation doit être significatif pour entraîner un classement en section C, par opposition à la revente en l'état qui caractérise une activité commerciale ; un reconditionnement par exemple n'est pas une activité manufacturière. Mais l'assemblage de composants industriels relève au contraire de la section C.

En conformité aux classements douaniers, les composants, accessoires, pièces ou parties se rapportant spécifiquement à certaines machines ou équipements industriels sont en général regroupés avec ces machines ou équipements, et leur production relève donc de la même activité qu'elles. En l'absence de destination spécifique, de telles pièces sont produites par une activité appropriée : c'est par exemple le cas de moteurs, d'engrenages, de composants électriques, etc.

Une des innovations importante introduite dans cette section est le regroupement sur une seule division (33) des activités d'entretien, réparation et installation d'équipements industriels qui étaient auparavant classées avec la production des dits équipements.

Exécutées en tant qu'activités spécialisées par une unité n'étant ni le producteur ni le revendeur, l'entretien et la réparation de machines et équipements industriels, commerciaux et similaires relèvent, en général, de la section C, division 33. Toutefois, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques relève de la section S, division 95 ; la réparation de véhicules automobiles relève de la section G, division 45. Exécutée en tant qu'activité spécialisée par une unité n'étant ni le producteur ni le revendeur, l'installation de machines et d'équipements est classée en section C, dans la division 33.

Il est usuel qu'une unité exerce une activité de transformation en agissant pour son propre compte et le produit réalisé est alors un bien industriel. Il en est de même si une partie des opérations est sous traitée à un tiers. Dans ce deuxième cas, le sous-traitant qui réalise une partie de l'activité de transformation sera en général classé sous la même rubrique que son donneur d'ordre. Mais le produit du sous traitant est alors un service industriel consommé par le donneur d'ordre ; la valeur ajoutée



correspondant à la transformation globale reste ainsi dans la même rubrique d'activités (en économie fermée).

Le troisième cas est celui d'une sous-traitance totale de la transformation : si le donneur d'ordre ne fournit pas la matière à transformer, il est à classer en commerce tandis que le sous traitant est le producteur d'un bien industriel, donc à classer à la rubrique d'activités correspondant au bien. C'est seulement si le donneur d'ordre est le propriétaire de la matière à transformer qu'on doit le considérer comme producteur d'un bien industriel, à classer comme tel en section C. Le sous traitant relève alors de la même activité industrielle que son donneur d'ordre à qui il aura facturé un service. Ce type de relation se développe et affecte sélectivement certaines activités : quand le développement de la sous-traitance semble significatif, des services industriels sont distingués des biens produits.

Le terme consacré de service industriel vaut pour d'autres secteurs que l'industrie manufacturière (processing pour l'activité de raffinage, égrenage à façon pour l'activité d'égrenage du coton).

## **10 FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

Cette division comprend la transformation des produits de la culture, de la sylviculture et de la pêche en aliments pour l'homme ou l'animal ainsi que celle de divers produits intermédiaires non directement alimentaires. Cette activité génère fréquemment des produits associés de valeur diverse (par exemple peaux pour l'activité d'abattage ou tourteaux pour la production d'huile).

Cette division est organisée en sous filières : viandes, poissons, fruits et légumes, corps gras, produits laitiers, travail du grain, alimentation animale. La production est le plus souvent effectuée pour compte propre mais peut aussi l'être pour compte de tiers, notamment l'abattage à façon.

Les activités de préparation de produits alimentaires destinés à la consommation sur place sont classées en restauration (division 56).

La production d'aliments pour animaux (à partir de sous-produits, y compris d'abattoir) est classée en 108.

### **101 Abattage, transformation et conservation des viandes**

La classe (abattage, transformation et conservation des viandes) de cette division comprend :

- l'exploitation d'abattoirs, y compris préparation des carcasses et pièces de viande pour la boucherie, la production de peaux brutes et le délainage
- la production de viandes de boucherie, fraîches, congelées ou surgelées, en carcasses et en morceaux, ainsi que la préparation des volailles
- la production d'abats, de saindoux et autres graisses animales.

**Produits associés :** viandes de bovins, viandes d'ovins, viandes de caprins, autres viandes, préparation et conserves à base de viande, cuirs et peaux brutes et autres produits de l'abattage.

Ne comprend pas les cuisses de grenouille et escargots (0149) et la viande de gibier (0149).

### **102 Transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques**

#### **1021 Congélation de poissons, crustacés et mollusques**

Cette classe comprend la préparation et la conservation de poissons, de crustacés et de mollusques par congélation, ou surgélation.

Cette classe ne comprend pas la transformation et la conservation du poisson réalisée sur les navires se livrant à la pêche en mer (0302).

### **1022 Séchage, salage ou fumage du poisson**

**Produits associés** : poissons fumés, poissons salés, poissons séchés.

### **1029 Autres transformations et conservations des poissons, crustacés et mollusques**

Cette classe comprend :

- la préparation de conserves et de préparations à base de poissons, crustacés et mollusques (Filets de poisson, laitances, caviar etc.)
- la production de farines de poissons destinées à l'alimentation humaine ou animale et l'extraction d'huiles
- la transformation d'algues marines.

**Produits associés** : préparations et conserves à base de poissons, coquillage, crustacés et mollusques en conserve, farines de poissons (déchet).

## **103 Transformation et conservation de fruits et légumes**

### **1030 Transformation et conservation de fruits et légumes**

Cette classe comprend :

- la préparation de jus de fruits ou de légumes, ainsi que de concentrés et de nectars
- la conservation de fruits ou de légumes : congélation, surgélation, séchage, déshydratation, appertisation, lyophilisation ; conservation dans l'huile, le vinaigre ou la saumure,
- la fabrication d'aliments préparés à base de fruits ou de légumes.
- la fabrication de confitures, de marmelades, de compotes et de gelées.

**Produits associés** : conserves et appertisées de légumes, conserves de fruits, jus de fruits ou de légumes, pâte d'arachide, autres produits à base de fruits ou de légumes.

Cette classe ne comprend pas :

- les boissons aux fruits et les sirops (110)
- la préparation de boissons rafraîchissantes à base de fruits (110).

### **104 Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale**

Ce groupe comprend la fabrication d'huiles et de graisses brutes et raffinées d'origine végétale ou animale.

### **1040 Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale**

Cette classe comprend :

- la préparation de noix ou d'amandes oléagineuses non déshuilées
- la production d'huiles végétales brutes : palme, d'arachide, de coton, de soja, de tournesol, etc.
- la production d'huiles végétales raffinées : de palme, d'arachide, etc.
- le traitement des huiles végétales: soufflage, oxydation, polymérisation, hydrogénation, etc.
- la production d'huiles et de graisses animales non comestibles
- la production de linters de coton, de tourteaux et d'autres résidus de la production d'huile.

**Produits associés** : huiles brutes ou raffinées de palme ou de palmiste, d'arachide, de coton, autres huiles, autres corps gras, graisses et tourteaux, beurre de karité.

Ne comprend pas l'huile de maïs (1062).

## **105 Fabrication de produits laitiers et de glaces**

### **1050 Fabrication de produits laitiers et de glaces**

Cette classe comprend :

- la production de laits liquides frais, pasteurisés, stérilisés, homogénéisés et/ou UHT
- la production de crèmes de lait
- la production de lait condensé ou en poudre
- la production de laits fermentés, yaourts et desserts lactés frais
- la production de beurre, de fromages
- la production de produits non comestibles associés issus du lait
- la production de crèmes glacées et de sorbets.

**Produits associés** : laits liquides, laits concentrés, laits en poudre, beurre, fromages, yaourts, crème de lait, crèmes glacées, sorbets.

Cette classe ne comprend pas la production de lait cru (01 41, 0143, 0144, 0145).

## **106 Travail des grains ; fabrication de produits amylacés**

Ce groupe comprend d'une part la mouture de farines ou de semoules à partir de céréales ou de légumes, le travail du riz, ainsi que la fabrication de mélanges farineux. Ce groupe comprend d'autre part la mouture du maïs et des tubercules par voie humide et la fabrication d'amidon et de produits amylacés.

### **1061 Travail des grains**

Cette classe comprend :

- la production de riz travaillé (décortiqué, blanchi ou transformé)
- la fabrication de toutes farines de céréales, de légumes secs ou de tubercules
- la fabrication de farines préparées pour la boulangerie, la pâtisserie, etc.
- la production de gruaux et de semoules de blé ou d'autres céréales
- la préparation de céréales soufflées, grillées, etc.

**Produits associés** : riz décortiqué, farine de blé, farine de maïs, autres farines, autres céréales transformées, sons et résidus de meunerie.

### **1062 Fabrication de produits amylacés**

Cette classe comprend :

- la fabrication de produits amylacés à partir de riz, de blés, de pommes de terre, de maïs, etc.
- la fabrication de produits d'hydrolyse de l'amidon (glucose, maltose, etc.)
- la fabrication de tapioca, de manioc, de gluten, d'inuline.

## **107 Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.**

### **1071 Fabrication de pain et de pâtisseries fraîches**

Cette classe comprend :

- la fabrication de pains, viennoiseries, pâtisseries fraîches, gaufres et crêpes fraîches (y compris surgelées)
- la fabrication de pâtes et pâtons surgelés destinés à la cuisson
- la fabrication de quiches, tartes et tourtes.

## **1072 Biscuiterie et pâtisserie de conservation**

Cette classe comprend :

- la fabrication de biscottes, de biscuits et autres produits de boulangerie "secs", sucrés ou salés
- la fabrication de pâtisseries et de gâteaux de conservation, non surgelés
- la fabrication de produits apéritifs (petits biscuits, bretzels, etc.), sucrés ou salés, non à base de pommes de terre (chips).

## **1073 Fabrication de pâtes alimentaires, de couscous et de produits farineux similaires**

Cette classe comprend :

- la fabrication de pâtes alimentaires (macaronis, nouilles, etc.), à cuisiner, de conservation ou fraîches et éventuellement farcies
- la fabrication de couscous non garni (semoule)
- la fabrication de produits frais, en conserve ou surgelés à base de pâtes.

Cette classe ne comprend pas la fabrication de plats préparés à base de pâtes alimentaires (1099).

## **108 Fabrication d'aliments pour animaux**

### **1080 Fabrication d'aliments pour animaux**

Cette classe comprend la fabrication de produits pour l'alimentation des animaux de ferme, y compris les aliments concentrés et de complément.

Cette classe ne comprend pas la production de produits ou sous produits de l'agriculture (pailles, foin), de la pêche ou des autres industries alimentaires directement utilisables pour l'alimentation animale (farines de viande ou de poissons).

## **109 Fabrication d'autres produits alimentaires**

### **1091 Fabrication de sucre**

Cette classe comprend :

- la production (y compris raffinage) de sucre (saccharose) et de sirops de sucre et le raffinage du sucre (saccharose) à partir de jus de canne, de betterave, d'érable ou de palme
- la production de mélasse.

Cette classe ne comprend pas :

- la fabrication de sucres d'amidonnerie comme le glucose (1062)
- la fabrication d'édulcorants de synthèse et de sucrettes (1095).

### **1092 Transformation du café, du thé**

Cette classe comprend :

- la torréfaction du café
- la production de café en grain, moulu, soluble, concentré, lyophilisé, décaféiné, etc.
- le mélange et le conditionnement du thé, y compris en sachets
- la fabrication d'extraits et de préparations à base de thé
- la fabrication de tisanes à base de plantes (menthe, verveine, camomille, etc.).

**Produits associés** : café torréfié, produits dérivés du café, thé conditionné, infusions.

### **1093 Fabrication de condiments et assaisonnements**

Cette classe comprend :

- la fabrication de sauces et de condiments : mayonnaise, ketchup, moutarde, etc.
- la fabrication du vinaigre
- la préparation des épices et du sel alimentaire.

Cette classe ne comprend pas la culture des épices (0113).

### **1099 Fabrication de produits alimentaires n.c.a.**

Cette classe comprend :

- la fabrication industrielle de plats cuisinés élaborés prêts à être consommés (c'est-à-dire préparés, assaisonnés et cuits), qu'ils soient centrés sur un seul met (viande, poisson,...) ou en mélange (y compris pizzas surgelées).
- la fabrication de denrées alimentaires particulières (pour régime, pour bébés, hypo sodiques, alicaments, etc.) - la fabrication de préparations pour entremets, de desserts lactés de conservation, de petits déjeuners en poudre ou granulés, d'arômes alimentaires, etc.
- la fabrication de soupes, de potages ou de bouillons
- la préparation d'aliments préparés périssables tels que sandwiches et pizzas (non cuites)
- la fabrication d'extraits et de jus de viandes ou de poissons
- la fabrication de poudres et concentrés pour boissons.

Cette classe ne comprend pas :

- la préparation de plats et de repas pour consommation immédiate (division 56)
- la préparation et la cuisson de pizzas à emporter ou livrées (division 56)
- la préparation de plateau-repas destiné aux transporteurs aériens et similaires (division 56).

## **11 FABRICATION DE BOISSONS**

Cette division comprend la fabrication de boissons, alcoolisées ou non, et les eaux de table. Les boissons alcoolisées sont obtenues principalement par fermentation ou distillation.

Cette division ne comprend pas :

- la production de jus de fruits et de légumes (1030.)
- la production de boissons à base de lait (1050)
- la fabrication de produits à base de café, de thé (1092).

### **110 Fabrication de boissons**

#### **1100 Fabrication de boissons alcoolisées, Production d'eaux de table et de boissons non alcoolisées**

**Produits associés** : eaux de table, boissons non alcoolisées, boissons alcoolisées distillées, bière de malt et malt (y compris les panachés et bières sans alcool, les résidus de brasserie et de distillerie), vins spiritueux, autres boissons alcoolisées.

Cette classe comprend :

- la production d'eaux minérales naturelles et d'autres eaux embouteillées
- la production de boissons rafraîchissantes non alcoolisées, de sirops de fruits et de laits aromatisés.

Cette classe ne comprend pas :

- la fabrication d'alcool éthylique de synthèse (20)
- la production de jus de fruits et de légumes (division 10)
- la production de boissons à base de lait (division 10)
- la fabrication de produits à base de café, de thé (division 10).

## **12 FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE TABAC**

Cette division comprend la transformation du tabac brut séché en produits manufacturés : cigarettes, cigares, etc. La culture de tabac, la cocaïne, le cannabis sont rangés au niveau de la division 01.

## **13 FABRICATION DE TEXTILES**

Cette division comprend la préparation et la filature de fibres textiles ainsi que le tissage, l'ennoblissement de tous articles textiles et la fabrication d'articles textiles non vestimentaires (linge de maison, couvertures, tapis, cordages, non tissés, etc.).

Cette division ne comprend pas :

- la production des fibres textiles naturelles (division 01), artificielles et synthétiques (division 20)
- l'industrie de l'habillement (division 14).

### **131 Fabrication de textiles**

#### **1310 Fabrication de textiles**

Cette classe comprend :

- la préparation des fibres textiles (lavage, cardage, peignage, etc.
- la filature par toutes techniques (cycles cardé ou peigné, moulinage, retordage, texturation, câblage, etc.) de tous types de fils (à coudre ou à tricoter) pour la confection comme pour les usages domestiques.
- le tissage par toutes techniques de tissus en toutes matières (y compris à partir de fibres dures, de verre ou de carbone) pour chemiserie, habillement, linge de maison et usages techniques. Les tissus sont eux-mêmes divers, y compris velours, tissus éponge, fourrures artificielles
- l'ennoblissement textile n'est distingué que s'il est exercé pour compte de tiers. Il s'agit de prestations réalisées sur des produits fournis par le client : blanchiment, teinture et apprêt, impression, etc. de fibres, de fils, de tissus et d'articles en textile, y compris les vêtements, l'impression des fils, tissus, étoffes à maille et articles d'habillement.

**Produits associés :** fils de coton, autres fils, tissus de coton, teinture, autres tissus, autres services d'ennoblissement textile.

Cette classe ne comprend pas :

- l'égrenage du coton (0119)
- la fabrication de fibres artificielles ou synthétiques (20).

Cette classe comprend la fabrication de revêtements de sols en matières textiles : tapis, moquettes, feutres aiguilletés, paillasons, nattes, etc.

Cette classe comprend :

- la fabrication d'étoffes à maille tricotées ou crochetées : velours, peluches, étoffes bouclées (tissu-éponge), étoffes à longs poils et imitations de fourrures par tricotage, étoffes des types utilisés pour filets, rideaux et vitrages, tricotés sur métier Rachel ou similaires
- la fabrication de linge de maison en toutes matières textiles : linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine, couvertures, plaids, coussins, etc.
- la fabrication d'articles textiles d'ameublement : rideaux, draperies, stores, housses, bâches, bannes, etc.
- la fabrication de ficelles, cordes et cordages, filets et articles de corderie
- la fabrication d'articles textiles divers : drapeaux et fanions, serpillières et torchons, etc.

**Produits associés** : étoffes à maille, bas et chaussettes, pull-overs et articles similaires, linge de maison, ficelles, cordes et cordages, filets à maille et réparation de filets et cordages, produits textiles divers.

## **14. FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT**

Cette division comprend toute la confection (prêt à porter ou sur mesure), en toutes matières (cuir, tissu, étoffes à maille, etc.), de tous vêtements (dessus/dessous, hommes/ femmes/enfants, travail/ville/loisirs) et accessoires. Il n'est pas fait de distinction entre les vêtements pour adultes ou enfants ni entre les vêtements modernes et traditionnels. Par convention (douanière), les vêtements unisexes sont considérés comme féminins.

La division 14 comprend aussi l'industrie des fourrures (pelleteries et vêtements).

### **140 Fabrication d'articles d'habillement**

#### **1400 Fabrication d'articles d'habillement**

Cette classe comprend :

- la fabrication de vêtements en cuir naturel ou en simili cuir y compris de vêtements de travail en cuir
- la fabrication de vêtements spécifiques pour le travail : salopettes, blouses, tabliers de travail
- la fabrication de vêtements de dessus et de dessous pour hommes, femmes et enfants ainsi que leurs parties: manteaux, vêtements de pluie, anoraks, costumes, boubous, ensembles, robes, vestes, pantalons, jupes, slips, culottes, voiles etc.
- la confection exécutée sur mesure par des tailleurs, couturiers, couturières et modistes
- la fabrication de vêtements de dessous et de nuit pour hommes, femmes et enfants : Chemises, chemisiers, chemisettes, slips, caleçons, sous-vêtements, tee-shirts, pyjamas, chemises de nuit, robes de chambre, soutien-gorge, corsets, etc.
- la fabrication de vêtements de sport et de layettes pour bébés
- la fabrication de chapeaux et de bonnets
- la fabrication d'accessoires divers de l'habillement en toutes matières : ceintures, châles, cravates, foulards, etc.
- l'assemblage de pelleteries et-la fabrication de vêtements et d'articles divers en fourrure
- la fabrication d'articles chaussants tricotés (chaussettes, bas, collants, etc.), de pull-overs, de cardigans, de chandails, de gilets et d'articles similaires à mailles.

Cette classe ne comprend pas :

- la confection d'articles orthopédiques (32)
- la conception de modèles de vêtements (7401).

## **15 FABRICATION DE CUIR ET D'ARTICLES DE VOYAGE**

Cette division comprend la préparation et la teinture de fourrures, la transformation des peaux en cuir par le tannage ou le corroyage et la fabrication de produits en cuir destinés à la consommation finale. Elle comprend également la fabrication d'articles similaires à partir d'autres matières (imitations de cuir ou substituts du cuir), tels que chaussures en caoutchouc, articles de voyage en matières textiles, etc. L'inclusion des produits confectionnés à partir de substituts du cuir vient de ce que leur mode de production est similaire à celui des articles en cuir (comme dans le cas des articles de voyage) et parce qu'ils sont souvent fabriqués dans la même unité.

### **150 Fabrication de cuir et d'articles de voyage**

#### **1500 Apprêt, tannage des cuirs et fourrures**

Cette classe comprend :

- le tannage, la teinture et la préparation des peaux
- la fabrication de cuirs et de peaux chamoisés, parcheminés, vernis ou métallisés
- la fabrication de cuirs reconstitués
- la tonte, le plumage, le grattage, le drayage, le corroyage, le tannage, le blanchiment et la teinture de pelleteries et fourrures
- Produits associés : peaux et cuirs de bovins, d'équidés, d'ovins, de caprins, de camélidés, autres et déchets de cuir.
- la fabrication d'articles de voyage, d'articles de maroquinerie et d'articles similaires en toutes matières dès lors que la technique utilisée est similaire à celle du cuir
- la fabrication d'articles de sellerie et de bourrellerie et de bracelets de montre
- la fabrication d'articles techniques en cuir: courroies, joints, etc.
- la fabrication de chaussures de ville, de sport ou d'intérieur, en toutes matières, y compris chaussures à dessus textile (tennis, chaussons et pantoufles, etc.), par tous procédés, y compris le moulage
- la fabrication de bottes en cuir, en caoutchouc ou en matières plastiques
- la fabrication de parties de chaussures : parties de dessus, semelles, talons, etc.

Cette classe ne comprend pas :

- la production de cuirs et de peaux bruts provenant de fermes d'élevage (014)
- la production de cuirs et de peaux provenant d'abattoirs (1010)
- la fabrication de vêtements en cuir (1400)
- la fabrication d'imitations de cuir et de cuir artificiel (2200)
- la fabrication des lacets (1310)
- la fabrication de chaussures orthopédiques (3200)
- la réparation de chaussures et d'autres articles en cuir (9520).

Elle ne comprend pas non plus la fabrication de selles de cycles et de motocycles (3000).

## **16. FABRICATION DE BOIS ET D'ARTICLES EN BOIS ET DE VANNERIE**

Cette division comprend la fabrication de produits en bois tels que bois de charpente, panneaux et placages en bois, emballages en bois, parquets et ouvrages de menuiserie en bois Cette division ne comprend ni la fabrication de meubles (310), ni la pose des menuiseries (43).

Cette division comprend :

- le sciage, le rabotage et le façonnage du bois



- le tranchage ou le déroulage des billes
- la fabrication de traverses en bois pour voies ferrées
- la fabrication de lames pour parquets lambris et bois profilés
- l'imprégnation ou le traitement chimique en vue de la conservation des bois
- les feuilles de placage, de contreplaqués, de bois plaqués et de panneaux
- la fabrication de parquets assemblés en panneaux
- la fabrication d'articles en bois pour le bâtiment : Poutres, poutrelles, chevrons, solives, lamellé collé et armatures préfabriqués, menuiseries de bâtiment en bois
- la fabrication de caisses, caissettes, cageots et emballages similaires, en bois
- la fabrication de palettes en bois - la fabrication de tonneaux et autres ouvrages de tonnellerie, en bois
- la fabrication de tambours et tourets pour câbles, en bois
- la fabrication d'objets divers en bois : Manches et montures pour outils, brosse, balais ; manches de cannes et parapluies ; articles de ménage et ustensiles de cuisine ; objets d'ornement, coffrets, articles en bois tourné.
- le travail du liège naturel, la fabrication de liège aggloméré et d'ouvrages en ces matières
- la fabrication de tresses et d'ouvrages de sparterie : nattes, paillasons, claies, etc.
- la fabrication d'ouvrages de vannerie : corbeilles, paniers, etc.

Cette classe ne comprend pas :

- les menuiseries de bâtiment en matières plastiques (2220) ou en métal (2510)
- la fabrication d'allumettes (2026)
- la fabrication de meubles (310)
- la fabrication de brosse et de balais (3203).

## **17. FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON**

Cette division couvre la fabrication de la pâte à papier, du papier ou des produits en papier recyclé ou non. La fabrication de ces produits est regroupée parce qu'elle représente une série d'opérations liées verticalement. Plusieurs d'entre elles sont souvent accomplies dans une même unité.

On distingue trois activités essentielles. La fabrication de pâte à papier, la fabrication du papier consiste à répartir la pulpe sur une grille mobile en vue de former une feuille continue. Les produits à base de papier recyclé sont fabriqués à partir de papier et d'autres matières par différentes techniques.

Les articles en papier peuvent être imprimés (papiers peints, papiers cadeaux, etc.), dès lors que l'information imprimée n'est pas la finalité principale.

La production de pulpe, de papiers ou de cartons en gros est comprise dans le groupe 1700, tandis que les autres classes comprennent la production d'articles et de produits en papier ayant fait l'objet d'une transformation ultérieure.

### **170 Fabrication de papier et d'articles en papier ou en carton**

#### **1700 Fabrication de papier et d'articles en papier ou en carton**

Cette classe comprend :

- la fabrication de pâtes à papier par tous procédés, y compris à partir de déchets de papier
- la fabrication de papiers et de cartons bruts et leur transformation ultérieure

- le couchage, l'enduction et l'imprégnation des papiers et des cartons
- la fabrication de papier journal et de papier pour l'impression ou l'écriture
- la fabrication d'ouate de cellulose et de nappes en fibres de cellulose.

Produits associés : articles en papier à usage sanitaire ou domestique, articles de papeterie, autres articles en papier ou en carton.

Cette classe ne comprend pas la fabrication d'articles imprimés dès lors que l'information imprimée en est la finalité principale.

## **18. IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS**

Cette division concerne l'impression de produits tels que journaux, livres, périodiques, formulaires commerciaux, etc.

L'impression proprement dite reproduit selon divers procédés (typographie, offset, héliogravure, etc.) un original (qui peut être un une plaque ou un fichier informatique) obtenu généralement par photocomposition et photogravure ; en aval de l'impression, des activités d'après-presses (massicotage, brochage, reliure, etc.) sont nécessaires pour aboutir au produit final.

Toutes ces opérations font partie intégrante de l'imprimerie ; elles peuvent être combinées au sein d'une même unité ou être réalisées par différents prestataires de services.

Cette division comprend également la reproduction de supports enregistrés, tels que disques compacts, enregistrements vidéo, logiciels sur disques ou sur bandes, enregistrements, etc.

Bien que l'impression et l'édition puissent être réalisées par la même unité (par exemple, un journal), cette association est de moins en moins fréquente et l'édition, concernant désormais tout type de média, a rejoint la section J (Information et communication).

Cette division comprend en outre :

- impression de journaux, revues et périodiques ou de magazines - l'impression d'étiquettes, de calendriers, d'agendas, de partitions musicales, de cartes géographiques, d'affiches, de prospectus, etc.
- l'impression de livres, de brochures, d'atlas et de catalogues -en amont, la composition, la photocomposition, la saisie de données, la photogravure et tous travaux aboutissant à l'original à reproduire
- en aval, les travaux de finition et d'après-presses : pliage, massicotage, assemblage, agrafage, reliure, brochage, pelliculage, etc.
- l'impression directe sur textiles, matières plastiques, verre, métal, bois et céramique
- les services de reliure, pliage, assemblage
- la reproduction, à partir d'une matrice, de disques, de CD et de bandes contenant de la musique ou d'autres enregistrements sonores ou encore de films ou d'autres enregistrements vidéo
- la reproduction, à partir d'une matrice, de logiciels et de données informatiques sur un support physique.

Elle ne comprend pas :

- l'impression sérigraphique sur textiles et vêtements (1310)

- la fabrication d'articles de papeterie (cahiers, classeurs, registres, livres comptables, formulaires commerciaux, etc.), dès lors que l'information imprimée n'est pas la finalité principale (1700)
- les travaux d'impression rapide en petits tirages : photocopies, « travaux de ville » (8201)
- l'édition de logiciels (5820)
- la production des matrices audio (5920) ou vidéo (5910)
- la reproduction de films distribués en salles (5910).

## 19. COKEFACTION ET RAFFINAGE PÉTROLIER

Cette division vient de l'ex division 23 (sans l'enrichissement isotopique de l'uranium) Elle concerne la transformation du pétrole brut et du charbon. Le raffinage du pétrole passe par la distillation fractionnée de l'huile brute pour séparer ses fractions (butane, propane, essence, kérosène, fuel, etc.) et un craquage permettant de faire varier leurs proportions Cette division vise aussi bien la fabrication pour compte propre des produits raffinés que des services de traitement (raffinage à façon).

La fabrication de produits pétrochimiques à partir de pétrole raffiné relève de l'industrie chimique (division 20).

### 191 Cokéfaction

#### 1910 Cokéfaction

Cette classe comprend :

- l'exploitation de fours produisant du coke, du semi coke et du gaz de cokerie
- la production de goudrons, de brai et de coke de brai.

### 192 Raffinage pétrolier

#### 1920 Raffinage pétrolier

Cette classe comprend :

- la fabrication de combustibles liquides ou gazeux ou d'autres produits obtenus à partir du pétrole brut, de minéraux bitumineux ou résultant de leur distillation fractionnée.
- la production de carburants: essence, kérosène, gazole, etc.
- la production de combustibles : fiouls, propane, butane, etc.
- la fabrication d'huiles et de lubrifiants
- la fabrication de produits lourds et pour revêtements routiers
- la fabrication de produits divers : white-spirit, vaseline, paraffine, etc.
- l'assemblage de biocarburants
- la fabrication de briquettes de pétrole, de houille et de lignite.

**Produits associés** : essences, carburéacteurs et kérosène, gazoles, fiouls lourds, huiles de pétrole, butane et propane, autres produits pétroliers raffinés gazeux, produits pétroliers raffinés solides ou pâteux, processing.

## 20 FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES

Cette division comprend la transformation chimique de matières premières organiques et inorganiques On distingue la production de produits chimiques de base, qui constitue le premier groupe, et la fabrication de produits intermédiaires et finals qui en sont issus dans le second groupe.

Cette division comprend :

- la fabrication d'engrais : engrais azotés, phosphatés ou potassiques, simples ou complexes,
- la fabrication de produits azotés associés : acides nitrique, nitrites et nitrates de potassium, ammoniac, chlorure et carbonates d'ammonium,
- la fabrication de mélanges pour plantes en pots.

Cette division comprend également la fabrication des produits à usage agricole ou domestique tels que insecticides, fongicides, herbicides, et autres produits phytosanitaires, les solvants pour peintures et vernis, ainsi que les mastics de vitriers, les explosifs (y compris allumettes), colles et gélatines, produits chimiques pour la photographie, supports de données, cassettes, disques, disquettes.

**Produits associés** : gaz industriels (oxygène, azote, hydrogène, air liquide comprimé), colorants, pigments et agents tannants, produits chimiques inorganiques de base (acides, sels métalliques, sulfurés, phosphatés, nitrés ou carbonatés, eau distillée, eau de javel), produits chimiques organiques de base, matières plastiques de base, caoutchouc synthétique.

Cette division ne comprend pas la production de compost à partir de déchets organiques (3801), les phosphates naturels (0821), les sels naturels de potassium (0892). Elle ne comprend pas non plus la fabrication de fils de fibres synthétiques ou artificielles (1310), les encres de bureau et de dessin (2000).

## **21. FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

Cette division comprend la fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques. Elle comprend également la fabrication de produits chimiques à usage médical, de produits d'herboristerie et de médicaments traditionnels.

Cette division comprend :

- la production des principes actifs destinés à la fabrication de médicaments par synthèse ou extraction de plantes ou glandes
- la transformation du sang collecté
- les préparations composées par des tradipraticiens.

Elle ne comprend pas les plantes médicinales (0119).

## **22 FABRICATION D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET EN MATIERES PLASTIQUES**

Cette division couvre la fabrication d'articles en caoutchouc ou en plastiques. Cette division se caractérise par les matières premières travaillées. Tous les produits en ces matières ne relèvent nécessairement de cette division.

Cette division comprend :

- la fabrication de tous pneumatiques en caoutchouc, de bandages et de chambres à air
- la fabrication de chambres à air pour pneumatiques
- la fabrication de profilés pour le rechapage
- le rechapage et le resculptage de pneumatiques
- la fabrication pour compte de tiers de pièces techniques diverses en matières plastiques
- la fabrication pour compte de tiers d'autres pièces en matières plastiques non décrites.

**Produits associés** : profilés, plaques, tubes et tuyaux, articles sanitaires et menuiseries de bâtiment en matières plastiques, la vaisselle et les couverts, les seaux en matières plastiques, bidons, gobelets, bouteilles en matières plastiques.

Cette division ne comprend pas la réparation, la pose ou le remplacement de pneumatiques et de chambres à air (division 45) ; elle ne comprend pas non plus :

- la fabrication de chaussures en caoutchouc (1500)
- la fabrication de bateaux et de radeaux gonflables (3000)
- la fabrication de matelas en caoutchouc alvéolaire non recouvert (3101)
- la fabrication de matières plastiques sous formes primaires (2000)
- la fabrication de chaussures en plastique (1500)
- la fabrication de matelas en matières plastiques alvéolaires non recouvertes (3101).

## **23 FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES**

La division juxtapose différentes filières relatives chacune à un même matériau d'origine minérale.

D'abord, l'industrie du verre sous toutes ses formes (verre plat, verre creux, fibres, articles techniques, etc.). Puis celle des produits céramiques, carreaux et matériaux en terre cuite. Viennent ensuite les filières du ciment et du plâtre, de la matière première jusqu'aux produits élaborés. Enfin, le travail de la pierre et des autres produits minéraux.

Cette classe comprend :

- la fabrication de carreaux et dalles pour le revêtement des murs et des sols en céramique réfractaire ou non
- la fabrication de produits réfractaires divers
- la fabrication de briques, tuiles, hourdis et autres ouvrages pour la construction en terre cuite
- la fabrication de briques moulées non cuites
- la fabrication de vaisselle de ménage, de pots et jarres, et d'objets d'ornement en porcelaine, faïence, grès ou terre commune
- la fabrication d'appareils sanitaires en céramique tels qu'éviers, baignoires, bidets, cuvettes de WC, etc.
- la fabrication d'isolateurs, d'aimants et d'articles techniques en céramique.
- la fabrication de « clinkers » et autres ciments la fabrication de chaux, de plâtre et de dolomie calcinée
- la fabrication de matériaux, d'ouvrages ou de structures préfabriquées pour le bâtiment, la voirie ou le génie civil
- la fabrication d'ouvrages en plâtre : pour la construction : plaques, carreaux, cloisons sèches
- la préparation de béton prêt à l'emploi et de mortiers secs
- la fabrication d'ouvrages en fibre-ciment, en pierre ou en ardoise.

**Produits associés** : verre plat (vitrages, miroirs), verre creux (récipients, verrerie de ménage), fibre de verre et autres articles techniques en verre.

## **24. FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES DE BASE**

Cette division part des minerais de métaux ferreux et non ferreux et des déchets métalliques ou ferrailles récupérés, en utilisant des procédés électrométallurgiques et autres techniques métallurgiques (fonte et raffinage).

Cette division comprend également la fabrication des alliages. Le métal brut, généralement en lingots, est traité à chaud ou à froid dans les opérations de laminage, d'étirage et d'extrusion pour fabriquer des plaques, des feuilles, des bandes, des barres, des tiges, du fil ou des tubes, tuyaux, profilés, etc. ou fondu, pour fabriquer des pièces moulées.

## **25. FABRICATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX**

Cette division s'organise autour de deux ensembles d'activités :

- la production pour compte propre d'articles métalliques (en acier, en fonte, en aluminium, etc.) remplissant une fonction déterminée (éléments pour la construction, réservoirs, chaudronnerie, radiateurs et chaudières, outillage, quincaillerie, ustensiles, etc.)
- les services industriels concernant des opérations réalisées en sous-traitance : estampage, emboutissage, frittage, revêtement des métaux, décolletage, mécanique générale, etc.

La fabrication d'armes et de munitions (à l'exception des matériels autotractés) est aussi classée dans cette division.

Cette division comprend :

- la fabrication de structures métalliques pour la construction (pylônes, tabliers, passerelles, etc.), de menuiseries métalliques (portes, portails, grilles, fenêtres, huisseries, etc.) et de constructions métalliques préfabriquées
- la fabrication de réservoirs, de citernes et de cuves métalliques fixes et de bouteilles pour gaz comprimés ou liquéfiés
- la fabrication, citernes et réservoirs métalliques
- la production pour des tiers de pièces métalliques usinées (par alésage, fraisage, tournage, perçage, soudage etc.).
- la fabrication de coutellerie de table et de couverts ainsi que d'instruments et outils tranchants ou d'armes blanches
- la fabrication de serrures et autres fermetures pour le bâtiment (cadenas, verrous), l'ameublement, l'automobile, etc., ainsi que de ferrures (charnières, gonds, paumelles, etc.)
- la fabrication d'outils à main : outillage agricole, domestique ou pour la construction, marteaux, pinces, tournevis, clés, limes, forets etc.
- la fabrication de scies et lames de scies, y compris circulaires et de chaînes coupantes
- la fabrication de câbles, tresses et élingues métalliques
- la fabrication de fil barbelé, grillages, treillis, et d'armatures préparées pour le bâtiment
- la fabrication de clous, pointes et articles divers de clouterie
- la fabrication de chaînes, chaînettes et ressorts
- la fabrication d'articles de visserie et de boulonnerie : boulons, vis, écrous, rondelles
- la fabrication d'ustensiles métalliques pour la cuisson (casserolles, poêles, cocottes, etc.) ou le ménage
- la fabrication d'articles sanitaires en métal : baignoires, éviers, etc.
- la fabrication d'articles utilitaires en métal, échelles, escabeaux, seaux, boîtes à lettres, arrosoirs, etc.
- la fabrication d'éléments de couverture en métal ; gouttières, faîtages, etc.
- la fabrication de bidons, fûts, tonnelets et tourets métalliques

Cette division ne comprend pas :

- certaines filières "métalliques" spécifiques comme celles des machines (division 28), de l'automobile (division 29), ou des métaux précieux

- les activités spécialisées de réparation (331) et d'installation de machines et équipements (332) la fabrication de conteneurs de transport (2900)
- l'installation et le montage de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie (3310)
- le doublage ou le placage de métaux précieux (2410)
- la fabrication de tôle ondulée (2410)
- le montage de structures métalliques pour la construction (4309).

## 26 FABRICATION DES PRODUITS ELECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

Cette division, centrée sur l'électronique, comprend la fabrication d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques, d'équipements de communication et de produits électroniques similaires, ainsi que la fabrication de composants pour ces produits. Les processus de fabrication de cette division sont caractérisés par la conception et l'utilisation de circuits intégrés et l'application des technologies de la miniaturisation.

Cette division comprend également la fabrication de produits électroniques grand public, d'instruments de mesure de contrôle et de navigation, d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électro-médicaux et électro-thérapeutiques, d'équipements et d'instruments optiques, ainsi que la fabrication de supports magnétiques et optiques.

Cette division ne comprend pas la fabrication de produits électroniques grand public, tels que lecteurs de CD et de DVD (2600), d'écrans de télévision et consoles de jeux vidéo (2600), la fabrication d'équipements téléphoniques et de communication des données, qu'il soit professionnel ou d'usage, par voie filaire, hertzienne ou sans fils.

**Produits associés :** appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, caméras de télévision, appareils pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, visiophones (téléphones fixes, cellulaires et autres), antennes et réflecteurs d'antenne, autres équipements de communication, matériel de radiologie, appareils électrodiagnostic et de traitement, équipements pour dentistes, stérilisateur médicaux, seringues, appareils photographiques, caméras et projecteurs cinématographiques, matériels optiques, Boussoles, compas de navigation, gyroscopes, inclinomètres, altimètres, pilotes automatiques, centrales d'inertie, centrales aérodynamiques, etc., pour bateaux, avions ou lanceurs spatiaux ; autres équipements de navigation tels que les appareils GPS ; sondeurs acoustiques et sonars. Anémomètres, pluviomètres, matériels divers d'arpentage, de topographie, de nivellement, de géodésie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie, de géophysique, télédétection, sismique, etc. Comprend aussi les instruments de mesure des poids (balances...), des longueurs (mètres, tables à dessin...), des grandeurs électriques (oscilloscopes, voltmètres, multimètres...), des grandeurs physiques ou chimiques (manomètres, analyseurs de gaz...).

### **Autres produits associés :**

- Balances de précision, poids pour balances de précision, - tables à dessiner, instruments à main pour le dessin (compas, tire-lignes, etc.) ou le traçage (règles, rapporteurs, équerres, etc.), règles à calcul ;
- Montres, chronomètres, réveils, horloges et pendules, composantes de montres et horlogerie (ressorts, spiraux, cadrans, cages, platines, rouages, échappements, aiguilles, etc.

## 27 FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Cette division comprend la fabrication de produits destinés à la production, à la distribution et à l'utilisation de l'électricité. La fabrication d'appareils électriques d'éclairage, d'appareils électriques de signalisation et d'appareils électroménagers (électriques ou non) est également incluse.

## **271 Fabrication de machines et matériels électrotechniques**

Ce groupe comprend :

- la fabrication de tout type de moteurs électriques (courant continu ou alternatif), de générateurs et de groupes électrogènes, de transformateurs électriques, de matériel de distribution et de commande électrique.
- la fabrication de matériels d'installation électrique, ainsi que de fils ou câbles électriques isolés ou non, y compris en fibres optiques.
- la fabrication de piles et accumulateurs électriques pour tous usages
- la fabrication d'ampoules, de lampes et appareils d'éclairage électrique

Ce groupe ne comprend pas la fabrication des équipements électriques spécifiques aux véhicules automobiles (2900).

## **2710 Fabrication de machines et matériels électrotechniques**

**Produits associés à cette classe** : moteurs à courant continu ou alternatif, groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs, transformateurs électriques, lampes et appareils d'éclairage électrique, matériel de distribution et de commande électrique, piles et accumulateurs électriques, fils, câbles et matériel d'installation électrique, autres machines et matériels électroniques.

## **272 Fabrication d'appareils domestiques**

Ce groupe comprend la fabrication de produits "blancs" et de petits appareils électroménagers, fonctionnant généralement à l'électricité, ainsi que les appareils ménagers comme les cuisinières utilisant une autre source d'énergie.

## **2720 Fabrication d'appareils domestiques**

Cette classe ne comprend pas la fabrication de machines à coudre (2820).

**Produits associés** : réfrigérateurs et congélateurs domestiques, lave-linge, lave-vaisselle et ventilateurs, fers à repasser et sèche-cheveux, aspirateurs et robots de cuisine, les rasoirs et tondeuses à cheveux, électriques, et les cuisinières électriques, radiateurs électriques, fours micro-ondes, rôtissoires, cuisinières et autres appareils ménagers non électriques, matériels électriques pour moteurs et véhicules (bougies d'allumage, appareils d'éclairage et de signalisation, démarreurs...).

## **28. FABRICATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS N.C.A.**

Cette division couvre la fabrication de machines et d'équipements qui exercent, de manière autonome, une action mécanique ou thermique sur des matières ou qui exécutent des opérations sur des matières (par exemple manutention, pulvérisation, pesage ou emballage), y compris leurs organes mécaniques de production et de transmission de l'énergie et les pièces détachées spécifiques à ces machines. Les machines et équipements comprennent aussi bien des matériels fixes, mobiles ou portatifs, utilisés dans l'industrie, l'agriculture, la construction ou le secteur tertiaire, à usage civil ou militaire, public ou privé.

La fabrication d'équipements spécifiques pour le transport de marchandises ou de passagers au sein d'installations délimitées appartient également à cette division.

Cette division comprend également la fabrication de machines diverses d'usage spécifique, non classées ailleurs, utilisées ou non dans le cadre d'une opération de transformation, comme les manèges et attractions foraines, les installations de bowling, etc.



Elle ne comprend pas :

- la fabrication d'équipements et de composants électriques pour moteurs à combustion interne (2900)
- la fabrication de moteurs pour la propulsion de véhicules automobiles, d'aéronefs ou de motocycles (2900)
- la fabrication de turboréacteurs et de turbopropulseurs (3000)
- la fabrication de parties d'équipements de transmission de l'énergie identifiables comme parties de véhicules ou d'avions (2900 et 3000).

**Produits associés :** Moteurs thermiques et turbines (non compris moteurs et turbines pour avions (3020), pour véhicules automobiles ou pour motocycles (2900), pompes, compresseurs, articles de robinetterie, roulements (roulements à billes...), organes mécaniques de transmission (chaînes mécaniques, volants et poulies, ...), palans, treuils et cabestans, les crics et vérins, les ponts roulants, portiques et grues, les équipements pour grues, les chariots de manutention automoteurs, les ascenseurs et monte-charges, les matériels de manutention continue, équipements aérauliques et frigorifiques industriels, notamment les dispositifs de conditionnement d'air et les armoires frigorifiques, machines et équipements de bureau, autres machines d'usage général, notamment les appareils de distillation et de filtration, les équipements de conditionnement, pesage (y compris les pèse-personnes) ou projection, les machines à laver la vaisselle de type industriel, les machines automatiques de vente de produit.

Ne comprend pas les boîtes de vitesses et embrayages pour véhicules automobiles et motocycles (2900), les fours pour boulangerie et séchoirs pour produits agricoles (28205), les camions-grues (2900), les remorques et chariots de manutention sans moteur (30200), les équipements aérauliques et frigorifiques domestiques (2720).

## **29 CONSTRUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES**

Cette division comprend la fabrication de véhicules automobiles destinés au transport de passagers ou de marchandises, y compris la fabrication de leurs parties et accessoires spécifiques, de remorques et de semi-remorques.

La division 29 concerne aussi bien la construction de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que leur assemblage ou leur aménagement. Équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services La filière complétée par du moteur et des organes mécaniques ou électriques en amont, dès lors qu'ils sont spécifiquement destinés à des véhicules automobiles.

Cette division ne comprend pas :

- l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (division 45)
- le réalésage pour compte de tiers (2510).
- la fabrication de tracteurs, véhicules à traction animale et remorques agricoles (2810)
- la fabrication de tombereaux automoteurs et d'autres engins utilisés dans la construction et les mines (2820)
- l'entretien et la réparation de véhicules automobiles (4520)
- la fabrication de batteries et d'appareils d'éclairage pour véhicules automobiles (2710)

## **30 FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT**

Cette division comprend la fabrication de matériel de transport telle que la construction de bateaux et de navires, la fabrication de matériel ferroviaire roulant et de locomotives, la construction aéronautique et spatiale et la fabrication d'équipements pour ces matériels. Le champ concerne les matériels civils, militaires ou de plaisance.

Cette division comprend, entre autres :

- la fabrication d'appareils mécaniques et électromécaniques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées, fluviales, portuaires et routières
- la fabrication de motocycles, de cyclomoteurs, de leurs moteurs, parties et accessoires spécifiques
- la fabrication de bicyclettes y compris pour enfants, de landaus ou poussettes et autres cycles sans moteur, ainsi que leurs parties et accessoires spécifiques
- la fabrication de véhicules pour invalides, avec ou sans moteur, et de leurs parties
- la fabrication de charrettes à traction animale charrettes à bras, chariots pour achats, etc.

Elle ne comprend pas :

- la fabrication de moteurs électriques (2710)
- la fabrication d'appareils électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande (2710)
- l'entretien et la réparation de motocycles (4540) ou de cycles (9520)
- la fabrication de chariots de levage ou de manutention, y compris diables et brouettes (2810)
- la fabrication de remorques de tourisme (2900).

### **31 FABRICATION DE MEUBLES ET MATELAS**

Cette comprend la fabrication de meubles principalement en bois, en métal ou en plastique. Les techniques de fabrication sont largement similaires à celles des divisions travaillant ces matériaux (16, 25 et 22) mais les caractéristiques esthétiques et fonctionnelles du mobilier constituent une spécificité importante pour le processus de production.

Cette classe comprend :

- la fabrication de tous sièges (ameublement intérieur, cuisine, jardin, bureau, etc.), sauf ceux destinés aux véhicules ou à la médecine
- la fabrication de meubles d'intérieur (lits, buffets, tables, etc.), y compris vernissage ou peinture
- la fabrication de meubles de cuisine et de jardin
- la fabrication de meubles pour magasins, bureaux, écoles, etc.

Cette classe ne comprend pas :

- la fabrication de matelas gonflables (2200)
- la fabrication de plaques non revêtues de mousse en plastique (2200)
- l'installation de mobilier modulaire (4302)
- la fabrication de lampes ou d'appareils d'éclairage (2720)
- la restauration de meubles (9520).

### **32 AUTRES ACTIVITES DE FABRICATION**

Cette division comprend la fabrication de différents articles non classés ailleurs dans la nomenclature. Il s'agit d'une division résiduelle : les processus de production, les matières de base et l'utilisation des articles produits sont divers sans que l'importance des activités justifie de créer plusieurs divisions. Certaines peuvent l'être au niveau classe, la dernière classe étant particulièrement hétéroclite.

Cette division comprend :

- le travail des perles, pierres gemmes et diamants

- la fabrication d'articles de bijouterie, de joaillerie et d'orfèvrerie - la fabrication d'articles techniques et de laboratoire en métal précieux la fabrication de bijoux de fantaisie et de parures
- la frappe de monnaies
- la fabrication d'instruments à cordes, à vent, à percussion, etc., y compris instruments de musique électronique
- la fabrication de parties et d'accessoires d'instruments de musique :
- la fabrication d'articles et de matériels pour les sports et les jeux de plein air et de salle
- la fabrication de poupées, de peluches, de jouets et de jeux divers, y compris électroniques
- la fabrication d'appareils de laboratoire, de mobilier et d'instruments chirurgicaux, médicaux ou dentaires non électronique
- la fabrication de lunettes, verres et lentilles
- la fabrication de balais, de pinceaux et de brosses,
- la fabrication de stylos, de crayons et d'articles de bureau (tampons encreurs, cachets etc.)
- la fabrication de parapluies, de parasols et de cannes
- la fabrication de boutons, de bouton-pression et de fermetures à glissière
- la fabrication d'articles à usage personnel (pipes, peignes, perruques, postiches, etc.) - la fabrication de briquets et bougies la fabrication de fleurs artificielles et compositions florales, de cercueils, etc.
- les activités des taxidermistes
- la fabrication d'équipements de protection.

Cette division ne comprend pas la fabrication d'allumettes (2026).

### **33 REPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS**

Cette division comprend la réparation spécialisée sur ouvrages en métaux, machines et d'équipements issus de l'industrie manufacturière. Elle inclut également l'entretien préventif.

Elle ne vise que les activités d'entretien et de réparation spécialisée. Un volume important des activités de réparation est également effectué par les fabricants. . Le classement des unités concernées s'effectue selon la règle générale de détermination de l'activité principale. Il en va de même en cas d'activités combinées de commerce et de réparation.

La transformation ou la reconstruction de machines et d'équipements sont assimilées à leur production et relèvent donc d'autres divisions de cette section.

La réparation et l'entretien d'articles utilisés à la fois comme biens d'équipement et biens de consommation relèvent en général de la réparation de biens personnels et domestiques, classée parmi les activités de services (division 95). Cette division 95 concerne aussi la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements de communication. La réparation et l'entretien des véhicules automobiles et des motocycles sont classés avec le commerce de ces biens (division 45).

L'installation spécialisée de machines et d'équipements industriels constitue le second volet de cette division 33. Toutefois, les activités d'installation d'équipements faisant partie intégrante de bâtiments ou de structures similaires, c'est à dire qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage lui-même, sont classées dans la construction.

Cette division comprend :

- la réparation et l'entretien de structures métalliques, de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
- la réparation et l'entretien de générateurs de vapeur de tout type

- la réparation et l'entretien d'armes à feu et de pièces d'artillerie, y compris la réparation de fusils pour le tir sportif et de loisirs
- la réparation et l'entretien d'articles de coutellerie
- la réparation et l'entretien d'outils à main et d'outillage pour machines
- la réparation et l'entretien de serrures et d'autres systèmes complexes de verrouillage - la réparation et l'entretien de coffres-forts, sans surveillance associée
- les services de réparation par soudure mobile
- la réparation et l'entretien de moteurs à combustion interne de véhicules autres qu'automobiles, de pompes, compresseurs et équipements similaires et de machines hydrauliques, d'articles de robinetterie, d'organes mécaniques de transmission
- la réparation et l'entretien de fours industriels, de matériel de levage et de manutention des matériaux
- la réparation et l'entretien de caisses enregistreuses, de photocopieuses, de calculateurs, électroniques ou non, de machines à écrire
- la réparation et l'entretien d'équipements industriels de réfrigération et de purification de l'air
- la réparation et l'entretien d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage
- la réparation et l'entretien de matériels pour les industries chimiques et de matériel non électrique pour le soudage
- la réparation et l'entretien de distributeurs automatiques
- la réparation d'outillages portatifs à moteur incorporé
- la réparation et l'entretien de machines-outils de découpe et de formage des métaux et de leurs accessoires
- la réparation et l'entretien de tracteurs agricoles et de machines agricoles et forestières, de machines pour la métallurgie, l'extraction et la construction, de machines de transformation des aliments, des boissons et du tabac, de machines pour la production de vêtements en tissus et de cuir, de machines pour la papeterie, le travail du caoutchouc ou des plastiques, de machines d'imprimerie
- la réparation et l'entretien d'autres machines d'usage général ou spécifique et d'autres machines- outils relevant de la division 28
- l'affûtage ou l'installation de lames et de scies pour machines - la fourniture de services de réparation par soudure
- la réparation et l'entretien d'instruments de contrôle des émissions des véhicules à moteur
- la réparation et l'entretien d'instruments météorologiques
- la réparation et l'entretien d'instruments d'essai et de contrôle des propriétés physiques, électriques et chimiques
- la réparation et l'entretien d'instruments de géodésie
- la réparation et l'entretien de détecteurs et de moniteurs de radiation - la réparation et l'entretien de détecteurs de mines
- la réparation de microscopes (optiques, électronique et protoniques)
- la réparation et l'entretien de compteurs de temps et d'horloge de type professionnel - la réparation de jumelles
- la réparation de télescopes
- la réparation de matériel photographique
- la réparation et l'entretien d'appareils d'imagerie par résonance magnétique - la réparation et l'entretien d'appareils médicaux à ultrasons
- la réparation et l'entretien d'appareils pour faciliter l'audition - la réparation et l'entretien des électrocardiographes
- la réparation et l'entretien d'appareils électro médicaux pour techniques endoscopiques
- la réparation et l'entretien de transformateurs électroniques, de bobines, starters et autres inducteurs, électroniques
- la réparation et l'entretien de composants électroniques
- la réparation et l'entretien de têtes de lecture/écriture

- la réparation et l'entretien des transformateurs de puissance, de distribution et de transformateurs spéciaux
- la réparation et l'entretien de moteurs et de générateurs électriques et de groupes électrogènes à moteur
- la réparation et l'entretien de piles et de batteries électriques
- la réparation et l'entretien d'appareils d'éclairage électrique
- la réparation et l'entretien de dispositifs de câblage porteurs et non porteurs de courant pour le câblage d'installations électriques
- la réparation et l'entretien des locomotives et des wagons - la réparation et l'entretien de véhicules pour invalides
- la réparation de véhicules propulsés à la main ou à traction animale
- la réparation de bâches et d'autres articles textiles confectionnés
- la réparation des filets de pêche, y compris raccommodage
- la réparation de cordes, gréements, toiles et toiles goudronnées
- la réparation de sacs d'engrais et de stockage de produits chimiques
- la réparation ou le reconditionnement de palettes en bois, de fûts ou de tonneaux de transport et d'articles similaires
- la réparation et l'entretien d'ouvrages en caoutchouc (à l'exclusion des pneumatiques)
- la réparation et l'entretien de tubes et tuyaux en matières plastiques et de tuyauterie dans des établissements industriels
- la réparation et l'entretien de tubes et tuyaux en verre et de tuyauterie en verre dans des établissements industriels
- la réparation et l'entretien de tubes, conduits, gouttières et tuyaux en céramique et de tuyauterie en céramique dans des établissements industriels
- la réparation et l'entretien de meules et de pierres à aiguiser.

Cette division ne comprend pas :

- la réparation de systèmes de chauffage central, etc. (4302)
- la réparation de dispositifs de verrouillage mécanique, coffres-forts, etc., avec surveillance associée (8000)
- la réparation de fourneaux et autres équipements de chauffage (4302)
- la réparation des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants (4302)
- la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements périphériques (9520)
- la réparation de vidéoprojecteurs (951)
- la réparation et l'entretien d'équipements de communication (9512)
- la réparation de caméras vidéo et TV destinées à un usage commercial (95)
- la réparation de caméscopes destinés à un usage domestique (9520)
- la réparation de montres et d'horloges (9520)
- la réparation et l'entretien de motocycles (4540)
- la réparation de bicyclettes (9520).

Pour ce qui est de l'installation, cette division comprend :

- l'installation de générateurs de vapeur, à l'exclusion des chaudières pour le chauffage central à eau chaude, y compris l'installation de réacteurs nucléaires
- l'installation de réservoirs métalliques (non destinés au chauffage de bâtiments)
- l'installation des chaudières pour le chauffage central
- l'installation de serrures et autres systèmes complexes de verrouillage
- l'installation de récipients métalliques
- l'installation de coffres-forts
- l'installation et le montage d'armes
- les travaux de tuyauterie métallique sur site industriel : chimie, pétrole, etc. - l'installation de structures chaudronnées n.c.a.

- l'installation de machines de bureau et comptables - l'installation et le montage de moteurs et turbines - l'installation et le montage de pompes, compresseurs et systèmes hydrauliques
- l'installation d'articles de robinetterie et similaires
- l'installation d'organes mécaniques de transmission - l'installation et le montage de fours et brûleurs
- l'installation et le montage d'équipements de levage et de manutention
- l'installation et le montage de matériel aéraulique et frigorifique industriel
- l'installation d'outillage portatif à moteur incorporé
- l'installation de machines-outils à bois et autres matériaux - l'installation d'appareils ménagers professionnels
- l'installation d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage
- l'installation de matériels pour les industries chimiques - l'installation d'autres machines d'usage général
- l'installation de machines et d'équipements industriels pour l'agriculture
- l'installation et montage de machines-outils à métaux
- l'installation de machines et d'équipements industriels pour la métallurgie, pour l'extraction et la construction, pour l'industrie agroalimentaire, pour les industries textiles, pour les industries du papier et du carton, pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques
- l'installation de machines d'imprimerie
- l'installation d'équipements d'irradiation médicale et électro médicaux
- l'installation et le montage d'instruments de mesure et de contrôle
- l'installation et le montage d'instruments de mesure du temps
- le montage de matériel photographique, cinématographique et optique professionnel - l'installation de gros systèmes et ordinateurs similaires
- l'installation et le montage de matériel audio-visuel professionnel (radio, TV, appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image) et d'équipements de communication
- l'installation de tubes et tuyaux en matières plastiques ou en verre et de tuyauterie en matières plastiques ou en verre dans des établissements industriels
- l'installation d'isolateurs et de pièces isolantes en céramique
- l'installation et le montage de moteurs et autres machines et matériels électriques - l'installation et le montage de matériel de distribution et de commande électrique
- le montage de matériels électriques pour moteurs, véhicules automobiles et motocycles - l'installation et le montage de matériels électriques divers
- l'installation d'instruments de musique
- l'installation de matériels de sport
- l'installation de billards, de baby-foot, de flippers et d'autres jeux de société et divertissement.

Elle ne comprend pas :

- l'installation et le montage de chaudières pour le chauffage central domestique (4302)
- l'installation de portes, d'escaliers, d'équipements pour magasins, de mobilier, etc. (4302)
- l'installation de fourneaux et autres équipements de chauffage (4302)
- l'installation d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques et de trottoirs roulants, de portes automatiques, d'aspirateurs à unité centrale, etc. (4302)
- l'installation d'ordinateurs personnels et de logiciels (6209).

---

## **Section D : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ**

---

Cette section comprend des activités organisées en réseau : production localisée puis acheminée jusqu'aux utilisateurs raccordés au réseau. Cette section comprend l'exploitation des compagnies d'électricité et de gaz. Elle comprend la production, la gestion des infrastructures, et la distribution aux utilisateurs. Ces différents rôles peuvent être exercés par une même unité ou par des unités distinctes.

Elle ne comprend pas l'alimentation en eau et l'assainissement (section E), ni le transport (sur longues distances) de gaz naturel par gazoducs (division 49).

### **35 PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ**

Cette division comprend :

- la production, le transport et la distribution d'électricité indépendamment de son origine : thermique, hydraulique, solaire, etc.
- la production, le transport et la distribution par conduites de combustibles gazeux acheminés aux consommateurs au moyen d'un réseau de conduites ;
- la production de frigories (glace hydrique), la production et la distribution de calories (vapeur, eau chaude, air conditionné).

Cette division ne comprend ni le transport de gaz naturel par gazoducs (division 49), ni la commercialisation de gaz en bouteilles (division 47), l'incinération des déchets (3800), la production de gaz naturel brut (0602) et l'exploitation de gazoducs pour son transport (4920).

---

## **Section E : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ; TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION**

---

Cette section est centrée sur les activités liées à l'environnement. Elle comprend quatre divisions (36 à 39). Cette section vise la production (captage et traitement) et la distribution d'eau, la collecte et le traitement des eaux usées la gestion (collecte, traitement et élimination) de tous types de déchets et les activités de dépollution.

### **36 PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU**

Elle comprend l'eau captée, traitée ou distribuée. Le dessalement de l'eau de mer ou d'eaux souterraines y est inclus, la distribution de l'eau par conduites, camions ou autres moyens. Elle comprend aussi l'exploitation des canaux d'irrigation jusqu'au répartiteur.

Cette classe ne comprend pas :

- la répartition finale de l'eau d'irrigation (0190)
- le traitement des eaux usées (3700)
- le transport (sur de longues distances) d'eau par aqueducs (4920).

### **37 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Cette division comprend l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des eaux usées après collecte.

Cette division comprend :

- l'exploitation de réseaux d'assainissement et d'installations de traitement des eaux usées par tous procédés;
- la vidange et le nettoyage des puisards et fosses septiques, l'entretien des toilettes chimiques ;
- l'entretien et le nettoyage des égouts et des canalisations d'évacuation du réseau public, l'évacuation et le traitement des boues d'épuration.

### **38 COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS ; RECUPERATION**

Cette division comprend les activités de collecte, de traitement et d'élimination de tous types de déchets, La collecte inclut le transport local des déchets ; le traitement peut consister en l'exploitation d'installations de récupération produisant des matières premières secondaires.

Cette division comprend :

- l'enlèvement des détritrus sur la voie publique, de déchets de construction et de décombres
- l'enlèvement des déchets de production des entreprises (industrielles ou non) et leur traitement approprié
- l'exploitation d'installations de transfert de déchets dangereux ou non
- le traitement des déchets banals par enfouissement, incinération ou autres procédés
- la collecte spécifique et l'exploitation d'installations adaptées au traitement de déchets dangereux tels que huiles usagées, piles usagées et déchets chimiques, biologiques ou radioactifs, etc.
- la collecte de matériaux recyclables, triés ou à trier
- l'exploitation d'installations de tri de déchets non triés en vue de leur récupération : papier, plastique etc.
- le démantèlement d'épaves de tout type (automobiles, navires, ordinateurs, télévisions et autres matériels) à des fins de récupération;
- la transformation en matières premières secondaires, généralement par un processus de tri mécanique ou chimique, de déchets et de débris métalliques et non métalliques ou d'autres articles.

Elle ne comprend pas :

- la fabrication de nouveaux produits finis à partir de matières premières secondaires (issues ou non de la fabrication propre) : filature d'effilochés, la fabrication de pâte à papier de recyclage, rechapage de pneumatiques, métallurgie à partir de vieux métaux, etc. (section C)
- la métallurgie de deuxième fusion (division 24)
- le commerce de gros des matériaux de récupération, y compris la collecte et le tri, sans réelle transformation (4690)
- la collecte et le tri de déchets partiellement triés, tels que papier, plastique, etc. pour leur vente sans réelle transformation (4649).

### **39 DEPOLLUTION ET AUTRES ACTIVITES DE GESTION DES DECHETS**

Cette division vise la dépollution c'est-à-dire le traitement des effets d'une contamination due à l'exploitation d'installations ou à des accidents.

Cette division comprend :

- la décontamination des sols et des eaux souterraines ou superficielles pollués, par toutes techniques
- la décontamination d'usines ou de sites industriels, y compris nucléaires
- le nettoyage des rejets d'hydrocarbures (marées noires), le désamiantage,, le déminage , etc.

Cette division ne comprend pas le balayage, l'arrosage des chaussées et les autres services de voirie (8102)



---

## Section F : CONSTRUCTION

---

Cette section comprend les activités de construction générale et de construction spécialisée pour les bâtiments et le génie civil. Elle vise les chantiers de construction neuve, les rénovations, les transformations et les extensions ainsi que le montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur site.

La construction générale se définit comme la construction de bâtiments entiers en division 41 (habitations, bureaux, magasins et autres bâtiments publics, industriels, agricoles, etc.), ou la construction d'ouvrages complets de génie civil (division 42) tels que réseaux routiers ou ferroviaires ponts, tunnels, ports et aéroports , réseaux divers (irrigation, assainissement, eau, gaz, pétrole, électricité), installations industrielles ou sportives, etc. Ces travaux peuvent être réalisés pour compte propre en vue de la vente (promotion immobilière notamment) ou pour compte de tiers (comme maître d'œuvre pour un client maître d'ouvrage). Ils peuvent être sous-traités pour partie ou pour la totalité selon les différents corps de métiers explicités dans la division 43.

Cette section comprend désormais les activités de promotion immobilière pour la construction de bâtiments ou d'ouvrages c'est-à-dire la mise en œuvre des moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente. La construction pour compte propre en vue d'une exploitation (location d'espace commercial, industriel ou pour habitation dans les bâtiments, péages d'ouvrages de génie civil) conduit au classement de l'unité concernée selon son activité d'exploitation.

### 41 CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

Cette division vise les chantiers de construction neuve, les rénovations, les transformations et les extensions ainsi que le montage de bâtiments préfabriqués. Elle comprend les travaux de construction complète d'habitations, de bureaux, de magasins et autres bâtiments publics, industriels, agricoles, etc.

#### 410 Construction de bâtiments

##### 4100 Construction de bâtiments

Cette classe couvre la promotion immobilière et la construction de bâtiments complets.

La promotion immobilière consiste à réunir les moyens juridiques, financiers et techniques pour construire des immeubles (ou d'implanter des infrastructures), destinés à être vendus qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de réhabilitation.

La construction de bâtiments comprend la construction (et la rénovation) de bâtiments résidentiels (immeubles ou maisons) ou non résidentiels (bureaux, hôpitaux, écoles, etc.) complets, réalisés pour compte propre en vue d'une vente ultérieure ou pour le compte d'un client maître d'ouvrage.

Les travaux peuvent être sous traités en partie (ou en totalité) sous la responsabilité globale d'une entreprise générale de construction ou « tous corps d'état ».

### 42 GENIE CIVIL

Cette division comprend la construction générale d'ouvrages de génie civil :. Ces travaux peuvent être réalisés pour compte propre ou pour le compte de tiers. Ils peuvent être sous-traités pour partie ou pour la totalité.

## **420 Génie civil**

### **4200 Génie civil**

Cette classe comprend :

- la construction et la remise en état de toutes chaussées : routes, autoroutes et autres voies pour véhicules et piétons ainsi que les pistes d'atterrissage
- la construction de voies ferrées, d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, etc.), installations portuaires ;
- le marquage au sol des chaussées, la pose d'équipements de sécurité et de panneaux de signalisation
- la construction de réseaux (pour eau, gaz, pétrole, etc.) et de lignes électriques ou téléphoniques, y compris les centrales électriques, postes de transformation, stations de relevage et autres structures ou bâtiments faisant partie intégrante de ces systèmes
- la construction de structures complexes : ouvrages industriels, grands stades, etc.
- le forage de puits d'eau.

Cette classe ne comprend pas :

- les travaux de terrassement préalables pour la construction de routes (4301)
- l'installation d'appareils d'éclairage de rue et de signaux électriques (4302).

## **43 ACTIVITÉS SPECIALISEES DE CONSTRUCTION**

Cette division comprend les activités de constructions spécialisées (travaux spéciaux), c'est-à-dire la construction de parties de bâtiments et d'ouvrages de génie civil ou la préparation à cette fin. Les activités de réparation et d'entretien similaires aux activités de pose ou de montage sont aussi comprises.

Le montage de structures métalliques est inclus. Les travaux d'installation sont également inclus (plomberie, installation de systèmes de conditionnement d'air et d'alarmes, d'antennes, et autres travaux électriques. Les travaux de finition (menuiserie, peinture, carrelage, etc.) relèvent aussi de cette division avec d'autres travaux spécialisés divers allant des travaux sous marins au montage d'échafaudages. La location d'équipements avec opérateur relève de la classe correspondant à l'activité de construction spécifique effectuée avec ces équipements.

### **430 Activités spécialisées de construction**

Ce groupe comprend les activités de préparation d'un site aussi bien que les activités d'achèvement et de finition des travaux de construction.

#### **4301 Démolition et préparation des sites**

Cette classe concerne les travaux de démolition de toutes constructions et de préparation des sites (terrassements en grandes masses ou courants, drainages, etc.), de forages et sondages d'essai.

Cette classe ne comprend pas :

- le forage de puits d'hydrocarbures (0601 et 0602) ou d'eau (4200)
- la décontamination des sols (3900).

#### **4302 Travaux d'installation**

Cette classe concerne l'installation de toutes sortes de commodités qui rendent la construction fonctionnelle, notamment l'installation de systèmes électriques, d'alarmes, de groupes électrogènes, de dispositifs de conditionnement d'air, d'ascenseurs etc., les travaux de plomberie (eau, gaz et eaux usées, les travaux d'isolation, la pose d'enseigne, etc.

Cette classe ne comprend pas l'installation et la réparation d'équipements industriels non intégrés fonctionnellement à la construction (machines et équipements à but productif et potentiellement démontables) relevant généralement de l'industrie manufacturière (division 33).

#### **4303 Travaux de finition**

Cette classe concerne notamment les travaux de plâtrerie, de menuiserie, de pose de revêtements, de peinture et de vitrerie.

Elle comprend :

- les travaux de plâtre, de staff ou de stuc pour enduits intérieurs et extérieurs et la plâtrerie sèche
- les travaux de menuiserie en bois et en matières plastique (PVC) ou en métal et métallerie-serrurerie
- les travaux de revêtement des sols et des murs (carrelage, marbre, parquets, moquette, papier peint, etc.)
- les travaux de peinture intérieure et extérieure ; vitrerie
- la remise en état des lieux après travaux et le nettoyage des nouveaux bâtiments.

Elle ne comprend pas la fabrication de charpentes et d'autres menuiseries (1622).

#### **4309 Autres travaux spécialisés de construction**

Cette classe comprend :

- les travaux de construction de charpentes et de couvertures de toits, d'étanchéité des toitures (et piscines) et de pose de gouttières
- les travaux de montage et démontage d'échafaudages, y compris dans le cadre de leur location
- les travaux de montage ou levage de structures métalliques
- les travaux courants de maçonnerie et de béton, travaux spécialisés de gros œuvre de bâtiment
- les travaux sous-marins
- la mise en place de mobilier urbain ou pour aire de jeux et de monuments funéraires
- la location de grues et d'autres matériels de construction avec opérateur, ne correspondant pas à une activité de construction spécifique (sinon à classer avec cette activité spécifique).

Elle ne comprend pas les services de location d'échafaudages sans montage et démontage (7702).

---

## **Section G : COMMERCE**

---

Cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et les services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.

La revente sans transformation comprend les opérations courantes associées au commerce, par exemple le tri, le conditionnement ou la mise en bouteilles, le fractionnement, la découpe ou le reconditionnement, le stockage (y compris réfrigéré).

La division 45 comprend les activités de commerce de véhicules automobiles et leur réparation ; les divisions 46 et 47 comprennent, toutes les autres activités de commercialisation de biens. La distinction entre la division 46 (Commerce de gros) et la division 47 (Commerce de détail) s'opère en fonction du type de client principal.

Le commerce de gros consiste en la revente (vente sans transformation de biens à des détaillants, à d'autres grossistes ou à des utilisateurs professionnels (commerce interentreprises), Outre les activités des grossistes qui prennent possession des marchandises qu'ils vendent, le commerce de gros comprend aussi celles des intermédiaires de commerce qui se rémunèrent par une commission sur les ventes sans acheter eux même la marchandise.

La vente au détail est la revente (vente sans transformation) au public de biens essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, que ce soit en magasins, sur les marchés ou toute autre forme(internet par exemple). La plupart des détaillants prennent possession des marchandises qu'ils vendent mais certains (non distingués dans la nomenclature) agissent en tant qu'intermédiaires rémunérés sur la base de commissions.

## **45 COMMERCE ET RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES**

Cette division comprend toutes les activités de commercialisation (gros et détail, vente aux enchères) des véhicules automobiles (neufs comme d'occasion) et motocycles, y compris les camions, ainsi que leurs pièces et accessoires. La réparation et l'entretien (y compris lavage) de ces véhicules relève aussi de cette division.

Cette division ne comprend pas le commerce de détail de carburants et de lubrifiants (4728), ni les activités de location de véhicules automobiles et de motocycles (7701).

### **451 Commerce de véhicules automobiles**

#### **4510 Commerce de véhicules automobiles**

Cette classe comprend le commerce de gros et de détail de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion : voiture de tourisme, véhicules tout terrain, minibus, cars, camions, remorques et semi - remorques, caravanes et autos-caravanes, véhicules spéciaux.

Elle ne comprend pas :

- le commerce de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles (4530)
- la location de véhicules avec ou sans chauffeur (4920 et 7701).

### **452 Entretien et réparation de véhicules automobiles**

#### **4520 Entretien et réparation de véhicules automobiles**

Cette classe comprend :

- l'entretien courant et préventif de véhicules automobiles, y compris lavage, lustrage
- les réparations mécaniques, électriques ou de carrosserie (y compris peintures et vitrages) de véhicules automobiles
- la réparation, la pose ou le remplacement de pneumatiques et de chambres à air
- le remplacement de pièces et accessoires de véhicules automobiles.

Elle ne comprend pas :

- le rechapage et le resculptage de pneumatiques (2200)
- les services de remorquage et d'assistance routière (5221).

## **453 Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles**

### **4530 Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles**

Cette classe comprend le commerce de gros et de détail de tout type de pièces, composants, fournitures et accessoires de véhicules automobiles y compris pneumatiques et appareillages électriques.

Elle ne comprend pas le commerce de détail de carburants et lubrifiants (4728).

## **454 Commerce et réparation de motocycles**

### **4540 Commerce et réparation de motocycles**

Cette classe comprend le commerce de gros et de détail de motocycles, y compris les cyclomoteurs, de leurs pièces et accessoires ; l'entretien et la réparation de motocycles.

Elle ne comprend pas :

- la location de motocycles (7701)
- le commerce de bicyclettes et de leurs pièces et d'accessoires (4540)
- la réparation de bicyclettes (9520).

## **46 COMMERCE DE GROS**

Cette division comprend le commerce de gros pour compte propre ou pour le compte de tiers (intermédiaires du commerce) et concerne les activités de commerce intérieur comme de commerce de gros international (importation/exportation). Cette division ne concerne pas les véhicules automobiles et motocycles (division 45).

## **461 Activités d'intermédiaires du commerce de gros**

### **4610 Activités d'intermédiaires du commerce de gros**

Cette classe comprend les activités des commissionnaires, des courtiers en marchandises et autres intermédiaires du commerce de gros qui agissent au nom et pour le compte de tiers, y compris sur Internet.

## **462 Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac**

### **4621 Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux**

Cette classe comprend :

- le commerce de gros de céréales
- le commerce de gros d'oléagineux
- le commerce de gros de fleurs, de semences et de plants
- le commerce de gros de tabac brut
- le commerce de gros d'aliments pour le bétail et autres produits agricoles bruts.

### **4622 Commerce de gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs**

Cette classe comprend :

- le commerce de gros d'animaux sur pied destinés à l'élevage, l'engraissement, l'abattage, le dressage, l'expérimentation, etc.
- le commerce de gros de cuirs et peaux brutes, tannées ou travaillées.

### **4623 Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés**

Cette classe comprend :

- le commerce de gros de fruits et légumes frais ou en conserve
- le commerce de gros de viandes (y compris de volaille et gibier) et de produits à base de viande
- le commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques
- le commerce de gros de produits laitiers, d'œufs et d'ovo produits
- le commerce de gros d'huiles et de graisses comestibles
- le commerce de gros de boissons alcoolisées ou non
- le commerce de gros de cigarettes et autres tabacs manufacturés
- le commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie
- le commerce de gros de café, thé, cacao et épices
- le commerce de gros de produits à base de céréales
- le commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie et autres produits alimentaires.

### **463 Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires**

#### **4631 Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures**

Cette classe comprend :

- le commerce de gros de fils, étoffes et tissus, articles de mercerie
- le commerce de gros de linge de maison et d'articles textiles non vestimentaires divers
- le commerce de gros d'articles d'habillement, y compris les vêtements de sport, et leurs accessoires
- le commerce de gros de chaussures
- le commerce de gros d'articles en fourrure.

Elle ne comprend pas :

- le commerce de gros de fibres textiles (4649)
- le commerce de gros de tapis (4639) et moquettes (4631).

#### **4632 Commerce de gros de produits pharmaceutiques et médicaux**

Cette classe comprend :

- le commerce de gros des substances actives aussi bien que des produits pharmaceutiques conditionnés pour la vente au détail
- le commerce de gros d'instruments et appareils chirurgicaux, médicaux et orthopédiques ou autres produits pour la santé humaine ou animale.

#### **4639 Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires divers**

Cette classe comprend :

- le commerce de gros de mobilier domestique, de tapis et d'appareils d'éclairage
- le commerce de gros d'appareils électroménagers et de machines à coudre
- le commerce de gros d'appareils de radio, de télévision et de téléphones
- le commerce de gros de produits photographiques et optiques
- le commerce de gros de cassettes audio et vidéo, de CD, de DVD
- le commerce de gros d'articles métalliques en bois ou en vannerie pour la table et la cuisine
- le commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
- le commerce de gros de parfumerie, de produits de beauté et de savons
- le commerce de gros de cycles et de leurs pièces et accessoires
- le commerce de gros de papeterie, de livres, de journaux et de périodiques
- le commerce de gros d'articles de maroquinerie et de voyage
- le commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie et d'instruments de musique
- le commerce de gros de jeux et jouets et d'articles de sport.

Elle ne comprend pas :

- le commerce de gros de mobilier de bureau (4650)
- le commerce de gros de cassettes audio et vidéo, de CD, de DVD vierges (4650)
- le commerce de gros de machines à coudre à usage professionnel (4650).

## **464 Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles**

### **4641 Commerce de gros de carburants et combustibles**

Cette classe comprend le commerce de gros de tous carburants (liquides ou gazeux) ou combustibles (y compris charbon de bois), de lubrifiants et de produits pétroliers raffinés.

### **4642 Commerce de gros de bois**

Cette classe comprend :

- le commerce de gros de bois brut
- le commerce de gros de produits de la transformation primaire et secondaire du bois.

### **4643 Commerce de gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie**

Cette classe comprend :

- le commerce de gros de matériaux de construction (ciment, plâtre, briques, etc.)
- le commerce de gros de peintures, vernis, papiers peints et de revêtements de sols
- le commerce de gros d'appareils sanitaires, de fournitures pour la plomberie, de verre plat et de miroiterie
- le commerce de gros de quincaillerie générale, d'outils divers et d'articles de serrurerie.

### **4649 Commerce de gros d'autres produits intermédiaires non agricoles**

Cette classe comprend :

- le commerce de gros de fibres textiles, caoutchouc, matières plastiques, papiers et cartons en vrac
- le commerce de gros (sans réelle transformation) de déchets et débris
- le commerce de gros de produits chimiques industriels, engrais et produits phytosanitaires :
- le commerce de gros de minerais métalliques et de métaux, sous forme primaire ou de demi-produits, d'or et de pierres précieuses.

## **465 Commerce de gros de machines et d'équipements**

### **4650 Commerce de gros de machines et d'équipements**

Cette classe comprend :

- le commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements périphériques et de logiciels
- le commerce de gros de composants et équipements électroniques, téléphoniques et de communication, ainsi que de supports de données vierges
- le commerce de gros de fils, d'interrupteurs et d'autres matériels d'installation électrique à usage professionnel
- le commerce de gros d'autres matériels électriques tels les moteurs et les transformateurs
- le commerce de gros de matériel électrique de signalisation routière
- le commerce de gros d'instruments et d'appareils de mesure
- le commerce de gros de fils, d'interrupteurs et d'autres matériels d'installation électrique à usage professionnel.

- le commerce de gros d'autres matériels électriques tels les moteurs, les transformateurs et les générateurs
- le commerce de gros d'instruments et d'appareils de mesure
- le commerce de gros de machines et de matériel agricoles
- le commerce de gros de machines-outils de tout type et pour tout type de matériau
- le commerce de matériel de chantier, grues, engins de génie civil et pour la construction
- le commerce de gros de machines pour l'industrie textile l'habillement et le travail du cuir
- le commerce de gros de machines et d'équipements de bureau, hors ordinateurs et périphériques
- le commerce de gros de matériel de manutention, de levage
- le commerce de gros d'autres machines et équipements utilisés dans l'industrie, le commerce ou les services
- le commerce de gros de matériel de garage, de soudage, de signalisation
- le commerce de gros d'engrenages et d'organes de transmission
- le commerce de gros d'articles techniques en caoutchouc et en plastique.

Elle ne comprend pas le commerce de gros des machines à coudre domestiques (4639)

## **469 Commerce de gros non spécialisé**

### **4690 Commerce de gros non spécialisé**

Cette classe comprend le commerce de gros exercé sans spécialisation particulière sur une gamme de produits.

Les services rendus étant ventilés sur les catégories spécialisées précédentes, il n'y a pas de produit caractérisant cette activité.

## **47 COMMERCE DE DÉTAIL**

Cette division comprend la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, etc. Cette division comprend également le commerce de détail par des intermédiaires et les activités des maisons de vente aux enchères au détail.

Cette division ne comprend pas :

- le commerce de véhicules automobiles, de motocycles ainsi que de leurs pièces (division 45)
- le commerce des biens non destinés aux particuliers (division 46)
- la vente de produits alimentaires et de boissons à consommer sur place (division 56)
- la réparation d'articles personnels et domestiques (952).

### **471 Commerce de détail en magasin non spécialisé**

Ce groupe concerne le commerce de détail d'une large gamme de produits dans la même unité (en magasin non spécialisé), comme les supermarchés ou les grands magasins.

#### **4710 Commerce de détail en magasin non spécialisé**

Cette classe comprend le commerce de détail d'une large gamme de produits, pouvant être à prédominance alimentaires comme généralement les supermarchés, ou à prédominance non alimentaire comme généralement les grands magasins.



## **472 Commerce de détail en magasin spécialisé**

### **4721 Commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés**

Cette classe comprend :

- le commerce de détail de fruits et légumes frais ou en conserve
- le commerce de détail de viandes et produits à base de viande (y compris de volaille et gibier)
- le commerce de détail des poissons, crustacés et mollusques et les préparations à partir de ces produits
- le commerce de détail de confiserie, chocolaterie, pain et pâtisserie
- le commerce de détail de produits laitiers et d'œufs, de corps gras comestibles, de produits d'épicerie, etc.
- le commerce de détail de boissons (non destinées à la consommation sur place)
- le commerce de détail de cigarettes et autres produits à base de tabac.

### **4722 Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté**

Cette classe comprend :

- le commerce de détail de produits pharmaceutiques, d'herboristerie et de médicaments « traditionnels »
- le commerce de détail de prothèses, d'orthèses et de véhicules pour invalides
- le commerce de détail de parfums, de produits de beauté, de toilette et d'hygiène.

Cette classe ne comprend pas le commerce de détail de lunettes.

### **4723 Commerce de détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir**

Cette classe comprend :

- le commerce de détail de fils, étoffes, tissus et articles de mercerie
- le commerce de détail d'articles d'habillement, y compris en fourrures, et d'accessoires du vêtement
- le commerce de détail de chaussures, d'articles en cuir et d'accessoires de voyage.

### **4724 Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique**

Cette classe comprend :

- le commerce de détail de mobilier domestique ou de bureau, de matelas, de miroirs et d'appareils d'éclairage
- le commerce de détail d'ustensiles ménagers, de coutellerie, de vaisselle, de poterie, de verrerie, etc.
- le commerce de détail d'appareils ménagers électriques ou non électriques
- le commerce de détail d'appareils et d'articles de ménage ou d'économie domestique en toutes matières (métal, bois, vannerie, terre cuite,...)
- le commerce de détail d'instruments de musique.

Cette classe ne comprend pas le commerce de détail d'appareils audio et vidéo (4727).

### **4725 Commerce de détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verres, tapis et revêtements de sol et murs**

Cette classe comprend :

- le commerce de détail de matériaux de construction, d'appareils sanitaires, carrelages et de verre plat

- le commerce de détail de matériaux et de matériels de bricolage ou de jardinage
- le commerce de détail d'articles de quincaillerie
- le commerce de détail de peintures et autres produits de droguerie
- le commerce de détail de papiers peints, de revêtements de sol, de rideaux et voilages, de tapis et moquettes.

#### **4726 Commerce de détail en magasin spécialisé de livres, journaux, articles de sport et de loisirs**

Cette classe comprend :

- le commerce de détail de livres de toute nature, journaux et articles de papeterie ou de bureau.
- le commerce de détail d'enregistrements audio et vidéo et de supports vierges
- le commerce de détail de jeux et de jouets ainsi que d'articles de sport et de loisir, y compris les cycles.

#### **4727 Commerce de détail en magasin spécialisé de matériels de bureau, d'ordinateurs, d'articles optiques et photographiques et de matériels de communication**

Cette classe comprend :

- le commerce de détail d'ordinateurs, d'équipements périphériques, de consoles de jeux vidéo et de logiciels
- le commerce de détail d'appareils audio et vidéo (radio, télévision, lecteurs et enregistreurs, etc.)
- le commerce de détail de matériel téléphonique, avec ou sans fil, fax, répondeurs, etc.

Elle ne comprend pas le commerce de détail de bandes et disques vierges ou enregistrés (4726).

#### **4728 Commerce de détail en magasin spécialisé de carburants automobiles**

Cette classe comprend :

- le commerce de détail de carburants pour véhicules automobiles et motocycles
- le commerce de détail de lubrifiants et de produits de refroidissement pour véhicules automobiles.

#### **4729 Commerce de détail en magasin spécialisé d'autres produits n.c.a.**

Cette classe comprend :

- le commerce de détail de fleurs, plantes et végétaux d'ornement, d'engrais et de produits phytosanitaires
- le commerce de détail d'articles d'horlogerie, de bijouterie et de bijouterie fantaisie
- le commerce de détail de matériel photographique, de lunettes et de matériel d'optique ou de précision
- le commerce de détail de souvenirs, d'objets artisanaux, d'art ou de collection et d'articles religieux
- le commerce de détail d'armes et de munitions
- le commerce de détail de combustibles pour usages domestiques, y compris charbon de bois
- le commerce de détail de livres d'occasion, de fripes et autres biens divers, hors automobiles
- le commerce de détail d'antiquités et brocantes
- les ventes aux enchères en salle ouverte aux particuliers.

#### **473 Commerce de détail hors magasin**

Ce groupe concerne le commerce de détail de tous types de produits neufs ou d'occasion présentés sur des éventaires, généralement mobiles, installés sur la voie publique ou sur un emplacement de marché déterminé.

Il ne comprend pas la fourniture d'aliments préparés à consommer sur place (5610).

Il est composé de six classes dont :

#### **4739 Autres commerces de détail hors magasin**

Cette classe concerne le commerce de détail par correspondance, par Internet, par démarcheurs, par distributeurs automatiques, etc.

---

## **Section H : TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE**

---

Cette section couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes (exploitation des infrastructures de transport, manutention et entreposage du fret, etc. Cette section comprend aussi la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote ainsi que les activités de poste et de courrier.

### **49 TRANSPORTS TERRESTRES**

Cette division couvre les activités de transport de passagers et de marchandises par la route et le rail, ainsi que le transport de marchandises par conduites.

#### **491 Transports routiers**

Ce groupe concerne les autres transports terrestres notamment par route de voyageurs et de marchandises.

##### **4911 Transports routiers de passagers**

Cette classe comprend :

- le transport de passagers par des systèmes de transport urbain utilisant divers modes (taxis, moto-taxis, autobus, etc.)
- le transport de passagers par des systèmes de transport interurbains utilisant divers modes (autocars à horaires réguliers ou non, bâchés, etc.)
- l'exploitation d'autobus scolaires et de bus de transport de personnel
- le transport de voyageurs par véhicules à traction humaine ou animale
- la location de voitures particulières avec chauffeur
- l'organisation d'excursions et circuits touristiques en car.

Elle ne comprend pas :

- le transport par ambulance (8690)
- la location de voitures sans chauffeur (7701).

##### **4912 Transports routiers de marchandises**

Cette classe comprend

- le transport de marchandises par camion (enlèvement, acheminement et livraison)
- le transport de marchandises par véhicules à traction humaine ou animale
- la location de camions avec chauffeur
- les activités de déménagements (et de garde-meuble) pour les entreprises et les ménages.

Elle ne comprend pas :

- le transport de grumes dans les forêts (0230)
- la distribution de l'eau par camions (3600)

- la collecte des déchets (3800)
- les activités de transport de fonds (8000).

## **492 Transports par conduites**

### **4920 Transports par conduites**

Cette classe comprend l'exploitation de conduites et stations de pompage permettant le transport de pétrole et de produits pétroliers raffinés, de gaz, de liquides, de boues et d'autres substances.

## **50 TRANSPORT PAR EAU**

Cette division comprend le transport, régulier ou non, de passagers et de fret par voie d'eau. Elle comprend également l'exploitation de remorqueurs et de pousseurs de péniches, de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme, de bacs, de bateaux-taxis, etc. Le transport effectué par des bateaux destinés à la navigation maritime est classé dans le groupe 501, sinon dans le groupe 502.

Cette division ne comprend pas les services portuaires, maritimes et fluviaux (522).

### **501 Transports maritimes et côtiers**

Ce groupe comprend le transport de passagers sur des bateaux conçus pour naviguer en mer ou dans les eaux côtières.

#### **5010 Transports maritimes et côtiers**

Cette classe comprend :

- le transport maritime et côtier de passagers et/ou de marchandises
- l'exploitation de remorqueurs ou pousseurs et de plates-formes de forage
- la location de bateaux et navires de commerce ou de plaisance avec équipage pour la navigation en mer

Elle ne comprend pas l'exploitation de ports (5222).

### **502 Transports fluviaux**

Ce groupe concerne le transport de passagers et de marchandises en eaux intérieures, sur des bateaux ne convenant pas au transport maritime.

#### **5020 Transports fluviaux**

Cette classe comprend :

- le transport de passagers et/ou de marchandises voies navigables intérieures, y compris les ports et les docks
- la location de bateaux de commerce ou de plaisance avec équipage pour le transport fluvial
- l'organisation d'excursions fluviales en bateau
- l'exploitation de bacs, de lacs, de canaux, de lagunes, de fleuves.

## **51 TRANSPORTS AÉRIENS**

Cette division comprend le transport aérien de passagers et de marchandises.

Elle ne comprend pas :

- l'exploitation d'aéroports (5222)
- les activités réalisées en utilisant un avion (photographie, pulvérisation des cultures, etc.)

## **510 Transports aériens**

### **5101 Transports aériens de passagers**

Cette classe comprend :

- le transport aérien de passagers sur des lignes régulières et avec des horaires déterminés
- les vols par charters pour passagers
- les vols de tourisme (excursions aériennes)
- la location d'appareils de transport aérien avec pilote aux fins de transport de passagers
- les activités d'avion-taxis et la location d'appareils avec pilote

Elle ne comprend pas la location d'appareils sans pilote (7701).

### **5102 Transports aériens de fret et transports spatiaux**

Cette classe comprend :

- le transport aérien de fret régulier ou non, y compris de courrier.
- le lancement de satellites et de véhicules spatiaux
- la location d'appareils de transport aérien avec pilote aux fins de transport de fret.

Elle ne comprend pas la location d'appareils sans pilote (7701).

## **52 ENTREPOSAGE ET ACTIVITÉS DES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS**

Cette division vient comprend les activités d'entreposage et les activités auxiliaires des transports, telles que l'exploitation des infrastructures de transport (comme les ports, aéroports, gares, infrastructures à péage, etc.), les activités de manutention du fret et l'organisation du transport de fret (acheminement des produits, recherche de transporteurs).

### **521 Entreposage**

#### **5210 Entreposage**

Cette classe comprend :

- l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage frigorifique ou non, ou de lieux de stockage adaptés aux marchandises (entrepôts, silos, réservoirs, hangars, etc.),
- l'entreposage d'archives pour compte de tiers.

Elle ne comprend pas la location d'espaces d'entreposage en libre-service (6820).

#### **522 Activités des auxiliaires des transports**

Ce groupe concerne les activités auxiliaires liées au transport de personnes ou de fret, telles que l'exploitation et l'entretien d'infrastructures de transport, la manutention du fret à différentes étapes du transport et l'organisation du transport de fret.

##### **5221 Manutention**

Cette classe concerne la manutention portuaire et non portuaire.

Elle comprend :

- le chargement et le déchargement de marchandises ou de bagages dans les ports maritimes ou ailleurs lors de ruptures de charges
- l'arrimage et le débardage de conteneurs et d'autres marchandises dans les ports maritimes ou ailleurs.

## **5222 Exploitation d'infrastructures de transport**

Cette classe concerne les infrastructures de transports terrestres, aériens et par eau.

Elle comprend :

- l'exploitation des infrastructures ferroviaires
- l'exploitation des gares routières des voyageurs
- l'exploitation à péage d'autoroutes et d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, etc.)
- l'exploitation des garages, parcs et aires de stationnement
- la gestion du stationnement payant sur la voie publique et des fourrières
- l'exploitation des aéroports et notamment des terminaux aéroportuaires
- la gestion et le contrôle de l'espace aérien au voisinage des aéroports, l'entretien-maintenance des avions, l'activité des consignataires aériens
- les activités auxiliaires des transports aériens (billetterie, réservation, consigne, enregistrement et prise en charge des bagages)
- l'exploitation des ports maritimes ou fluviaux, de terminaux portuaires et de quais, voies fluviales et écluses
- les activités auxiliaires des transports par eau (activité des consignataires maritimes, immatriculation ou désarmement des navires, etc.).

Elle ne comprend pas :

- l'exploitation de ports de plaisance (9300)
- location de lieux de garage de véhicules au mois ou à l'année (6820).

## **5229 Organisation du transport de fret**

Cette classe comprend l'ensemble des activités de services visant à prendre en charge l'organisation du transport de fret pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire et notamment les activités logistiques spécialisées qu'implique cette organisation (conditionnement, stockage, groupage, formalités douanières, d'assurance, fiscales, bancaires, sanitaires etc.) et la recherche puis la mise en œuvre de moyens de transport adaptés, terrestres, maritimes ou aériens.

## **53 ACTIVITÉS DE POSTE ET DE COURRIER**

Cette division comprend les activités de poste et de courrier, telles que la levée, l'acheminement et la distribution de lettres et de petits colis sous différents régimes. Elle inclut également les services de livraison locale et de messagerie.

### **530 Activités de poste et de courrier**

Ce groupe distingue les activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel et les autres activités de poste et de courrier.

#### **5301 Activités de service postal universel**

Cette classe comprend :

- la levée, l'acheminement et la distribution (nationale ou internationale) de lettres, colis et petits paquets par les services postaux chargés de l'obligation de service universel. l'acheminement des journaux au tarif de la presse, l'envoi en nombre sans adresse
- les services des bureaux de poste tels que la poste restante.

Elle ne comprend pas :

- les activités à caractère financier comme le transfert d'argent par mandat (6419)
- la location de boîtes postales (8201).

### **5302 Autres activités de courrier et de distribution**

Cette classe comprend :

- la prise en charge, l'acheminement et la distribution (nationale ou internationale) de lettres et de colis et petits paquets par des entreprises opérant en dehors de l'obligation de service universel- les services de livraison à domicile
- les activités des coursiers urbains et taxis-marchandises
- la livraison de pizzas chaudes sans fabrication.

Elle ne comprend pas les activités de routage (8201).

---

## **Section I : ACTIVITES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION**

---

Cette section comprend la mise à disposition de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée ainsi que la fourniture de repas préparés pour consommation immédiate.

### **55 ACTIVITES D'HEBERGEMENT**

Cette division comprend la mise à disposition de locaux ou de lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée, ce qui implique qu'il ne soit pas la résidence principale des utilisateurs (sinon il s'agit de location immobilière). Elle comprend également la mise à disposition de locaux d'hébergement pour des séjours de longue durée destinés à des étudiants, à des travailleurs, etc. Certaines unités peuvent proposer seulement un hébergement et d'autres une offre combinée comprenant hébergement, repas et/ou installations récréatives.

### **550 Activités d'hébergement**

#### **5500 Activités d'hébergement**

Cette classe comprend :

- les services d'hébergement proposés par les hôtels, les motels, auberges et structures similaires.
- les services d'hébergement proposés par les maisons de vacances, les centres touristiques
- la mise à disposition de lieux d'hébergement dans des terrains de camping, des parcs pour caravanes, des camps de loisirs, etc.
- les résidences d'étudiants et internats
- les foyers pour travailleurs.

Elle ne comprend pas la mise à disposition de logements à titre de résidence principale (6810).

### **56 RESTAURATION ET ACTIVITES DES DEBITS DE BOISSON**

Cette division comprend les activités consistant à fournir des repas complets et/ou des boissons pour consommation immédiate, qu'il s'agisse de restaurants traditionnels, de self-services ou d'établissements proposant des plats à emporter dès lors qu'ils sont préparés en vue d'une consommation immédiate, à la différence de la production ou du commerce de produits alimentaires ou de boissons.

### **561 Restauration**

Ce groupe concerne la restauration sous toutes ses formes et le service des traiteurs.

### **5610 Restauration**

Cette classe comprend :

- les activités des restaurants traditionnels, cafétérias et salons de thé, ainsi que la restauration rapide ou en self service, y compris les cantines
- les activités des restaurants installés à bord des trains et bateaux
- les activités des traiteurs (buffets, lunches et réceptions diverses), le catering et la fourniture de repas préparés aux collectivités.

Elle ne comprend pas la vente au détail de nourriture par distributeurs automatiques (4739).

### **562 Activités des débits de boissons**

Ce groupe concerne les activités de préparation et de service de boissons destinées à la consommation sur place.

#### **5620 Activités des débits de boissons**

Cette classe comprend :

- les activités des bars, cafés et autres débits de boisson, y compris à bord des trains et bateaux
- les activités des discothèques et les pistes de danse où le service de boissons est prédominant
- les activités des vendeurs de boissons itinérants.

Elle ne comprend pas :

- la vente de boissons par distributeurs automatiques (4739)
- les activités des discothèques et les pistes de danse sans service de boissons prédominant (9300)

---

## **Section J : INFORMATION ET COMMUNICATION**

---

La section J constitue un nouveau regroupement d'activités de contenu, consécutif au développement des TIC. Cette section comprend les activités de production de "contenus" d'informations (livres, films, musiques, ...indépendamment du support), leur distribution et leur diffusion ainsi que la gestion des droits correspondants.

Elle recouvre aussi les activités permettant de transmettre des informations ou d'y accéder. Elle comprend également les activités liées aux technologies informatiques, au traitement des données et à la fourniture d'informations.

Elle comprend également les activités d'édition, y compris l'édition de logiciels, la production et la diffusion de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision, l'enregistrement sonore et l'édition musicale, la programmation et la diffusion par des chaînes de radio et de télévision, les télécommunications, les activités informatiques et les activités de fourniture d'information.

### **58 EDITION**

L'édition consiste à réunir les moyens nécessaires pour la production pour compte propre d'un contenu d'informations diffusable et à assurer le risque commercial de sa diffusion en tant que droit d'usage.



Cette division comprend l'édition de livres de toutes natures, l'édition de journaux et de périodiques, l'édition de répertoires et de listes, ainsi que l'édition de logiciels, mais pas l'édition audio-visuelle (musique et films).

Les activités d'édition comprennent l'exploitation des droits de propriété intellectuelle (copyright) d'œuvres littéraires, de jeux électroniques et de logiciels.

Cette division concerne tous les supports possibles de l'édition (imprimée, électronique, audio ou multimédia, sur Internet, etc.).

Cette division ne comprend pas :

- l'édition de films et de vidéos, l'édition musicale (division 59)
- la production de matrices d'enregistrements (division 59)
- les activités d'imprimerie et de reproduction de supports enregistrés (division 18).

### **581 Édition de livres et périodiques**

Ce groupe concerne l'édition de livres, de journaux et de périodiques, ainsi que de répertoires et de listes d'adresses ou encore d'ouvrages reproduisant des œuvres d'art, photos ou gravures et de cartes postales, calendriers, etc. Ces produits se caractérisent par le niveau de créativité intellectuelle requis pour leur développement et sont généralement protégés par des droits de propriété intellectuelle (copyright).

#### **5810 Édition de livres et périodiques**

Cette classe comprend l'édition sur papier ou tout autre support ou en ligne :

- de livres, de manuels scolaires, de brochures, y compris de dictionnaires et d'encyclopédies, d'atlas, de cartes et de plans, de journaux, y compris publicitaires, de périodiques et de magazines
- d'annuaires (téléphoniques, professionnels, etc.), de fichiers d'adresses et autres répertoires et recueils
- de photos, gravures, cartes postales, cartes de vœux, calendriers, affiches, œuvres d'art
- de services de licence pour le droit de reproduction, de distribution ou d'utilisation d'œuvres originales.

Elle ne comprend pas la production d'œuvres originales par leurs auteurs (9000).

### **582 Édition de logiciels**

#### **5820 Édition de logiciels**

Cette classe comprend :

- l'édition de logiciels prêts à l'utilisation (sur support physique, en téléchargement ou en ligne)
- l'édition de logiciels de jeux électroniques (sur support physique, en téléchargement ou en ligne)
- les services de licence pour le droit de reproduction, de distribution ou d'utilisation de ces logiciels.

Elle ne comprend pas :

- la reproduction de logiciels (1810) et leur commercialisation au détail (4727)
- la production de logiciels pour compte de tiers (6201).

## **59 ACTIVITES DE PRODUCTION AUDIO ET VIDEO**

Cette division comprend la production de films et de programmes audiovisuels, destinés à être projetés en salles ou diffusés à la télévision, les activités auxiliaires, la distribution et la projection des films ainsi que la gestion des droits de propriété intellectuelle (copyright).

Cette division comprend également l'édition musicale, y compris la gestion des droits, les activités liées à l'enregistrement sonore (production des matrices sonores, leur promotion et leur distribution), ainsi que les services d'enregistrement sonore.

### **591 Production cinématographique, vidéo et de télévision**

Ce groupe concerne la production de films et de programmes audiovisuels, sur pellicule, vidéocassette, DVD ou autre support, y compris la diffusion numérique, destinés à être projetés en salles ou diffusés à la télévision ; les activités auxiliaires telles que montage, doublage, sous-titrage, etc. ; la distribution de films cinématographiques et autres productions (cassettes vidéo, DVD, etc.), ainsi que leur projection. L'exploitation et la gestion des droits de propriété intellectuelle (copyright) de films ou d'autres productions audiovisuelles, notamment en vue de leur distribution, sont incluses.

#### **5910 Production cinématographique, vidéo et de télévision**

Cette classe comprend :

- la production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision de tous types quelle qu'en soit la durée
- la production et la réalisation de films et de programmes audiovisuels, destinés à la diffusion télévisuelle
- les activités de post-production telles que montage, post-synchronisation, sous-titrage, doublage, de même que le développement et le traitement de films cinématographiques
- les activités des laboratoires spécialisés dans la production de films d'animation
- la distribution (vente ou location) de films, de bandes vidéo, de DVD et similaires auprès des cinémas, des réseaux et stations de télévision et d'autres exploitants
- la projection de films cinématographiques ou de bandes vidéo en salles ou dans d'autres installations de projection, ainsi que les activités des ciné-clubs.

Elle ne comprend pas :

- la reproduction de supports audio et vidéo à partir d'originaux (1810)
- le commerce de cassettes vidéo, de CD, de DVD (4643, 4650, 4724)
- la location de DVD et vidéocassettes au public (7703)
- la production photographique et le traitement des films, hors audiovisuel (7402).

### **592 Production audio et édition musicale**

#### **5920 Production audio et édition musicale**

Cette classe comprend les activités aboutissant à la production de matrices sonores originales (associées au copyright), la promotion et la distribution des enregistrements (bandes, cassettes, CD) sur le marché. Ces dernières activités exercées isolément nécessitent d'obtenir au préalable les droits de reproduction et de diffusion. Ces droits s'appliquent aussi en cas de passage des enregistrements à la radio, à la télévision ou au cours d'un spectacle.

Elle inclut également les services d'enregistrement sonore en studio ou ailleurs, y compris la production d'émissions de radio enregistrées ainsi que l'édition de livres musicaux et de partitions.

## **60 ACTIVITES DE PROGRAMMATION DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION**

Cette division comprend les activités d'édition de chaînes de radio et de télévision, consistant à créer du contenu, sous forme de grilles de programmes (ou programmes complets) en vue de leur diffusion, y compris sous forme d'abonnement. La télédiffusion peut faire appel à plusieurs techniques : réseau hertzien, satellite, câble ou Internet.

L'exploitation et la gestion des droits de propriété intellectuelle sur des grilles de programmes de radio et de télévision, notamment en vue de leur diffusion, sont incluses.

Cette division ne comprend pas la distribution de programmes par câble, satellite et autres abonnements, sans réalisation de grilles de programmes (division 61).

### **600 Programmation télévisuelle ; radiodiffusion**

#### **6001 Édition et diffusion de programmes radio**

Cette classe comprend :

- les activités des réseaux ou chaînes de radiodiffusion, constituant et diffusant des grilles de programmes audio par les ondes, le câble, le satellite ou Internet
- la diffusion de données intégrées à la radiodiffusion (météo, etc.)
- la vente de temps d'antenne publicitaire à la radio.

Elle ne comprend pas la production de programmes radiophoniques (5920).

#### **6002 Programmation de télévision et télédiffusion**

Cette classe comprend :

- les activités des réseaux ou chaînes de télévision, constituant et diffusant des grilles de programmes vidéo par les ondes, le câble, le satellite ou Internet, y compris à la demande
- la diffusion de données intégrée aux émissions de télévision (météo, etc.)
- la vente de temps d'antenne publicitaire à la télévision.

Elle ne comprend pas :

- la production de programmes de télévision dissociée de leur diffusion (5910)
- la mise à disposition de chaînes de télévision, sans réalisation de grilles de programmes (division 61).

## **61 TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Cette division comprend les activités permettant la transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images. . Les activités relevant de cette division ont pour caractéristique commune de transmettre du contenu, sans participation à sa création. Dans le cas de la transmission de signaux de télévision, elle comprend l'intégration de bouquets de programmes (ou bouquets de chaînes) et leur distribution.

### **610 Télécommunications**

#### **6100 Télécommunications**

Cette classe comprend :

- les activités d'exploitation des installations de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images en utilisant une infrastructure de télécommunications filaires ou sans fils, ainsi que la fourniture des accès à ces installations . Les installations de transmission

assurant ces activités peuvent reposer sur une seule technologie ou sur une combinaison de plusieurs technologies (lignes et câbles, réseau hertzien, satellites, Internet)

- l'acquisition de l'accès et de la capacité réseau auprès des propriétaires et opérateurs de réseaux avec fourniture de services de télécommunications aux utilisateurs- l'accès à Internet par l'opérateur de l'infrastructure filaire ou sans fil, ou par un FAI
- les services d'exploitation de téléphonie cellulaire
- la transmission et la distribution auprès du public de programmes ou de bouquets de programmes fournis par des chaînes de télévision ou de radio
- la fourniture de l'accès au téléphone et à Internet (cybercafés) dans des lieux ouverts au public
- la fourniture de services de télécommunications vocale via Internet (VOIP)
- les activités des revendeurs de télécommunications, c'est-à-dire l'acquisition et la revente de capacité réseau sans services supplémentaires.

## **62 ACTIVITÉS DE PROGRAMMATION ET DE CONSEILS INFORMATIQUES**

Cette division comprend la fourniture d'expertise dans le domaine des technologies de l'information : développement, adaptation, test et maintenance de logiciels d'une part, conseils relatifs aux systèmes informatiques intégrant les technologies du matériel, des logiciels et des communications d'autre part, ainsi que des services professionnels et techniques de nature informatique.

### **620 Activités informatiques : conseil, programmation**

#### **6201 Programmation informatique**

Cette classe comprend les activités de développement, adaptation, test et prise en charge de logiciels. Elle comprend également la conception de programmes sur la base des instructions des utilisateurs, par exemple création de pages web, mise en place de bases de données.

Elle ne comprend pas les activités professionnelles concernant les systèmes informatiques, même si la fourniture de logiciels en fait partie (6209).

#### **6209 Conseil et autres activités informatiques**

Cette classe comprend :

- la planification et la conception (études, conseil) de systèmes informatiques intégrant les technologies du matériel, des logiciels et des communications avec éventuellement la formation des utilisateurs
- le conseil en développement logiciel personnalisé : analyse des besoins et des problèmes des utilisateurs, formulation de propositions de solutions
- la maintenance logicielle pour compte de tiers de systèmes et d'applications informatiques
- la gestion et l'exploitation sur site des systèmes informatiques et/ou de traitement des données du client
- les activités de récupération après un sinistre informatique
- les activités d'installation de logiciels ou de configuration.

Elle ne comprend pas le traitement et l'hébergement des données (6301).

## **63 ACTIVITÉS DE FOURNITURE D'INFORMATION**

Cette division comprend les activités des portails de recherche sur Internet, de traitement et d'hébergement de données, ainsi que d'autres activités dont l'objectif essentiel est de fournir des informations, comme celles des agences de presse.

## **630 ACTIVITÉS DE FOURNITURE D'INFORMATION**

Ce groupe concerne la fourniture d'infrastructures destinées à l'hébergement d'applications informatiques, au traitement des données et autres activités similaires, ainsi que la mise à disposition d'outils de recherche et autres portails sur Internet.

### **6301 Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet**

Cette classe comprend :

- la fourniture d'infrastructures destinées aux services d'hébergement et de traitement des données
- les activités d'hébergement spécialisées, de sites web, d'applications ou de services de diffusion continue
- les activités de traitement des données, telles que saisie, traitement automatisé ou gestion de bases de données
- l'exploitation de sites web qui utilisent des moteurs de recherche
- l'exploitation de sites web ayant une fonction de portail d'accès à des informations structurées.

Elle ne comprend pas la conception et la réalisation de sites et de pages web (6201).

### **6309 Autres activités de fourniture d'information**

Cette classe comprend :

- les activités des agences de presse, c'est-à-dire la collecte, la synthèse et la communication aux médias d'informations écrites, photographiques et audiovisuelles
- les activités de réponse aux demandes d'information par téléphone
- les activités de recherche d'information, pour le compte de tiers
- la réalisation de revues de presse ou de dossiers.

Elle ne comprend pas :

- les activités des centres d'appels (8201)
- les activités des photojournalistes indépendants (740)
- les activités des journalistes indépendants (9000).

---

## **Section K : ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE**

---

Cette section comprend les activités financières et d'assurance, ainsi que les services venant en soutien. Elle comprend également les activités associées à la détention d'actifs.

### **64 ACTIVITES FINANCIERES**

Cette division comprend les activités de collecte et de redistribution de fonds au titre de l'intermédiation financière. Les dispositions institutionnelles nationales jouent un rôle important dans le classement interne à cette division.

#### **641 Activités d'intermédiation monétaire**

Ce groupe comprend la collecte de fonds (puis leur redistribution sous forme de prêts) sous la forme de dépôts transférables, provenant, en dehors des banques centrales, d'agents non financiers.

##### **6411 Activités de banque centrale**

Cette classe comprend :

- l'émission et la gestion de la monnaie du pays, le suivi et le contrôle de la masse monétaire,
- la surveillance des opérations bancaires et ses activités de banque des banques
- la détention et la gestion des réserves de change
- les activités en tant que banque du gouvernement.

#### **6419 Autres intermédiations monétaires**

Cette classe comprend :

- la collecte de dépôts et/ou de proches substituts de dépôts permettant l'octroi de certains crédits
- les activités de virements postaux, de mandats et des caisses d'épargne postales ;
- les tontines et les courtiers.

Elle ne comprend pas les activités de traitement et de règlement des transactions effectuées par carte de crédit (6611).

#### **642 Activités des fonds de placements, holdings et similaires**

Ce groupe vise à permettre le classement d'entités détentrice d'un patrimoine financier. Il concerne les activités des sociétés holding, c'est-à-dire des entités qui détiennent le contrôle d'un groupe, leur principale activité étant la détention d'actifs. Les fonds de placement sont des entités légales organisées pour regrouper des titres ou d'autres actifs financiers, sans les administrer, pour le compte d'actionnaires ou de bénéficiaires.

#### **6420 Activités des fonds de placements, holdings et similaires**

Cette classe comprend :

- les activités des sociétés holding
- les activités des sociétés d'investissement à capital fixe ou variable et des fonds communs de placement
- les activités des fiducies et entités similaires administrées pour le compte des bénéficiaires selon les dispositions d'une convention de fiducie, d'un testament ou d'un contrat d'agence.

Elle ne comprend pas :

- la gestion active de fonds (6602) ou de groupes d'entreprises (7001)
- l'activité des caisses de retraite (6501) ou des régimes de sécurité sociale obligatoire (8430).

#### **649 Activités de crédits et autres intermédiations non monétaires**

Ce groupe vise principalement l'ouverture de crédits sans les ressources monétaires correspondantes, notamment par refinancement.

Ce groupe comprend :

- les activités de micro finance, le crédit-bail, lorsque le bail couvre approximativement la durée de service escomptée du bien et que le preneur bénéficie de tous les avantages qu'offre l'utilisation de ce bien et qu'il assume tous les risques découlant de sa propriété- les activités financières consistant principalement en l'octroi de prêts par des institutions financières non monétaire pour différents usages (consommation, logement, investissements, commerce extérieur, etc.) les activités de prêt sur gages
- les autres activités financières, par exemple : engagements et cautions, swaps, affacturage, gestion des cartes de crédit, etc.

Il ne comprend pas :

- la location-bail (division 77)

- le courtage de valeurs mobilières et de marchandises (6602)
- la gestion de portefeuilles pour le compte de tiers (6602)
- le recouvrement de factures sans rachat de créances (8209).

## **65 ACTIVITES D'ASSURANCE**

Cette division comprend la souscription de contrats d'assurance de rente et d'autres formes de contrat d'assurance ainsi que l'investissement des primes pour constituer un portefeuille d'actifs financiers en prévision des sinistres futurs. Est également incluse la fourniture de services d'assurance et de réassurance directe.

### **650 Assurance**

#### **6501 Assurance-vie et caisses de retraite**

Cette classe comprend :

- la souscription de contrats d'assurance de rente ou d'assurance vie, d'assurance invalidité et d'assurance décès, la gestion des fonds collectés et le versement des indemnités suite à un événement déclenchant.
- les activités similaires exercées par des caisses de retraite, sauf la gestion des fonds.

Elle ne comprend pas :

- la gestion des fonds collectés par les caisses de retraite (6602)
- le fonctionnement des régimes de sécurité sociale obligatoire (8430).

#### **6502 Assurance-dommages et réassurance**

Cette classe comprend :

- la fourniture de services d'assurance autres que sur la vie : assurance accident et incendie, assurance maladie, assurance voyages, assurance biens, assurance automobile, assurance maritime, assurance aérienne, assurance transports, assurance contre les pertes financières, assurance responsabilité civile, etc.
- les activités de réassurance consistant à reprendre à son compte la totalité ou une partie du risque associé à des polices d'assurance émises par d'autres assureurs.

## **66 ACTIVITÉS D'AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE**

Cette division comprend les activités de services connexes des services financiers ou d'assurance, étroitement liés à ceux-ci, mais n'étant pas eux-mêmes des services financiers.

### **660 Activités d'auxiliaires financiers et d'assurance**

Ce groupe concerne l'administration de marchés réels ou virtuels destinés à faciliter l'achat et la vente de valeurs, d'options sur actions, d'obligations ou de contrats de marchandises.

#### **6601 Activités de gestion de fonds pour tiers**

Cette classe comprend les activités de gestion de portefeuilles et de fonds pour le compte de tiers (particuliers, entreprises et autres), de fonds communs de placement.

#### **6602 Activités d'auxiliaires financiers**

Cette classe comprend :

- l'exploitation et la supervision de marchés financiers, tels que les bourses de marchandises, y compris à terme, les bourses des titres, des valeurs, options et dérivés - les opérations effectuées sur des marchés financiers pour le compte de tiers : le courtage sur titres et valeurs mobilières, ou marchandises, les activités des bureaux de change, etc.

- les activités auxiliaires des activités de services financiers n.c.a. gestion des transactions effectuées par carte de crédit, conseils en placement, garde des titres, etc.

Elle ne comprend pas la gestion de portefeuilles pour compte de tiers (6601).

### **6603 Activités d'auxiliaires d'assurance**

Cette classe comprend :

- les activités des agents et courtiers d'assurances (intermédiaires d'assurance) consistant en la vente, la négociation ou le démarchage de contrats d'assurance de rente et d'autres formes de contrat d'assurance
- l'activité de prestataires liés à l'assurance, tels que l'évaluation des demandes d'indemnisation et des dommages, la liquidation et règlement de sinistres, l'analyse des risques ou les services des actuaires.

---

## **Section L : ACTIVITES IMMOBILIERES**

---

Cette section comprend des activités immobilières, elles sont orientées vers la clientèle des entreprises, mais aussi vers le service du logement, qui concerne très majoritairement les particuliers (les loyers imputés y sont compris). Elle comprend aussi les gestionnaires de biens immobiliers.

### **68 ACTIVITES IMMOBILIERES**

Cette division concerne toutes les opérations sur biens immobiliers : achats/ventes, location, gestion pour tiers et services connexes comme l'évaluation des biens.

#### **681 Location immobilière et activités sur biens propres**

##### **6810 Location immobilière et activités sur biens propres**

Cette classe comprend :

- la location d'appartements et de maisons, vides ou meublés destinés à l'habitation principale (ou secondaire) pour un usage de logement sur une longue durée, généralement sur une base mensuelle ou annuelle.
- La promotion immobilière pour exploitation propre de logements et autres biens immobiliers
- la location ou l'exploitation d'immeubles non résidentiels : bureaux, espaces commerciaux, fonds de commerce, salles diverses, entrepôts, bâtiments industriels, etc.
- la location de terrains, à usage agricole ou non.

Elle comprend également l'activité des marchands de biens et des lotisseurs.

Elle ne comprend pas :

- la promotion immobilière à des fins de vente (4100)
- l'exploitation d'hôtels et d'autres lieux d'hébergement destinés à des séjours de courte durée (5500).

#### **682 Activités des agences immobilières**

Ce groupe vise les activités immobilières pour compte de tiers, par des agences immobilières notamment.

##### **6820 Activités des agences immobilières**



Cette classe comprend :

- l'intermédiation en matière d'achat, de vente ou de location de biens immobiliers pour le compte de tiers, y compris les conseils et évaluations en matière immobilière
- le recouvrement des loyers et l'administration de biens immobiliers pour compte de tiers, ainsi que l'activité des syndicats de copropriété

Elle ne comprend pas les activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8101).

---

## **Section M : ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

---

Cette section comprend les activités professionnelles, scientifiques et techniques spécialisées sous la responsabilité de professionnels hautement qualifiés. Ces activités requièrent donc un niveau de formation élevé pour apporter aux utilisateurs des connaissances et compétences spécialisées. Cette section comporte sept divisions (69 à 75).

### **69 ACTIVITES JURIDIQUES ET COMPTABLES**

Cette division comprend les activités spécialisées juridiques et comptables. Il s'agit notamment des activités des avocats, des notaires, huissiers et arbitres de litiges. Elle comprend également les activités comptables et de tenue de livres.

#### **690 Activités juridiques et comptables**

##### **6901 Activités juridiques**

Cette classe comprend :

- le conseil et la représentation juridique d'une partie dans un litige ; affaires civiles, pénales, commerciales ou lors de conflits du travail
- le conseil et l'assistance juridique générale, la rédaction de documents juridiques (statuts, accords, brevets, constitution de sociétés, etc.) ou la rédaction d'actes, de testaments, d'actes fiduciaires, etc.
- les autres activités des notaires, des huissiers, tuteurs, curateurs et des arbitres de litiges
- les activités de la cour.

Elle ne comprend pas les activités des tribunaux (8420).

##### **6902 Activités comptables**

Cette classe comprend :

- l'enregistrement comptable d'opérations
- l'établissement ou la vérification de comptes financiers
- l'audit des comptes et la certification de leur exactitude
- l'établissement de déclarations fiscales pour les particuliers et les entreprises et la représentation de clients devant le fisc.

Elle ne comprend pas:

- le conseil de gestion en matière de systèmes comptables et de contrôle budgétaire (7002)
- le recouvrement de factures (8209).

### **70 ACTIVITÉS DES SIEGES SOCIAUX, CONSEIL EN GESTION**

Cette division comprend le conseil et l'assistance à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion telles que la planification stratégique et organisationnelle, la planification et la

budgétisation financières, les objectifs et les politiques de marketing, les politiques, les pratiques et la planification en matière de ressources humaines, la planification de la production et du contrôle. Elle comprend également la supervision et la gestion d'autres unités de la même société ou entreprise, c'est-à-dire les activités des sièges sociaux.

## **700 Activités des sièges sociaux ; conseil en gestion**

### **7001 Activités des sièges sociaux**

Cette classe concerne la supervision et la gestion d'autres unités de la même entreprise ou du même groupe, la prise en charge du rôle de planification et de direction stratégique ou organisationnelle de l'entreprise ou du groupe, l'exercice du contrôle opérationnel et la gestion des opérations courantes des unités rattachées.

Elle comprend les activités des sièges sociaux ou administratifs, des bureaux locaux et régionaux, et la gestion des filiales.

Elle ne comprend pas les activités des sociétés holding n'intervenant pas dans la gestion (6420).

### **7002 conseils en gestion**

Cette classe comprend :

- le conseil et l'assistance opérationnelle, y compris les activités de lobbying, apportés aux entreprises et autres organisations en matière de relations publiques et de communication.
- le conseil et l'assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations dans des domaines variés tels que :
  - \* la conception de méthodes ou procédures comptables et de contrôle budgétaire,
  - \* la planification stratégique et organisationnelle, les questions de productivité, de rendement et de contrôle de la production, de marketing et de ressources humaines.

Elle ne comprend pas :

- les activités des sociétés holding n'intervenant pas dans la gestion (6420)
- le conseil et la représentation juridiques (6901)
- les activités de conseil en architecture et en ingénierie (7101)
- les activités de conseil en environnement, agronomie, sécurité et similaires (7409)
- les activités de conseil en recherche et placement de cadres (7800).

## **71 ACTIVITÉS D'ARCHITECTURE, D'INGENIERIE ET TECHNIQUES**

Cette nouvelle division comprend la prestation de services d'architecture, d'ingénierie, d'établissement de plans, d'inspection de bâtiments, d'arpentage et de cartographie. Elle comprend également les activités d'analyses physiques, chimiques et autres contrôles techniques.

### **710 Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques**

#### **7101 Activités d'architecture et d'ingénierie**

Cette classe comprend :

- la conception de projets architecturaux (conception de bâtiments, de développements urbains et d'architecture paysagère et l'établissement de plans architecturaux)
- les activités de conseil et d'assistance en matière d'architecture
- les activités d'ingénierie, c'est-à-dire l'application des lois physiques et principes d'ingénierie sous les aspects de conception, de conseil et d'assistance dans les domaines techniques: matériaux, machines équipements et instruments, structures, infrastructures et sites

industriels, ingénierie de processus et systèmes et diverses spécialités du génie civil et industriel.

- les études géophysiques, géologiques et sismiques
- les activités cartographiques par tout procédé et les activités des géomètres.

Elle ne comprend pas :

- les activités des consultants en informatique (6209)
- les forages d'essai en rapport avec des opérations minières (0901, 0902)
- les activités de contrôle et les essais techniques (7102)
- les activités de recherche et de développement liées à l'ingénierie (7210).

### **7102 Activités de contrôle et analyses techniques**

Cette classe comprend :

- la réalisation d'analyses physiques, chimiques et autres sur tous types de matériaux et de produits, notamment :
  - \* activités d'analyse dans le domaine de l'hygiène alimentaire, y compris contrôle vétérinaire
  - \* contrôle des caractéristiques et performances physiques de matériaux, joints et soudures, essais de qualification et de fiabilité, analyse des défaillances
- contrôle et mesure d'indicateurs environnementaux (air, eau, etc.)
- le contrôle technique automobile et autres matériels de transport
- la certification de produits comme les biens de consommation, aéronefs, conteneurs sous pression, ouvrages d'art, œuvres d'art, etc.
- les essais à l'aide de modèles ou de maquettes (aéronefs, navires, barrages, etc. )
- les activités spécialisées au service de la police scientifique.

Elle ne comprend pas :

- les analyses et contrôles vétérinaires concernant la santé animale (7500)
- l'imagerie diagnostique, les tests et l'analyse concernant la santé humaine (division 86).

## **72 RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DEVELOPPEMENT**

Cette division comprend les activités de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou de développement expérimental, au sens du manuel de Frascati.

1- les travaux de recherche expérimentale ou théorique menés principalement en vue d'acquérir des connaissances nouvelles sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager d'application ou d'utilisation particulière);

2- la recherche appliquée : travaux de recherche originale entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles et orientés principalement vers un but ou un objectif pratique précis et

3- le développement expérimental : activité systématique s'appuyant sur les connaissances tirées de la recherche et/ou de l'expérience pratique et visant à la production de matériaux, de produits et de dispositifs nouveaux, à la mise au point de procédés, de systèmes et de services nouveaux et au perfectionnement de ceux qui existent déjà.) Un peu long (mettre en note de bas de page).

Dans cette division, les activités de recherche et de développement expérimental donnent lieu à deux groupes: sciences physiques, et naturelles et sciences humaines et sociales.

Cette division ne prend pas en compte la prospection minière (0902).

## **721 Recherche-développement en sciences physiques et naturelles**

Ce groupe concerne la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental en sciences physiques, naturelles et de l'ingénieur.

### **7210 Recherche-développement en sciences physiques et naturelles**

Cette classe comprend :

- la recherche - développement en biotechnologie
- la recherche-développement en sciences physiques et naturelles
- la recherche-développement en ingénierie et technologie
- la- recherche-développement en sciences médicales
- la- recherche-développement en agronomie
- la recherche-développement interdisciplinaire sur ces domaines.

## **722 Recherche-développement en sciences humaines et sociales**

### **7220 Recherche-développement en sciences humaines et sociales**

## **73 PUBLICITE ET ETUDES DE MARCHE**

Cette division provient d'une partie de l'ex groupe 74.3 qui a été érigée en division. Elle comprend la création de campagnes publicitaires et la diffusion de la publicité ainsi créée dans les magazines, journaux, à la radio et à la télévision ou dans d'autres médias, ainsi que la réalisation d'études de marché et de sondages.

### **730 Publicité et études de marché**

Ce groupe vient des ex groupes 74.1 et 74.3. Il comprend notamment le conseil et la création publicitaire, la gestion des régies publicitaires et les études de marché et sondages.

#### **7301 Publicité**

Cette classe comprend :

- la conception et la réalisation de campagnes publicitaires (conception et diffusion de publicités dans tous les médias, conception et diffusion de publicités à l'extérieur et sur les lieux de vente, stands ou sites d'affichage)
- la réalisation de campagnes de marketing et d'autres services publicitaires destinés à attirer et fidéliser les consommateurs (promotion de produits, marketing dans les points de vente, publipostage, conseil en marketing)
- l'exploitation de la régie publicitaire de médias pour la vente ou la revente de temps d'antenne et d'espaces publicitaires.

Elle ne comprend pas :

- la réalisation de messages publicitaires pour la radio, la télévision et le cinéma (5910, 5920)
- le conseil et l'assistance ou le lobbying en relations publiques et en communication (7002)
- la photographie publicitaire (7402)
- l'organisation de salons professionnels et congrès (8202)
- la vente directe de temps d'antenne ou d'espaces publicitaires par leurs propriétaires.

#### **7302 Études de marché et sondages**

Cette classe comprend :

- les études portant sur le potentiel commercial de biens ou de services, leur notoriété dans le public, ainsi que sur les habitudes d'achat des consommateurs aux fins de promotion des

ventes et de mise au point de produits nouveaux ; sont comprises également les analyses statistiques des résultats

- les sondages d'opinion sur des questions politiques, économiques et sociales ainsi que l'analyse statistique des résultats.

## **74 AUTRES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

Cette division vise les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques non déjà identifiées plus haut.

### **740 Autres activités professionnelles, scientifiques et techniques**

#### **7401 Activités spécialisées de design**

Cette classe comprend :

- la création de modèles pour les articles destinés à la consommation des ménages ; articles textiles et d'habillement, chaussures, bijoux, meubles, objets décoratifs intérieure et autres articles de mode
- le design industriel, c'est-à-dire la création et l'élaboration d'avant-projets et de spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits (matériaux, forme, couleur et finitions) en combinant l'attrait commercial, les normes, la facilité de production et d'utilisation.
- les activités de conception graphique
- la décoration d'intérieur (décoration de bâtiments).

#### **7402 Activités photographiques**

Cette classe comprend :

- la production photographique (prise de vue et éventuellement traitement) réalisée à titre commercial (photographies d'identité, d'évènements, publicitaires, d'édition, de mode, aérienne, etc.
- le traitement en laboratoire, en boutique ou via Internet des photos et films (développement, tirage, agrandissement, copies, retouches, montage de diapositives, etc.) réalisés par les clients - les activités de photojournalistes indépendants
- le micro filmage de documents.

Elle ne comprend pas :

- le traitement des films relevant de l'industrie du cinéma et de la télévision (cf. 5910)
- l'exploitation de photomaton fonctionnant en libre service avec des pièces (cf. 9609).

#### **7409 Autres activités professionnelles, scientifiques et techniques n.c.a.**

Cette classe comprend :

- les activités de traduction et d'interprétariat
- l'intermédiation en fonds de commerce contradiction avec les activités immobilières- le courtage de brevets
- les activités d'expertise hors immobilier et assurance
- les activités concernant les prévisions météorologiques
- les conseils en sécurité, environnement et agronomie
- les activités des consultants (sauf architecture, ingénierie et gestion)
- les activités des experts métreurs et des économistes de la construction
- les activités des imprésarios et agents similaires

- les activités des agents littéraires et la gestion des droits d'auteur - la gestion des droits de propriété industrielle (brevets, licences, marques, franchises, etc.).

Elle ne comprend pas :

- l'organisation de salons professionnels et congrès (8202)
- les activités des commissaires-priseurs indépendants (8209).

## **75 ACTIVITÉS VÉTÉRINAIRES**

Cette division comprend les activités de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de ferme ou de compagnie. Ces activités sont exercées par des vétérinaires dans des cliniques spécialisées, en cabinet ou à l'extérieur ; fermes, chenils, élevages, etc.

### **750 Activités vétérinaires**

#### **7500 Activités vétérinaires**

Cette classe comprend :

- les activités de diagnostic, de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de ferme
- les activités de diagnostic, de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux de compagnie, de zoos ou de réserves
- les activités vétérinaires auxiliaires, y compris des ambulances pour animaux.

Elle ne comprend pas :

- les activités de soutien à l'élevage (0190)
- les activités en rapport avec l'insémination artificielle et la castration (0190)
- les activités de prise en pension sans soins de santé d'animaux de ferme (0160) ou de compagnie (9609).

---

## **Section N : ACTIVITES DE SOUTIEN ET DE BUREAU**

---

C'est une nouvelle division comprend des activités de soutien, de bureau ou logistiques. Ces activités sont différentes de celles de la section M, car leur objectif premier n'est pas le transfert de connaissances spécialisées mais plutôt l'appui utile à beaucoup d'autres activités. Cette section regroupe six divisions (77 à 82).

### **77 ACTIVITES DE LOCATION**

Cette division comprend la location et la location-bail d'actifs corporels ou incorporels non financiers en contrepartie de paiements périodiques. Un vaste éventail de biens est concerné, tels que les automobiles, les ordinateurs, les biens de consommation et les machines et le matériel d'usage industriel, Elle est structurée en fonction des biens concernés.

Cette division ne comprend pas :

- le crédit-bail qui est une forme de financement des investissements productifs (6420)
- la location de biens immobiliers (6810)
- la location d'équipements avec opérateur.

## **770 Activités de location**

### **7701 Location de véhicules automobiles**

Cette classe comprend la location et la location-bail pour une courte durée ou à long terme de tous types de véhicules : camions, remorques utilitaires, véhicules utilitaires légers, véhicules de tourisme, caravanes et véhicules de loisirs.

Elle ne comprend pas la location de véhicules avec chauffeur (4920)

### **7702 Location de machines et d'équipements n.c.a.**

Cette classe comprend :

- la location et location-bail de machines et équipements pour l'agriculture et la sylviculture, pour les mines et carrières, pour le bâtiment et le génie civil (grues, échafaudages, bouteurs, etc.)
- la location et la location-bail de machines et équipements divers généralement utilisés par les entreprises (moteurs et turbines, machines-outils, matériels à usage professionnel, etc.).
- la location et la location-bail de machines et équipements de bureau, sans opérateur (ordinateurs et équipements périphériques, photocopieuses, etc.
- la location et la location-bail de matériels de transport par eau ou par air ainsi que de conteneurs
- la location et la location-bail de motocycles, caravanes et autos-caravanes.

Elle ne comprend pas la location de toutes machines ou équipements avec opérateur : conducteur, pilote, équipage, etc.

### **7703 Location d'articles personnels et domestiques n.c.a.**

Cette classe comprend :

- la location de bateaux de plaisance, canots et voiliers, de bicyclettes et autres articles de loisir et de sport
- la location de vidéocassettes, disques, CD, DVD, etc. Enregistrés et de jeux vidéo pour un usage personnel
- la location de tous types d'articles personnels ou domestiques à des ménages ou à des entreprises
  - \* articles textiles, d'habillement et chaussures
  - \* meubles, articles ornementaux fleurs et plantes, articles pour la cuisine et la table, appareils électriques ou électroniques et électroménagers
  - \* articles de bijouterie, instruments de musique, livres, matériel de bricolage, etc.

Elle ne comprend pas la location d'équipements de loisirs et d'agrément dans le cadre d'installations récréatives (9300).

### **7704 Gestion des droits de propriété industrielle**

Cette classe porte sur des activités consistant à autoriser des tiers à utiliser des produits ou processus couverts par la propriété intellectuelle, pour lesquels des redevances ou des droits de licence sont versés au propriétaire (qui peut lui même avoir acheté les droits). Les formes sont diverses : autorisation de reproduction, utilisation d'un processus, exploitation d'une franchise ou d'une marque, etc.

Cette classe ne comprend pas l'acquisition de la propriété des droits et l'édition d'œuvres protégées par le droit d'auteur (livres, logiciels, films) (division 58 et division 59).

## **78 ACTIVITÉS LIÉES AUX RESSOURCES HUMAINES**

### **780 Activités liées aux ressources humaines**

Ce groupe concerne les activités des agences de placement de main-d'œuvre et autre mise à disposition de ressources humaines.

#### **7800 Activités liées aux ressources humaines**

Cette classe comprend :

- la recherche, la sélection, l'orientation et le placement de personnel, y compris les activités de recherche et de placement de cadres, par tous moyens, notamment en ligne
- les activités des agences d'intérim
- les activités consistant à mettre à disposition des clients les ressources humaines nécessaires, sans implication opérationnelle tout en restant juridiquement l'employeur les activités des agences de casting (pour acteurs, mannequins, etc.).

Elle ne comprend pas les activités des imprésarios (7409).

## **79 ACTIVITÉS DES AGENCES DE VOYAGES, DE RESERVATION ET ACTIVITES CONNEXES**

Cette division concerne les agences de voyage et des services de réservation. Il s'agit de l'activité des agences consistant principalement à vendre des services de voyage, voyage organisé, transport et hébergement au grand public et à des clients du secteur privé et l'activité consistant à planifier et mettre sur pied des voyages organisés vendus par des agences de voyage ou directement par des agents tels que des voyagistes, ainsi que d'autres services liés aux voyages, dont les services de réservation. Les activités des guides touristiques et de promotion du tourisme sont également incluses.

### **790 Activités des agences de voyages, de réservation et activités connexes**

Ce groupe concerne les activités des agences de voyage, des voyagistes, et autres services de réservation et activités connexes.

#### **7900 Activités des agences de voyages, de réservation et activités connexes**

Cette classe comprend :

- les activités des agences de voyage consistant principalement à vendre, en gros ou au détail, des services de voyage, voyage organisé, transport et hébergement séparément ou en combinaison
- les activités des voyagistes consistant à construire des voyages organisés vendus directement ou revendus par des agences de voyage. Les voyages organisés peuvent comporter tout ou partie des éléments suivants : transport, hébergement, restauration, activités culturelles, sportives ou de loisirs.
- les activités de réservation liées aux voyages et de billetterie pour les spectacles et autres événements
- les activités de promotion du tourisme (offices de tourisme) et d'assistance aux touristes.

Elle ne comprend pas l'organisation et la gestion d'événements, tels que congrès ou conférences (8202).

## **80 ACTIVITES D'ENQUETES ET DE SECURITE**



Cette division comprend les activités liées à la sécurité tels que les activités d'enquêtes et de détectives, les activités de garde et de patrouille, les activités de transports de fonds, l'exploitation à distance de systèmes de sécurité et d'alarmes électroniques pour effraction ou incendie, éventuellement la maintenance des systèmes installés par l'exploitant.

## **800 Activités d'enquêtes et de sécurité**

### **8000 Activités d'enquêtes et de sécurité**

Cette classe comprend :

- les activités des enquêteurs et détectives privés, quels que soient le type de client et le but de la démarche
- les activités de gardiennage, de gardes du corps, d'agents de sécurité et de patrouilles,
- les activités de transport de fonds (collecte et livraison d'argent),
- la surveillance et la surveillance à distance de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques tels que les dispositifs d'alarme antivol et d'alarme incendie, y compris leur installation et maintenance
- l'installation, la réparation et l'adaptation de dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, de coffres-forts et des chambres fortes, avec, par la suite, leur surveillance ou surveillance à distance.

Elle ne comprend pas :

- les activités de la police (8420)
- l'installation de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques et dispositifs de verrouillage, sans leur surveillance ultérieure (4302)
- le conseil en sécurité, fourni seul (7400)
- la duplication de clés (9520).

## **81 ACTIVITES DE SOUTIEN AUX BATIMENTS ; AMENAGEMENT PAYSAGER**

Cette division comprend la fourniture d'un certain nombre de services généraux de soutien dans les locaux ou équipements du client : nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments de tous types, nettoyage de machines industrielles, le de trains, autobus, avions, etc nettoyage de l'intérieur de citernes de transport. Elle comprend également les activités de désinfection et de stérilisation, dératisation et désinsectisation, les activités d'aménagement et d'entretien paysager, le balayage des chaussées et l'entretien courant de la voirie, etc.

### **810 Activités de soutien aux bâtiments ; aménagement paysager**

#### **8101 Activités combinées de soutien aux bâtiments**

Cette classe comprend la combinaison d'activités (mais pas les activités isolées comme le nettoyage) de soutien dans les installations du client : nettoyage intérieur courant, entretien, prise en charge des ordures, gardiennage et sécurité, distribution du courrier, etc. Ces activités de soutien sont effectuées par du personnel qui n'intervient pas dans les activités essentielles du client, et qui relèvent de la conciergerie dans le cas d'immeubles d'habitation.

#### **8102 Activités de nettoyage**

Cette classe comprend :

- les activités de nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments de tous types (immeubles, appartements, maisons, bureaux, usines, magasins, etc.), aussi bien le nettoyage courant que le nettoyage spécialisé (vitres, gaines, cheminées, etc.)

- le nettoyage de machines industrielles, de bouteilles, de citernes, de piscines, d'autobus, trains et avions
- les activités de désinfection, dératissage ou désinsectisation, la stérilisation d'objets ou de locaux (blocs opératoires)
- le « ménage » des appartements ou bureaux : entretien des sols, des murs et des meubles
- le balayage des rues et l'entretien courant de la voirie.

Elle ne comprend pas :

- le nettoyage à la vapeur ou le sablage des parties extérieures des bâtiments (4309)
- l'exploitation de stations de lavage de véhicules automobiles et leur nettoyage (4520)
- les activités d'assainissement (cf. 3700) et l'enlèvement des ordures (3800).

### **8103 Aménagement paysager**

Cette classe comprend :

- la plantation, les soins et l'entretien de parcs, jardins et espaces verts: abords de bâtiments publics ou privés et de voies de communication, terrains municipaux, stades et pelouses, eaux stagnantes ou courantes
- la réalisation de terrasses, murets, allées et clôtures inclus dans l'aménagement paysager
- les plantations pour la protection contre le bruit, le vent, l'érosion, la visibilité et l'éblouissement.

Elle ne comprend pas :

- les activités des pépiniéristes (0210)
- les activités d'architecture paysagère (7101).

## **82 ACTIVITES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES, ACTIVITES DE BUREAU**

Cette division comprend la fourniture d'un ensemble de services administratifs ou de bureau quotidiens, généralement destinés aux entreprises, ainsi que de fonctions de soutien courantes et continues, pour le compte de tiers. Elle comprend également toutes les activités de services de soutien généralement fournis aux entreprises non classés ailleurs. Les unités classées dans cette division ne fournissent pas le personnel d'exploitation nécessaire à l'exécution de toutes les activités de l'entreprise.

### **820 Activités de soutien aux entreprises ; activités de bureau**

Ce groupe concerne la fourniture d'un ensemble de services administratifs et de bureau quotidiens externalisés, comme la facturation, l'archivage, la gestion de dossiers et, et du personnel, l'organisation des locaux et les activités logistiques.

#### **8201 Activités de bureau, routage et centres d'appels**

Cette classe comprend :

- la fourniture d'un ensemble de services administratifs et de bureau quotidiens externalisés, comme l'accueil, la facturation, l'archivage, la gestion de dossiers et du personnel, l'organisation des locaux, et les activités logistiques comme le courrier, etc.
- les services de secrétariat, de photocopie/impression (petits tirages), tirage des plans, ainsi que la location de boîtes aux lettres et autres services postaux .comme l'adressage et le routage
- les activités des centres d'appels entrants : la réception d'appels venant de clients par des opérateurs humains, des systèmes de répartition automatique des appels, d'intégration du téléphone à l'ordinateur, de réponse vocale interactive etc.
- les activités des centres d'appels sortants : utilisation de méthodes analogues aux fins de marketing, de connaissance des marchés et des attentes des clients.

Elle ne comprend pas :

- la fourniture de personnel sans supervision (division 78)
- l'impression professionnelle (1810)
- le publipostage (7301).

### **8202 Organisation de foires, salons et congrès**

Cette classe comprend l'organisation, la promotion et/ou la gestion d'événements, tels que les salons et foires commerciales, les congrès, les conférences et réunions, incluant ou non la gestion de services intégrés et la mise à disposition de personnel en soutien.

Elle ne comprend pas :

- l'aménagement de stands (4303)
- la location et l'exploitation de centres de conférences et de lieux d'exposition (6810).

### **8209 Activités de soutien aux entreprises n.c.a.**

Cette classe comprend :

- les activités de recouvrement de factures ou de créances pour le compte du créancier
- les activités de collecte pour des tiers d'informations relatives à la solvabilité de particuliers ou d'entreprises
- les activités de conditionnement, pour le compte de tiers, faisant appel ou non à des procédés automatiques : mélanges et embouteillage, emballage, paquets-cadeaux et mise sous blisters, conditionnement de sécurité de préparations pharmaceutiques, étiquetage, codage par codes barres et impression, etc.
- les services de collecte de fonds, pour le compte de tiers
- les services de saisie et d'enregistrements sténographiques
- les activités des commissaires-priseurs indépendants
- l'administration des programmes de fidélisation.

---

## **Section O : ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

---

Cette section comprend les activités d'administration publique qui, par nature, ne relèvent pas en général du marché.

Elle comprend les activités d'administration générale et de tutelle, les activités de prérogative publique et la gestion des régimes obligatoires de protection sociale. Même exercées par des organismes publics, les activités d'enseignement, de santé ou autres activités produisant des services individualisables (action sociale, sport, loisirs...) ne relèvent pas de cette section (P, Q...). Seule la tutelle de ces activités relève de la présente section.

### **84 ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

Cette division comprend les activités d'administration générale ou de tutelle, les activités de prérogative publique et de sécurité sociale obligatoire.

#### **841 Activités d'administration générale, économique et sociale**

Ce groupe comprend les activités d'administration générale (exécutif, législatif, administration financière, etc., à tous les niveaux territoriaux) ou de tutelle dans les différents domaines de la vie économique et sociale.

### **8410 Activités d'administration générale, économique et sociale**

Cette classe comprend :

- les activités exécutives et législatives aux niveaux central, régional et local
- l'exécution du budget, la gestion des fonds publics et de la dette publique et la supervision des questions fiscales
- la gestion et le fonctionnement des services généraux aux différents niveaux de l'administration publique
- l'administration publique et la tutelle des différents secteurs de l'activité économique, y compris l'octroi de subventions
- la définition et la mise en œuvre des politiques générales concernant l'emploi et le marché du travail, le développement régional, la recherche, les besoins de la population et l'encadrement de l'activité économique
- les activités de certaines agences administratives spécialisées à caractère technique.

Elle ne comprend pas les activités de la banque centrale (6411).

### **842 Activités de prérogative publique**

Ce groupe comprend les activités liées aux affaires étrangères, à la défense, à la justice, à l'ordre public et à la sécurité civile.

#### **8420 Activités de prérogative publique**

Cette classe comprend :

- l'administration et la gestion du ministère des Affaires étrangères et des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ou auprès d'organisations internationales, y compris pour la coopération et les questions liées aux échanges internationaux
- l'administration, la supervision et la gestion des activités de défense nationale et des forces armées terrestres, navales, aériennes, ainsi que des forces de défense civile
- l'administration et le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire, y compris de juridictions spécialisées (commerce, travail, etc.), ainsi que des établissements pénitentiaires
- l'administration et le fonctionnement des forces publiques de police et de gendarmerie
- l'administration et fonctionnement des corps de pompiers ou similaires, chargés de la lutte contre les incendies, inondations, accidents et autres catastrophes, ainsi que l'assistance aux populations sinistrées.

Elle ne comprend pas les activités des ONG.

### **843 Activités de sécurité sociale obligatoire**

Ce groupe se distingue des assurances par son caractère obligatoire (légal, réglementaire ou conventionnel), non individualisé, exercé dans un cadre non concurrentiel.

#### **8430 Activités de sécurité sociale obligatoire**

Cette classe comprend le financement et l'administration des régimes de sécurité sociale obligatoire (assurance maladie, accident et chômage, pensions de retraite, prestations en cas de maternité, invalidité, veuvage, etc.).

---

## **Section P : ENSEIGNEMENT**

---

Cette section comprend les activités d'enseignement à tous les niveaux, pour tous publics et pour toutes les disciplines. Elle correspond à l'ex section M élargie aux formations de loisirs, culturelles et sportives et au soutien à l'enseignement (orientation, évaluation). La ventilation des rubriques de cette section repose sur le niveau d'enseignement dispensé, en concordance avec les niveaux de la CITE 1997 (UNESCO).

## **85 ENSEIGNEMENT**

Le champ de cette division a été élargi à l'enseignement des activités sportives et récréatives et aux activités de soutien à l'enseignement.

Elle ne comprend pas les activités de tutelle de l'enseignement (8410).

### **851 Activités d'enseignement préscolaire et primaire**

#### **8510 Activités d'enseignement préscolaire et primaire**

Cette classe comprend :

- l'enseignement préscolaire (enseignement antérieur au niveau 1 de la CITE), défini comme la première étape de l'instruction organisée et visant essentiellement à préparer les très jeunes enfants à un environnement scolaire
- l'enseignement primaire : cours de matières scolaires et travaux associés donnant aux élèves un enseignement de base solide en lecture, écriture et mathématiques et une compréhension élémentaire d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'art et la musique ; il comprend également l'alphabétisation des adultes.

#### **852 Activités d'enseignement secondaire**

Ce groupe concerne l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique ou professionnel.

##### **8521 Activités d'enseignement secondaire général**

Cette classe concerne le type d'enseignement qui pose les fondements de la formation tout au long de la vie et du développement humain et permet d'ouvrir des possibilités d'enseignement ultérieures.

Les matières enseignées à ce niveau comportent souvent une certaine spécialisation qui commence à déterminer l'orientation future des élèves. Mais les programmes d'études amènent les élèves à un niveau qui doit leur permettre de suivre un enseignement technique ou professionnel ou d'accéder à l'enseignement supérieur sans les obliger à choisir une discipline particulière.

Elle comprend :

- le premier cycle de l'enseignement secondaire général, correspondant plus ou moins à la période couverte par l'obligation scolaire
- le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général, donnant, en principe, accès à l'enseignement supérieur.

##### **8522 Activités d'enseignement secondaire technique ou professionnel**

Cette classe concerne l'enseignement comportant généralement une spécialisation par matière, qui associe des connaissances de bases théoriques et des qualifications pratiques préparant à exercer ou un large éventail d'emplois dans un secteur déterminé ou accéder à des études supérieures.

##### **853 Activités d'enseignement supérieur**

Cette classe comprend l'enseignement post-secondaire non supérieur (visant une insertion professionnelle spécifique) et l'enseignement supérieur, avec la délivrance de diplômes au niveau

licence, mastère ou doctorat. La condition préalable pour être admis est d'être titulaire au minimum d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

### **854 Autres activités d'enseignement**

Ce groupe concerne la formation continue générale et professionnelle, à des fins professionnelles, de loisirs ou de développement personnel. Il ne comprend pas les activités d'enseignement définies dans le cursus des formations initiales, mais plutôt des cours ou formations spécialisés visant autant les adultes que les jeunes

Elle comprend :

- les formations professionnelles destinées à des adultes entrés dans la vie active, y compris les formations internes
- les cours de langues et d'informatique, hors formation professionnelle continue
- les formations à la lecture rapide, à la communication, à la conduite de réunions, etc.
- les activités des écoles de conduite préparant aux différents types de permis : automobile, poids lourd, bateau, etc.
- la formation des maîtres nageurs et secouristes, les activités de formation ou de perfectionnement pour toutes disciplines sportives, y compris gymnastique, yoga, natation, équitation ou arts martiaux
- les activités de formation ou de perfectionnement pour toutes disciplines artistiques, y compris danse, musique, beaux-arts, théâtre et spectacles, histoire de l'art, etc., (à l'exclusion du cursus de niveau universitaire) ou ludiques (bridge, poker, échecs, etc.)
- le tutorat à tous les niveaux, les cours de rattrapage ou de révision et autres activités de soutien scolaire, y compris à domicile
- les activités de conseil en orientation scolaire et le test des connaissances
- l'instruction religieuse des fidèles.

---

## **Section Q : ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE**

---

Cette section englobe un vaste éventail d'activités, allant des soins assurés par des professionnels de la santé dans des établissements hospitaliers à des activités d'action sociale peu ou pas médicalisées, en passant par des activités d'hébergement médico-social à composante sanitaire plus ou moins importante, ce qui donne lieu à trois divisions (86 à 88).

### **86 ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE**

Cette division comprend les activités des établissements hospitaliers de court ou long séjour, publics ou privés, sous la responsabilité de médecins : qui offrent des services d' et qui diagnostic, traitement médical et hébergement des patients. Elle couvre aussi les activités de pratique ou dentaire de nature générale ou spécialisée, (consultation, diagnostic, soins et prescriptions), au cabinet du praticien. Cette division comprend, en outre, les activités afférentes à la santé humaine généralement exercées par des praticiens paramédicaux exécutant sous leur responsabilité des actes prescrits par un médecin.

#### **861 Activités hospitalières**

##### **8610 Activités hospitalières**

Cette classe vient comprend les activités des établissements hospitaliers publics ou privés, de court ou long séjour, qu'ils soient généraux (hôpitaux locaux, régionaux, universitaires, militaires, thermaux ou

pénitentiaires) ou spécialisés (psychiatrie, maternité, etc.). Elles comprennent les activités médicales de diagnostic et de soins principalement pour des patients hospitalisés. Elles comprennent également les services d'urgences, de stérilisation et d'interruption de grossesse. Elles sont exercées sous la responsabilité de médecins et comprennent notamment les services du personnel chirurgical, médical et paramédical, et l'utilisation des installations techniques et de la pharmacie.

Elle ne comprend pas :

- les activités vétérinaires (7500)
- l'exercice de la médecine ambulatoire en milieu hospitalier (8620).

## **862 Pratique médicale et/ou dentaire**

Ce groupe concerne les consultations données et les soins dispensés par les médecins généralistes et spécialistes, y compris les chirurgiens, les dentistes, etc.

Ces activités peuvent être exercées dans des cabinets privés ou de groupe, au domicile des patients, dans des établissements hospitaliers ou similaires assurant des soins ambulatoires.

### **8620 Pratiques médicales et/ou dentaires**

Cette classe comprend :

- les consultations données et les soins dispensés par les praticiens dans le domaine de la médecine générale, de la médecine spécialisée et de la chirurgie
- la médecine systématique et de dépistage (bilans de santé et analyses systématiques)
- les activités de radiodiagnostic et de radiothérapie
- les activités de pratique dentaire de nature générale ou spécialisée, d'orthodontie ou de chirurgie buccale
- la stérilisation ou l'interruption de grossesse, sans hébergement, dans les centres de planning familial.

Elle ne comprend pas :

- les activités des sages-femmes et les activités paramédicales comme celles des infirmières et des physiothérapeutes (8632)
- les consultations et soins assurés en dispensaire par du personnel paramédical (8690).

## **869 Activités paramédicales et de soutien**

### **8691 Activités des tradipraticiens**

Cette classe concerne les activités de soins des tradipraticiens. Elles s'exercent parfois dans des établissements similaires à des cliniques avec hospitalisation des patients.

### **8699 Autres activités pour la santé humaine**

Cette classe comprend principalement les activités pour la santé humaine non exercées dans des hôpitaux ou par des médecins ou dentistes : infirmières, sages-femmes, physiothérapeutes, etc.

Ces activités peuvent être exercées dans des dispensaires, des infirmeries ou d'autres établissements analogues attachés à des entreprises, des écoles, des maisons de retraite, dans des cabinets privés, au domicile des patients ou ailleurs.

Cette classe comprend également :

- les activités des laboratoires d'analyses médicales (radiologie, imagerie diagnostique, analyses de sang, etc.)
- les activités des banques de sang, de sperme, d'organes aux fins de transplantation
- le transport par ambulance de patients par tout mode de transport.

## **87 ACTIVITES D'HEBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL**

Cette division comprend l'hébergement médicalisé et l'hébergement social de personnes en difficulté : l'hébergement peut être associé à des services médicaux, des services de surveillance ou d'autres services d'assistance aux malades. Elle n'implique pas un médecin à demeure (division 86).

### **870 Activités d'hébergement médico-social et social**

#### **8700 Activités d'hébergement médico-social et social**

Cette classe comprend les activités des:

- centres pour personnes âgées, de convalescence et de soins de longue durée
- établissements de convalescence psychiatrique ou spécialisés en santé mentale
- établissements de désintoxication
- orphelinats, foyers et résidences pour enfants
- établissements pour mères célibataires avec enfants ou d'accueil temporaire pour sans-abri
- établissements correctionnels pour jeunes délinquants.

## **88 ACTIVITES D'ACTION SOCIALE SANS HEBERGEMENT**

Cette division comprend la prestation de divers services d'action sociale directement aux bénéficiaires. Les activités de cette division ne comprennent pas de services d'hébergement, sauf sur une base temporaire.

### **880 Activités d'action sociale sans hébergement**

Ce groupe concerne des activités exercées par des services publics, des organisations d'entraide nationales ou locales ou par des organismes privés.

#### **8800 Activités d'action sociale sans hébergement**

Cette classe comprend les services sociaux, de consultation, de protection sociale, d'orientation et autres services similaires destinés aux personnes âgées et handicapées, aux réfugiés, aux personnes et aux familles à leur domicile ou dans d'autres lieux, tels que :

- accueil en centres de jour, visites à domicile
- action sociale en faveur des chômeurs et travailleurs handicapés
- activités d'adoption ; protection sociale et conseil d'orientation pour enfants et adolescents
- conseils d'économie domestique et de crédit, conseils conjugaux ou familiaux
- détermination des droits à l'aide sociale
- activités sociales au niveau des collectivités et des quartiers, activités de bienfaisance
- aide aux victimes de catastrophes, aux réfugiés, aux immigrés, etc.

---

## **Section R : ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES**

---



Cette section comprend un ensemble d'activités destinées à répondre aux intérêts du grand public en matière culturelle, de divertissement et de loisirs, notamment avec les spectacles et musées, les équipements sportifs, ludiques et récréatifs. Cette section est composée de quatre divisions (90 à 93).

## **90 ACTIVITÉS CREATIVES, ARTISTIQUES ET DE SPECTACLE**

Cette division comprend les activités visant à répondre aux intérêts du public en matière de culture et de divertissement. Elle couvre la production et la promotion de spectacles, d'événements ou d'expositions destinés au public, la fourniture de prestations artistiques, créatives et techniques correspondantes.

Cette division ne comprend pas :

- la gestion de musées et zoos (division 91)
- les jeux de hasard et d'argent (division 92)
- les activités sportives, récréatives et de loisirs (division 93)
- la production, la distribution et la projection de films (division 59)
- les services de radiodiffusion et de télévision (division 60).

### **900 Activités créatives, artistiques et de spectacle**

Ce groupe comprend les activités de création artistique et des arts du spectacle vivant, ainsi que les activités associées.

#### **9000 Activités créatives, artistiques et de spectacle**

Cette classe comprend :

- la production artistique de spectacles, troupes de théâtre, de danse ou d'opéras, orchestres, et autres productions analogues incluant celles des artistes de la scène (acteurs, danseurs, chanteurs, musiciens, conteurs, etc.)
- l'organisation de tournées de spectacles artistiques les activités exercées par des artistes non scéniques : sculpteurs, peintres, caricaturistes, graveurs, etc., ainsi que la restauration d'œuvres d'art
- les activités des écrivains indépendants, pour tous les sujets, y compris la fiction, les ouvrages techniques, etc., ainsi que celles des journalistes indépendants
- les activités de soutien au spectacle vivant assurant des prestations techniques pour le son, l'éclairage, le décor, les costumes, etc.
- les activités de production, de promotion et d'organisation de spectacles (sans responsabilité artistique)
- l'exploitation de lieux ou salles de spectacles aménagés pour des représentations publiques : salles de concert, de théâtre, de danse, de music hall, cirques, etc.

Elle ne comprend pas :

- les activités des imprésarios (7409)
- les activités de casting (7800)
- la production de films et l'exploitation de cinémas (5910)
- les activités des agences de vente de billets (7900).

## **91 CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE**

Cette division comprend les activités des bibliothèques et des archives, la gestion des musées de toute nature, des jardins botaniques et zoologiques, la gestion des sites historiques et les activités des réserves naturelles. Elle comprend également la préservation et l'exposition des objets, sites et curiosités naturelles présentant un intérêt historique, culturel et éducatif (sites du patrimoine mondial, etc.).

## **910 Conservation et valorisation du patrimoine**

### **9100 Conservation et valorisation du patrimoine**

Cette classe comprend :

- les activités de documentation et d'information des bibliothèques et médiathèques
- les activités de documentation et d'information des archives publiques, y compris photographiques et cinématographiques
- la gestion des musées de toute nature
- la gestion et la préservation des sites et bâtiments historiques
- la gestion des jardins botaniques et zoologiques, y compris les zoos pour enfants
- la gestion des réserves naturelles, y compris la protection de la flore et de la faune, etc.

Elle ne comprend pas :

- les activités des galeries d'art commerciales (4728)
- la restauration d'œuvres d'art et d'objets de collection des musées (9000)
- la rénovation et la restauration des sites et monuments historiques (section F).

## **92 ORGANISATION DE JEUX DE HASARD ET D'ARGENT**

### **920 Organisation de jeux de hasard et d'argent**

#### **9200 Organisation de jeux de hasard et d'argent**

Cette classe comprend l'exploitation d'installations de jeux de hasard, telles que les casinos, salles de bingo et terminaux de jeux vidéo, et l'offre de jeux de hasard ou d'argent, y compris sur Internet, tels que bandits manchots, loteries, jeux à gratter et paris sur les courses ou autres événements.

## **93 ACTIVITÉS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET DE LOISIRS**

### **930 Activités sportives, récréatives et de loisirs**

#### **9300 Activités sportives, récréatives et de loisirs**

Cette classe comprend :

- la gestion des équipes ou clubs sportifs à caractère professionnel, les activités des athlètes professionnels indépendants (entraîneurs, juges et arbitres également), les activités des ligues sportives, l'engagement d'écuries de course (voitures, chiens, chevaux, etc.).
- l'exploitation de stades et autres installations sportives (salles, piscines, pistes de course, terrains de golf, etc.)
- les activités d'organisation, de promotion ou de gestion de manifestations sportives.
- l'activité des clubs et centres de culture physique et de musculation
- l'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive
- les activités des guides de montagne, de pêche ou de chasse
- les activités des parcs d'attractions, à thèmes ou de loisirs
- l'exploitation de jeux à pièces (flipper, baby-foot, juke-box, billard, jeux électroniques, etc.)
- l'exploitation d'installations de transport touristiques
- les activités de plages, y compris la location d'équipements de loisirs et d'agrément, de cabines, vestiaires, sièges, etc.
- les activités des discothèques et des pistes de danse (sans service de boissons prédominant).

Elle ne comprend pas :

- la location d'articles et d'équipement de loisirs et de sport (7703)

- l'enseignement de disciplines sportives et d'activités ludiques (8540)
- les croisières en bateau (5010 et 5020)
- les activités des troupes de théâtre et de cirque (9000).

---

## Section S : AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES

---

Cette section comprend les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ainsi que diverses activités de services personnels non classées ailleurs dans cette nomenclature. Elle est composée de trois divisions (94 à 96),

### **94 ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES**

Cette division comprend les activités d'administration générale d'organismes associatifs ou assimilés (représentation, promotion de leurs intérêts et lobbying).

Le simple fait d'avoir le statut d'association n'implique pas un classement dans la présente division. Le classement d'une association, comme de toute autre unité, se fait en fonction de l'activité économique réellement exercée.

Les trois groupes de cette division correspondent aux différents centres d'intérêts de ces associations : économiques et professionnels (groupe 941), syndicaux (942), religieux, politiques et autres (949).

L'enseignement religieux associé à un programme éducatif, l'enseignement théologique approfondi pour la formation de prêtres, l'enseignement coranique élémentaire, quand il peut être considéré comme alphabétisation, sont des activités classées en division 85.

### **941 Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles**

Ce groupe concerne les activités des unités qui promeuvent les intérêts des membres d'organisations patronales, consulaires et professionnelles notamment par la diffusion d'informations, la représentation auprès des organismes publics, les relations publiques et les négociations collectives. Il ne comprend pas les activités de formation éventuellement associées.

#### **9410 Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles**

Cette classe comprend :

- les activités des organisations économiques et patronales (et de leurs fédérations) dont les membres ont pour intérêt essentiel le développement et la prospérité des entreprises relevant d'une certaine activité ou d'une certaine région
- les activités des chambres consulaires, des corporations et organisations similaires - les activités des organisations dont les membres s'intéressent principalement à une discipline, à une profession ou à un domaine technique, artistique ou culturel particulier, telles que les associations de médecins, de juristes, de comptables, d'ingénieurs, d'architectes, d'écrivains, de journalistes, etc., y compris l'élaboration de normes déontologiques.

### **942 Activités des syndicats des travailleurs**

#### **9420 Activités des syndicats des travailleurs**

Cette classe comprend :

- la promotion des intérêts des salariés organisés en syndicats en vue d'une action concertée

- la promotion des intérêts de certaines catégories de travailleurs indépendants (paysans, pêcheurs, etc.) par extension
- les activités des syndicats de salariés d'une entreprise, des fédérations et confédérations syndicales organisées selon des critères professionnels, régionaux, structurels ou autres.

## **949 Activités des autres organisations associatives**

### **9491 Activités des organisations religieuses**

Cette classe comprend :

- les activités des organisations religieuses fournissant des services directement aux fidèles dans les églises, mosquées, temples, synagogues ou dans d'autres lieux
- les activités des monastères, des couvents et des institutions similaires
- les activités de retraite religieuse
- les services religieux liés aux funérailles.

Elle ne comprend pas les activités d'enseignement, de santé ou d'action sociale fournies éventuellement par ces organisations (divisions 85, 86, 87 et 88).

### **9492 Activités des organisations politiques**

Cette classe comprend les activités des organisations politiques (et des organisations auxiliaires) visent principalement à influencer l'opinion et les pouvoirs publics, notamment en faisant accéder des membres ou des sympathisants d'un parti à des postes politiques ; elles peuvent comprendre la diffusion d'informations, les relations publiques, la collecte de fonds, etc.

### **9499 Activités des autres organisations associatives**

Cette classe comprend :

- les activités des organisations (non affiliées directement à un parti politique) qui militent en faveur d'une cause ou d'une question d'intérêt public (environnement et écologie, éducation, défense des minorités, etc.) en sensibilisant l'opinion, en faisant pression sur les milieux politiques, en collectant des fonds, etc. :
- les associations de consommateurs, d'automobilistes, d'étudiants, de jeunes, etc.
- les associations dont l'objet consiste à organiser des réunions et des rencontres, par exemple le Rotary, les loges maçonniques, etc.
- les associations spécialisées dans des occupations culturelles ou récréatives (autres que les clubs sportifs et les cercles de jeux), par exemple les cercles littéraires, les associations historiques, les clubs de jardinage, les ciné-clubs et les photos-clubs, les clubs d'amis de la musique et des arts, les clubs de travaux manuels, les clubs de collectionneurs, etc.

Elle ne comprend pas :

- les activités de bienfaisance (8800)
- les activités des clubs de sports (9300).

## **95 REPARATION D'ORDINATEURS, BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES**

Cette division comprend la réparation et l'entretien d'ordinateurs et d'équipements périphériques. Elle comprend également la réparation d'équipements de communication, comme les téléphones, et des produits électroniques grand public comme les radios et téléviseurs. Elle comprend encore la réparation des équipements pour la maison (meubles, électroménager,...) et le jardin, de vêtements, chaussures, cycles, articles de sport et de loisirs et d'autres biens personnels et domestiques. Ne sont pas concernées les réparations de matériel exclusivement professionnels (cf. division 33).

## **951 Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication**

Ce groupe concerne la réparation et l'entretien des ordinateurs et équipements périphériques et des équipements de communication.

### **9511 Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques**

Cette classe ne comprend pas l'installation de logiciels, la configuration et autres services d'assistance technique informatique (6209).

**Produits associés :** services de réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques, notamment les services de réparation d'ordinateurs, de matériels informatiques et d'équipements périphériques (ordinateurs bureau, portables, lecteurs disques, imprimantes, claviers, modems, terminaux, serveurs, vidéo projecteurs, etc.).

Ne comprend pas les services de réparation et d'entretien de photocopieurs (3310).

### **9512 Réparation et entretien d'équipements de communication**

Cette classe comprend la réparation et l'entretien d'équipements de communication, tels que les téléphones, modems et télécopieurs.

**Produits associés :** services de réparation d'équipements de communication, notamment la réparation de transmetteurs de radio et de télévision, services d'entretien et de réparation de téléphones, téléphones mobiles, téléavertisseurs et télécopieurs, les équipements de transmission des communications (routeurs, ponts, modems), services d'entretien et de réparation de caméras vidéo et TV destinées à un usage commercial.).

## **952 Réparation de biens personnels et domestiques**

### **9520 Réparation de biens personnels et domestiques**

Cette classe comprend la réparation et l'entretien :

- des produits électroniques grand public (radios, téléviseurs, magnétoscopes, lecteurs de CD et DVD, etc.)
- des appareils ménagers (réfrigérateurs, poêles, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, etc.)
- la d'équipements mobiliers pour la maison et le jardin.

Elle comprend également la réparation de chaussures, de bagages et d'articles d'habillement (y compris leur transformation), de montres, bijoux, instruments de musique, de cycles et articles de sport.

**Produits associés :** les services de réparation et d'entretien de produits électroniques grand public (télévisions, récepteurs radio, magnétoscopes, lecteurs CD, caméscopes à usage domestique) ; les services de réparation d'appareils électroménagers, tels que réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver, aspirateurs, cuisinières, tondeuses (jardin), etc. ; réparation chaussures et articles en cuir, services réparation meubles et équipement du foyer, services de réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie, services de réparation et retouche de vêtements et articles textiles, services d'entretien et de réparation d'instruments de musique, services de réparation et entretien d'équipements sportifs, réparation des jouets, services de reproduction de clés, de plastification de cartes d'identité, etc.).

## **96 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES PERSONNELS**

Cette division comprend des activités de services principalement rendus à des personnes sur une base individuelle : lavage et nettoyage de textiles, coiffure et soins de beauté, services funéraires, services divers.

## **960 Autres activités de services personnels**

### **9601 Lavage et nettoyage de textile**

Elle comprend :

- le blanchissage, le nettoyage à sec, le repassage, etc., de tous les articles d'habillement (y compris les fourrures) et de matières textiles, effectués pour le compte d'entreprises, de détaillants ou de particuliers, pouvant inclure ramassage et la livraison du linge
- le nettoyage des tapis, des moquettes, des tentures et des rideaux, dans les locaux des clients ou non
- l'échange, par les blanchisseries de gros ou de détail, de linge, de vêtements de travail et d'articles similaires
- les activités des blanchisseries de détail, y compris dépôts
- les services des laveries automatiques en libre service.

### **9602 Coiffure et soins de beauté**

Cette classe comprend :

- le lavage, la coupe, la mise en plis, la coloration, l'ondulation et le défrisage de cheveux
- la réalisation de tresses et de coiffures africaines
- le rasage et la taille de la barbe
- les conseils en beauté et les soins du visage et de la peau : maquillage et traitement faciaux - les soins de manucure et de pédicure à vocation esthétique, l'épilation.

Elle ne comprend pas la fabrication de perruques (3200).

### **9603 Services funéraires**

Cette classe comprend :

- la préparation des corps, les services de pompes funèbres et des funérariums, l'inhumation ou l'incinération
- la location ou la vente de concessions, et l'entretien de tombes et de mausolées.

Elle ne comprend pas les services religieux liés aux funérailles (9491).

### **9609 Autres services personnels n.c.a**

Cette classe comprend :

- les activités d'entretien corporel telle que celles fournies par les bains turcs, les hammams, les saunas les solariums, les instituts de massage, etc
- les activités des astrologues et des spirites
- les activités liées à la vie sociale, par exemple les activités des hôtesse, des agences de rencontres et des agences matrimoniales
- les services pour animaux de compagnie : hébergement, soins et dressage
- les activités de recherche généalogique
- les activités des studios de tatouage et de perçage corporel
- les activités des cireurs, des porteurs, des préposés au parcage des véhicules, etc.
- l'exploitation de photomaton, pèse-personne, consignes à pièces, etc.

**Produits associés :** les services rendus par les cireurs de chaussures, porteurs (bagagistes), astrologues, écrivains publics, tatoueurs, prostitution, toilettes publiques, etc.).

---

## Section T : ACTIVITÉS SPECIALES DES MÉNAGES

---

### 97 ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE

#### 970 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

##### 9700 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

Cette classe comprend les activités des ménages employant du personnel domestique : femmes de ménage, bonnes, cuisiniers ou cuisinières, jardiniers, portiers, gardiens, chauffeurs, concierges, gouvernantes, gardiennes d'enfants à domicile (baby-sitters), précepteurs, secrétaires, etc.

Cette classe permet aux domestiques salariés d'indiquer l'activité de l'employeur lors des recensements ou enquêtes, bien que l'employeur soit un particulier. Le service produit par cette activité est consommé par le ménage employeur.

Elle ne comprend pas :

- la prestation de services de cuisine, jardinage, etc., par des prestataires de services indépendants
- la fourniture de personnel de maison par des entreprises (division 78)
- l'aide à domicile dans le cadre de l'action sociale, y compris les services de baby-sitting (division 88).

### 98 ACTIVITÉS INDIFFERENCIÉES AUTOPRODUITES DES MÉNAGES

C'est une création nouvelle. Cette division comprend les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage. Les ménages doivent être classés ici uniquement s'il est impossible d'identifier une activité primaire pour leurs activités de subsistance. Si les ménages s'engagent dans des activités marchandes, ils doivent être classés selon l'activité marchande primaire exercée. Le seul intérêt de cette division est de viser le classement de personnes actives ne pouvant trouver place ailleurs. Il est vivement recommandé de ne pas l'utiliser.

---

## Section U : ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES

---

Cette section correspond aux organisations extraterritoriales bien qu'elles ne fassent pas partie du territoire économique ; cependant, leurs activités sont mentionnées puisque le champ de certaines enquêtes, notamment concernant l'emploi, peut les inclure.

### 99 ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES

#### 990 Activités des organisations extraterritoriales

##### 9900 Activités des organisations extraterritoriales

Cette classe comprend :

- les activités des ambassades et consulats étrangers dans un pays
- les activités exercées dans le pays par les organisations internationales telles que l'ONU et ses institutions spécialisées, le FMI, la Banque Mondiale, les institutions de l'Union africaine et en règle générale des organismes ayant un statut diplomatique dans le pays.



### III. NOMENCLATURES POUR LES COMPTES NATIONAUX

Pour répondre aux besoins de la comptabilité nationale, la proposition de regroupement d'activités tenant compte des réalités économiques actuelles est la suivante. Cette classification est utilisée uniquement pour les travaux d'élaboration des comptes nationaux.

<b>Codes</b>	<b>Description</b>	<b>Divisions CITI rev4</b>
10	Agriculture et activités annexes	01
10.1	Agriculture hivernale et annexes	
10.2	Agriculture irriguée et annexes	
20	Elevage, chasse et activités annexes	01
20.1	Elevage d'animaux sur pied, chasse et activités annexes	
20.2	Sous produits de l'élevage	
30	Sylviculture, exploitation forestière et activités annexes	02
40	Pêche, pisciculture et aquaculture	03
50	Extraction de charbon et de lignite	05
60	Extraction d'hydrocarbures	06
70	Extraction de minerais d'uranium	07
80	Autres activités extractives	08
90	Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs	10 + 11+12
100	Fabrication des textiles et d'habillement	13 + 14
110	Fabrication de papier, imprimerie et reproduction	17 + 18
120	Cokéfaction et raffinage pétrolier	19
130	Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques	21 + 21
140	Autres activités de fabrication	15 + 16+22 à 32
150	Réparation et installation de machines et d'équipement	33
160	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, traitement des eaux usées	35 à 39
170	Construction	41 à 43
180	Commerce et réparation de véhicules et de motocycles	45 à 47
190	Commerce de gros et de détail	46 + 47
190.1	dont commerce de gros et de détail de produits alimentaires	
190.2	dont commerce de gros et de détail de produits pharmaceutiques et médicaux	
190.3	dont commerce de gros et de détail de produits pétroliers	
200	Transports et entreposage	49 à 53
200.1	dont transports terrestres	
200.2	dont transports aériens	
210	Activités d'hébergement et de restauration	55 + 56
220	Information et Communication	58 à 63
230	Activités financières et d'assurance	64 à 66
230.1	dont Activités financières et d'auxiliaires financiers	
230.2	dont Activités d'assurances et d'auxiliaires d'assurances	
240	Activités immobilières	68
250	Autres activités de services aux entreprises	69 à 82
260	Activités d'administration publique	84
270	Enseignement	85
280	Activités de santé humaine et d'action sociale	86 à 88
290	Activités des organisations associatives	94
300	Autres activités de services n.c.a	90 à 93, 95, 96
310	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	97
320	Activités des organisations extraterritoriales	99

Pour les besoins de publication en comptabilité nationale, la présentation suivante par branche d'activités économiques est retenue :

Codes	Description	Codes CITI
<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>		
10	Agriculture et activités annexes	01
10.1	Agriculture hivernale et annexes	
10.2	Agriculture irriguée et annexes	
20	Élevage, chasse et activités annexes	01
30	Sylviculture, exploitation forestière et activités annexes	02
40	Pêche, pisciculture et aquaculture	03
<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>		
60	Extraction d'hydrocarbures	06
70	Extraction de minerais d'uranium	0721
80	Autres activités extractives	0729 + 08 + 09
90	Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs	10 + 11 + 12
100	Fabrication des textiles et d'habillement	13 + 14
110	Fabrication de papier, imprimerie et reproduction	17 + 18
120	Cokéfaction et raffinage pétrolier	19
130	Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques	20 + 21
140	Autres activités de fabrication	15+16+22 à 33
150	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau, traitement des eaux usées	35 à 39
160	Construction	41 à 43
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>		
170	Commerce et réparation de véhicules et de motocycles	45
180	Commerce de gros et de détail	46 + 47
190	Transports et entreposage	49 à 53
200	Activités d'hébergement et de restauration	55 + 56
210	Information et Communication	58 à 63
220	Activités financières et d'assurances	64 + 65 + 66
220.1	Activités financières et d'auxiliaires financiers	
220.2	Activités d'assurances et d'auxiliaires d'assurances	
230	Activités immobilières	68
240	Autres activités de services aux entreprises	69 à 82
250	Activités d'administration publique	84
260	Enseignement	85
270	Activités de santé humaine et d'action sociale	86 à 88
280	Activités des organisations associatives	94
290	Autres activités de services n.c.a	90 à 93, 95, 96
300	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	97

**NOMENCLATURE D'ACTIVITES (Niveau sections)**

<b>Code</b>	<b>Intitulés</b>	
<b>A</b>	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	Agriculture, forestry and fishing
<b>B</b>	ACTIVITÉS EXTRACTIVES	Mining and quarrying
<b>C</b>	ACTIVITÉS DE FABRICATION	Manufacturing
<b>D</b>	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	Electricity, gas, steam and air conditioning supply
<b>E</b>	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	Water supply; sewerage, waste management and remediation activities
<b>F</b>	CONSTRUCTION	Construction
<b>G</b>	COMMERCE, RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles
<b>H</b>	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	Transportation and storage
<b>I</b>	ACTIVITES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION	Accommodation and food service activities
<b>J</b>	INFORMATION ET COMMUNICATION	Information and communication
<b>K</b>	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	Financial and insurance activities
<b>L</b>	ACTIVITES IMMOBILIERES	Real estate activities
<b>M</b>	ACTIVITES PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Professional, scientific and technical activities
<b>N</b>	ACTIVITES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	Administrative and support service activities
<b>O</b>	ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	Public administration and defence; compulsory social security
<b>P</b>	EDUCATION	Education
<b>Q</b>	ACTIVITÉS DE SANTE HUMAINE ET D'ACTION SOCIALE	Human health and social work activities
<b>R</b>	ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	Arts, entertainment and recreation
<b>S</b>	AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	Other service activities
<b>T</b>	ACTIVITÉS SPECIALES DES MÉNAGES	Speciales activities of households
<b>U</b>	ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES	Activities of extraterritorial organizations and bodies

**NOMENCLATURE D'ACTIVITES (Niveau divisions)**

<b>CODE</b>	<b>INTITULES</b>	
<b>A</b>	<b>AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE</b>	<b>Agriculture, forestry and fishing</b>
01	AGRICULTURE, ELEVAGE, CHASSE ET ACTIVITÉS ANNEXES	Crop and animal production, hunting and related service activities
02	SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE ET ACTIVITÉS ANNEXES	Forestry and logging
03	PÊCHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE	Fishing and aquaculture
<b>B</b>	<b>ACTIVITÉS EXTRACTIVES</b>	<b>Mining and quarrying</b>
05	EXTRACTION DE CHARBON ET DE LIGNITE	Mining of coal and lignite
06	EXTRACTION D'HYDROCARBURES	Extraction of crude petroleum and natural gas
07	EXTRACTION DE MINERAIS MÉTALLIQUES	Mining of metal ores
08	AUTRES ACTIVITÉS EXTRACTIVES	Other mining and quarrying
09	ACTIVITÉS ANNEXES DE L'EXTRACTION	Mining support service activities
<b>C</b>	<b>ACTIVITÉS DE FABRICATION</b>	<b>Manufacturing</b>
10	FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	Manufacture of food products
11	FABRICATION DE BOISSONS	Manufacture of beverages
12	FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE TABAC	Manufacture of tobacco products
13	FABRICATION DE TEXTILES	Manufacture of textiles
14	FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT	Manufacture of wearing apparel
15	FABRICATION DE CUIR ET D'ARTICLES DE CUIR	Manufacture of leather and related products
16	FABRICATION DE BOIS ET D'ARTICLES EN BOIS ET DE VANNERIE	Manufacture of wood and of products of wood and cork, except furniture; manufacture of articles of straw and plaiting materials
17	FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON	Manufacture of paper and paper products
18	IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS	Printing and reproduction of recorded media
19	COKEFACTION ET RAFFINAGE PÉTROLIER	Manufacture of coke and refined petroleum products
20	FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES	Manufacture of chemicals and chemical products
21	FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations
22	FABRICATION D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET EN MATIÈRES PLASTIQUES	Manufacture of rubber and plastics products
23	FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES	Manufacture of other non-metallic mineral products
24	FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES DE BASE	Manufacture of basic metals
25	FABRICATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX	Manufacture of fabricated metal products, except machinery and equipment
26	FABRICATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES	Manufacture of computer, electronic and optical products
27	FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES	Manufacture of electrical equipment
28	FABRICATION DE MACHINES ET D'ÉQUIPEMENTS N.C.A.	Manufacture of machinery and equipment n.e.c.
29	CONSTRUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers
30	FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	Manufacture of other transport equipment
31	FABRICATION DE MEUBLES ET MATELAS	Manufacture of furniture
32	AUTRES ACTIVITÉS DE FABRICATION	Other manufacturing
33	REPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET DE MATÉRIEL	Repair and installation of machinery and equipment
<b>D</b>	<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ</b>	<b>Electricity, gas, steam and air conditioning supply</b>
35	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	Electricity, gas, steam and air conditioning supply

**NOMENCLATURE D'ACTIVITES (Niveau divisions)**

<b>E</b>	<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION</b>	<b>Water supply; sewerage, waste management and remediation activities</b>
36	CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	Water collection, treatment and supply
37	COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	Sewerage
38	COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS; RECUPERATION	Waste collection, treatment and disposal activities; materials recovery
39	DEPOLLUTION ET AUTRES ACTIVITES DE GESTION DES DECHETS	Remediation activities and other waste management services
<b>F</b>	<b>CONSTRUCTION</b>	<b>Construction</b>
41	CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS	Construction of buildings
42	GENIE CIVIL	Civil engineering
43	ACTIVITÉS SPECIALISEES DE CONSTRUCTION	Specialized construction activities
<b>G</b>	<b>COMMERCE, RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES</b>	<b>Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles</b>
45	COMMERCE, RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	Wholesale and retail trade and repair of motor vehicles and motorcycles
46	COMMERCE DE GROS	Wholesale
47	COMMERCE DE DÉTAIL	Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles
<b>H</b>	<b>TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE</b>	<b>Transportation and storage</b>
49	TRANSPORTS TERRESTRES	Land transport and transport via pipelines
50	TRANSPORT PAR EAU	Water transport
51	TRANSPORTS AÉRIENS	Air transport
52	ENTREPOSAGES ET ACTIVITÉS DES AUXILIAIRES DE TRANSPORT	Warehousing and support activities for transportation
53	ACTIVITÉS DE POSTE ET DE COURRIER	Postal and courier activities
<b>I</b>	<b>ACTIVITES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION</b>	<b>Accommodation and food service activities</b>
55	HEBERGEMENT	Accommodation
56	RESTAURATION ET DEBITS DE BOISSON	Food and beverage service activities
<b>J</b>	<b>INFORMATION ET COMMUNICATION</b>	<b>Information and communication</b>
58	ACTIVITES D'EDITION	Publishing activities
59	ACTIVITES DE PRODUCTION AUDIO ET VIDEO	Motion picture, video and television programme production, sound recording and music publishing activities
60	ACTIVITES DE PROGRAMMATION DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION	Programming and broadcasting activities
61	TÉLÉCOMMUNICATIONS	Telecommunications
62	ACTIVITÉS DE PROGRAMMATION ET DE CONSEIL INFORMATIQUES	Computer programming, consultancy and related activities
63	ACTIVITÉS DE FOURNITURE D'INFORMATION	Information service activities
<b>K</b>	<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE</b>	<b>Financial and insurance activities</b>
64	ACTIVITES FINANCIERES	Financial service activities, except insurance and pension funding
65	ACTIVITES D'ASSURANCES	Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security
66	ACTIVITÉS D'AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES	Activities auxiliary to financial service and insurance activities
<b>L</b>	<b>ACTIVITES IMMOBILIERES</b>	<b>Real estate activities</b>
68	ACTIVITES IMMOBILIERES	Real estate activities
<b>M</b>	<b>ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</b>	<b>Professional, scientific and technical activities</b>
69	ACTIVITES JURIDIQUES ET COMPTABLES	Legal and accounting activities
70	ACTIVITÉS DES SIEGES SOCIAUX; CONSEIL EN GESTION	Activities of head offices; management consultancy activities
71	ACTIVITÉS D'ARCHITECTURE, D'INGENIERIE ET D'ANALYSES TECHNIQUES	Architectural and engineering activities; technical testing and analysis

**NOMENCLATURE D'ACTIVITES (Niveau divisions)**

72	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DEVELOPPEMENT	Scientific research and development
73	PUBLICITE ET ETUDES DE MARCHE	Advertising and market research
74	AUTRES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	Other professional, scientific and technical activities
75	ACTIVITÉS VETERINAIRES	Veterinary activities
<b>N</b>	<b>ACTIVITES DE SOUTIEN ET DE BUREAU</b>	<b>Administrative and support service activities</b>
77	ACTIVITES DE LOCATION	Rental and leasing activities
78	ACTIVITÉS LIEES AUX RESSOURCES HUMAINES	Employment activities
79	ACTIVITÉS DES AGENCES DE VOYAGES, DE RESERVATION ET ACTIVITES CONNEXES	Travel agency, tour operator, reservation service and related activities
80	ACTIVITES D'ENQUETES ET DE SECURITE	Security and investigation activities
81	ACTIVITES DE SOUTIEN AUX BATIMENTS ; AMENAGEMENT PAYSAGER	Services to buildings and landscape activities
82	ACTIVITES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ; ACTIVITES DE BUREAU	Office administrative, office support and other business support activities
<b>O</b>	<b>ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>	<b>Public administration and defence; compulsory social security</b>
84	ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	Public administration and defence; compulsory social security
<b>P</b>	<b>EDUCATION</b>	<b>Education</b>
85	EDUCATION	Education
<b>Q</b>	<b>ACTIVITÉS DE SANTE HUMAINE ET D'ACTION SOCIALE</b>	<b>Human health and social work activities</b>
86	ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE	Human health activities
87	ACTIVITES D'HEBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL	Residential care activities
88	ACTIVITES D'ACTION SOCIALE SANS HEBERGEMENT	Social work activities without accommodation
<b>R</b>	<b>ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES</b>	<b>Arts, entertainment and recreation</b>
90	ACTIVITÉS CREATIVES, ARTISTIQUES ET DE SPECTACLE	Creative, arts and entertainment activities
91	CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE	Libraries, archives, museums and other cultural activities
92	ORGANISATION DE JEUX DE HASARD ET D'ARGENT	Gambling and betting activities
93	ACTIVITÉS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET DE LOISIRS	Sports activities and amusement and recreation activities
<b>S</b>	<b>AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES N.C.A</b>	<b>Other service activities</b>
94	ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES	Activities of membership organizations
95	ACTIVITES DE REPARATION D'ORDINATEURS, DE BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES	Repair of computers and personal and household goods
96	AUTRES ACTIVITES DE SERVICES PERSONNELS	Other personal service activities
<b>T</b>	<b>ACTIVITÉS SPECIALES DES MÉNAGES</b>	<b>Speciales activities of households</b>
97	ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EN EMPLOYEURS DE PERSONNELS DOMESTIQUES	Activities of households as employers of domestic personnel
98	ACTIVITÉS INDIFFERENCIÉES AUTOPRODUITES DES MÉNAGES	Undifferentiated goods- and services-producing activities of private households for own use
<b>U</b>	<b>ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</b>	<b>Activities of extraterritorial organizations and bodies</b>
99	ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES	Activities of extraterritorial organizations and bodies

NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
A	A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	A	PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE LA SYLVICULTURE ET DE LA PÊCHE	1
01	01	AGRICULTURE, ELEVAGE, CHASSE ET ACTIVITÉS ANNEXES	01	PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA CHASSE ET SERVICES ANNEXES	2
011	011	Cultures temporaires	011	Produits des cultures temporaires	3
0111	0111, 0112	Cultures de céréales	0111	Céréales	4
			01111	Blé	5
			01112	Mais	5
			01113	riz paddy	5
			01114	mil	5
			01115	sorgho	5
			01119	Autres produits céréaliers n.c.a.	5
0112	0113	Culture de tubercules	0112	Tubercules	4
			01121	Pommes de terre	5
			01122	Manioc	5
			01123	Patates douces	5
			01129	Autres tubercules n.c.a.	5
0113	0113, 0128	Culture de légumes et épices	0113	Légumes et épices	4
			01131	Oignons	5
			01132	Tomates	5
			01133	Carottes	5
			01134	Haricots verts	5
			01135	Piments	5
			01136	Poivrons	5
			01139	Autres légumes et épices n.c.a.	5
0114	0111, 0126	Culture de plantes oléagineuses	0114	Plantes oléagineuses	4
			01141	Arachides	5
			01142	Souchet	5
			01143	sésame	5
			01149	Autres plantes oléagineuses n.c.a.	5
0115		Culture de légumineuses	0115	Légumineuses	4
			01151	Niébé	5
			01152	Voandzou	5
0119	0114, 0115, 0119	Autres cultures temporaires	0119	Produits des autres cultures temporaires	4
			01191	Canne à sucre	5
			01192	Tabac brut	5
			01199	Produits végétaux cultivés n.c.a.	5
012	012	Cultures permanentes	012	Produits des cultures permanentes	3
0120	0127	Cultures permanentes	0120	Produits des cultures permanentes	4
			01201	Mangues	5
			01202	Agrumes	5
			01203	Dattes	5
			01209	Autres produits des cultures permanentes n.c.a.	5
013	013	Prolifération végétale	013	Produits de la prolifération végétale	3
0130	0130	Prolifération végétale	0130	Produits de la prolifération végétale	4
			01300	Produits de la prolifération végétale	5
014	014	Élevage	014	Produits de l'élevage	3
0141	0141	Élevage de bovins	0141	Produits de l'élevage de bovins	4
			01411	Bovins sur pied	5
			01412	Lait de vache, brut	5
0142	0142	Élevage de chevaux et autres équidés	0142	Produits de l'élevage de chevaux et autres équidés	4
			01421	Chevaux sur pied	5
			01429	Autres produits de l'élevage de chevaux et autres équidés	5



**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
0143	0143	<i>Élevage de camélidés</i>	0143	<i>Produits de l'élevage de camélidés</i>	4
			01431	Camélidés sur pied	5
			01432	Lait de chamelle	5
0144	0144	<i>Élevage d'ovins</i>	0144	<i>Produits de l'élevage d'ovins</i>	4
			01441	Ovins sur pied	5
			01442	Lait d'ovins brut	5
			01443	Laine et poils d'ovins	5
0145	0144	<i>Élevage de caprins</i>	0145	<i>Produits de l'élevage de caprins</i>	4
			01451	Caprins sur pied	5
			01452	Lait de caprins brut	5
0146	0146	<i>Élevage de volailles</i>	0146	<i>Produits de l'élevage de volailles</i>	4
			01461	Volailles	5
			01462	Œufs	5
0149	0149	<i>Élevage d'animaux n.c.a.</i>	0149	<i>Produits de l'élevage d'autres animaux</i>	4
			01491	Animaux d'élevage vivants n.c.a.	5
			01492	Miel	5
			01499	Produits divers d'origine animale n.c.a.	5
019	015	<i>Chasse et activités annexes à la culture et à l'élevage</i>	019	<i>Produits de la chasse et services annexes à la culture et à l'élevage</i>	3
0190	0150	<i>Chasse et activités annexes à la culture et à l'élevage</i>	0190	<i>Produits de la chasse et services annexes à la culture et à l'élevage</i>	4
			01900	Produits de la chasse et services annexes à la culture et à l'élevage	5
02	02	<i>SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE ET ACTIVITÉS ANNEXES</i>	02	<i>PRODUITS DE LA SYLVICULTURE, DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SERVICES ANNEXES</i>	2
021	021, 022	<i>Sylviculture et exploitation forestière</i>	021	<i>Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière</i>	3
0210	0210	<i>Sylviculture et exploitation forestière</i>	0210	<i>Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière</i>	4
			02101	Bois sur pied	5
			02102	Grumes	5
			02103	Bois de chauffage	5
			02104	Charbon de bois	5
			02105	Gommes naturelles	5
			02109	Autres produits forestiers et de cueillette et services annexes n.c.a.	5
03	03	<i>PÊCHE, PISCICULTURE ET AQUACULTURE</i>	03	<i>PRODUITS DE LA PÊCHE, DE LA PISCICULTURE ET DE L'AQUACULTURE</i>	2
030	031, 032	<i>Pêche, pisciculture et aquaculture</i>	030	<i>Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture</i>	3
0301	0311, 0312	<i>Pêche artisanale</i>	0301	<i>Produits de la pêche artisanale</i>	4
			03011	Poissons	5
			03012	Crustacés et mollusques	5
			03019	Autres produits de la pêche artisanale	5
0302	0321, 0322	<i>Pisciculture, aquaculture</i>	0302	<i>Produits de la pisciculture et aquaculture</i>	4
			03021	Poissons	5
			03022	Crustacés et mollusques	5
			03029	Autres produits de la pisciculture et de l'aquaculture	5
B	B	<b>ACTIVITÉS EXTRACTIVES</b>	B	<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS EXTRACTIVES</b>	1
05	05	<i>EXTRACTION DE CHARBON ET DE LIGNITE</i>	05	<i>CHARBON ET LIGNITE</i>	2
050	051, 052	<i>Extraction de charbon et de lignite</i>	050	<i>Charbon et lignite</i>	3
0500	0510, 0520	<i>Extraction de charbon et de lignite</i>	0500	<i>Charbon et lignite</i>	4
			05001	Charbon	5
			05002	Lignite	5
06	06	<i>EXTRACTION D'HYDROCARBURES</i>	06	<i>HYDROCARBURES</i>	2
060	061, 062	<i>Extraction d'hydrocarbures</i>	060	<i>Hydrocarbures</i>	3
0601	0610	<i>Extraction de pétrole brut</i>	0601	<i>Pétrole brut</i>	4
			06010	Pétrole brut	5
0602	0620	<i>Extraction de gaz naturel</i>	0602	<i>Gaz naturel</i>	4
			06020	Gaz naturel, liquéfié ou gazeux	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
07	07	<b>EXTRACTION DE MINERAIS MÉTALLIQUES</b>	07	<b>MINERAIS MÉTALLIQUES</b>	2
070	072	<b>Extraction de minerais de métaux non ferreux</b>	070	<b>Minerais de métaux non ferreux</b>	3
0701	0721	<b>Extraction de minerais d'uranium</b>	0701	<b>Minerais d'uranium</b>	4
			07010	Minerais d'uranium	5
0702	0729	<b>Extraction de minerais de métaux précieux</b>	0702	<b>Minerais de métaux précieux</b>	4
			07021	Minerais d'or	5
			07022	Minerais d'argent	5
			07029	Autres minerais de métaux précieux	5
0709	0729	<b>Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.</b>	0709	<b>Autres minerais métalliques n.c.a.</b>	4
			07090	Autres minerais métalliques n.c.a.	5
08	08	<b>AUTRES ACTIVITÉS EXTRACTIVES</b>	08	<b>AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS EXTRACTIVES</b>	2
081	081	<b>Extraction de pierres, de sables et d'argiles</b>	081	<b>Pierres, sables et argiles</b>	3
0810	0810	<b>Extraction de pierres, de sables et d'argiles</b>	0810	<b>Pierres, sables et argiles</b>	4
			08101	Pierres pour la construction et l'industrie	5
			08102	Sables et argiles	5
			08103	Gypse	5
			08104	calcaire	5
			08109	Autres pierres, sables et argiles	5
089	089	<b>Activités extractives n.c.a</b>	089	<b>Autres produits des activités extractives n.c.a.</b>	3
0891	0891	<b>Extraction de phosphates</b>	0891	<b>Phosphates naturels</b>	4
			08910	Phosphates naturels	5
0892	0891	<b>Extraction de sels de potassium</b>	0892	<b>Sels naturels de potassium</b>	4
			08920	Sels naturels de potassium	5
0893	0893	<b>Extraction de sel et de natron</b>	0893	<b>Sel et natron</b>	4
			08930	Sel et natron	5
0899	0892, 899	<b>Autres extractions n.c.a.</b>	0899	<b>Minéraux divers n.c.a.</b>	4
			08990	Minéraux divers n.c.a.	5
09	09	<b>ACTIVITÉS ANNEXES DE L'EXTRACTION</b>	09	<b>SERVICES ANNEXES AUX ACTIVITES EXTRACTIVES</b>	2
090	091, 099	<b>Activités annexes de l'extraction</b>	090	<b>Services annexes de l'extraction</b>	3
0901	0910	<b>Activités annexes de l'extraction d'hydrocarbures</b>	0901	<b>Services annexes de l'extraction d'hydrocarbures</b>	4
			09010	Services annexes de l'extraction d'hydrocarbures	5
0902		<b>Activités annexes de l'extraction d'uranium</b>	0902	<b>Services annexes de l'extraction d'uranium</b>	4
			09020	Services annexes de l'extraction d'uranium	5
0909	0990	<b>Activités annexes des autres extractions</b>	0909	<b>Services de soutien des autres extractions</b>	4
			09090	Services annexes des autres extractions	5
C	C	<b>ACTIVITÉS DE FABRICATION</b>	C	<b>PRODUITS DES ACTIVITES DE FABRICATION</b>	1
10	10	<b>FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES</b>	10	<b>PRODUITS ALIMENTAIRES DES ACTIVITES DE FABRICATION</b>	2
101	101	<b>Abattage, transformation et conservation des viandes</b>	101	<b>Viandes, produits à base de viande et produits de l'abattage</b>	3
1010	1010	<b>Abattage, transformation et conservation des viandes</b>	1010	<b>Viandes, produits à base de viande et produits de l'abattage</b>	4
			10101	Viandes de bovins	5
			10102	Viandes d'ovins	5
			10103	Viandes de caprins	5
			10104	Viandes de volailles	5
			10105	Autres viandes	5
			10106	Préparations et conserves à base de viandes	5
			10107	Peaux brutes et autres produits de l'abattage	5
102	102	<b>Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques</b>	102	<b>Poissons et produits de la pêche préparés</b>	3
1021	1020	<b>Congélation de poissons, crustacés et mollusques</b>	1021	<b>Poissons, crustacés et mollusques</b>	4
			10211	Poissons, congelés ou surgelés	5
			10212	Crustacés et mollusques, congelés ou surgelés	5
1022	1020	<b>Séchage, salage ou fumage du poisson</b>	1022	<b>Poissons séchés, salés ou fumés</b>	4
			10221	Poissons séchés ou salés	5
			10222	Poissons fumés	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
1029	1020	<i>Autres transformations et conservations des poissons, crustacés et mollusques</i>	1029	<i>Poissons, crustacés et mollusques autrement transformés ou conservés</i>	4
			10290	Poissons, crustacés et mollusques autrement transformés ou conservés	5
103	103	<b>Transformation et conservation de fruits et légumes</b>	103	<b>Produits à base de fruits et légumes</b>	3
1030	1030	<i>Transformation et conservation de fruits et légumes</i>	1030	<i>Produits à base de fruits et légumes</i>	4
			10301	Conserves appertisées de légumes	5
			10302	Conserves de fruits	5
			10303	Jus de fruits et légumes	5
			10304	Pâte d'arachide	5
			10309	Autres produits à base de fruits et légumes	5
104	104	<b>Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale</b>	104	<b>Corps gras d'origine animale et végétale</b>	3
1040	1040	<i>Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale</i>	1040	<i>Corps gras d'origine animale et végétale</i>	4
			10401	Huile d'arachide	5
			10402	Autres huiles	5
			10409	Autres corps gras, graisses et tourteaux	5
105	105	<b>Fabrication de produits laitiers et de glaces</b>	105	<b>Produits laitiers et glaces</b>	3
1050	1050	<i>Fabrication de produits laitiers et de glaces</i>	1050	<i>Produits laitiers et glaces</i>	4
			10501	Laits	5
			10502	Beurre, fromages, yaourts et crème de lait	5
			10503	Crèmes glacées et sorbets	5
106	106	<b>Travail des grains, fabrication de produits amylacés</b>	106	<b>Produits du travail des grains et produits amylacés</b>	3
1061	1061	<i>Travail des grains ;</i>	1061	<i>Produits du travail des grains</i>	4
			10611	Riz décortiqué	5
			10612	Farine de blé	5
			10613	Farine de maïs	5
			10614	Autres farines	5
			10615	Autres céréales transformées	5
			10616	Sons et résidus de meunerie	5
1062	1062	<i>Fabrication de produits amylacés</i>	1062	<i>Produits amylacés</i>	4
			10620	Produits amylacés	5
107	107	<b>Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.</b>	107	<b>Produits alimentaires à base de céréales n.c.a.</b>	3
1071	1071	<i>Fabrication de pain et de pâtisseries fraîches</i>	1071	<i>Pain et pâtisseries fraîches</i>	4
			10710	Pain et pâtisseries fraîches	5
1072	1071	<i>Biscuiterie et pâtisserie de conservation</i>	1072	<i>Biscuits et pâtisseries de conservation</i>	4
			10720	Biscuits, pâtisseries de conservation	5
1073	1074	<i>Fabrication de pâtes alimentaires, de couscous et de produits farineux similaires</i>	1073	<i>Pâtes alimentaires, couscous et produits farineux similaires</i>	4
			10731	Pâtes alimentaires	5
			10732	Couscous et produits farineux similaires	5
108	108	<b>Fabrication d'aliments pour animaux</b>	108	<b>Aliments pour animaux</b>	3
1080	1080	<i>Fabrication d'aliments pour animaux</i>	1080	<i>Aliments pour animaux</i>	4
			10800	Aliments préparés pour animaux	5
109	107	<b>Fabrication d'autres produits alimentaires</b>	109	<b>Autres produits alimentaires</b>	3
1091	1072	<i>Fabrication de sucre</i>	1091	<i>Sucre</i>	4
			10911	Sucre	5
			10912	Mélasses	5
1092	1079	<i>Transformation du café, du thé</i>	1092	<i>Café et thé transformés</i>	4
			10921	Café torréfié ; produits dérivés du café	5
			10922	Thé conditionné ; infusions	5
1093	1079	<i>Fabrication de condiments et assaisonnements</i>	1093	<i>Condiments et assaisonnements</i>	4
			10930	Condiments et assaisonnements	5
1099	1075, 1079	<i>Fabrication de produits alimentaires n.c.a.</i>	1099	<i>Produits alimentaires n.c.a.</i>	4
			10990	Produits alimentaires n.c.a.	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
<b>11</b>	<b>11</b>	<b>FABRICATION DE BOISSONS</b>	<b>11</b>	<b>BOISSONS</b>	<b>2</b>
<b>110</b>	<b>110</b>	<b>Fabrication de boissons</b>	<b>110</b>	<b>Boissons</b>	<b>3</b>
<b>1100</b>	<b>1101, 1102, 1103</b>	<b>Fabrication de boissons</b>	<b>1100</b>	<b>Boissons</b>	<b>4</b>
			11001	Boissons alcoolisées	5
			11002	Vins spiritueux	5
			11003	Eaux de table	5
			11004	Boissons non alcoolisées	5
<b>12</b>	<b>12</b>	<b>FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE TABAC</b>	<b>12</b>	<b>PRODUITS A BASE DE TABAC</b>	<b>2</b>
<b>120</b>	<b>120</b>	<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>	<b>120</b>	<b>Produits à base de tabac</b>	<b>3</b>
<b>1200</b>	<b>1200</b>	<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>	<b>1200</b>	<b>Produits à base de tabac</b>	<b>4</b>
			12001	Cigares et cigarettes	5
			12002	Autres tabacs manufacturés	5
			12003	Déchets de tabac	5
<b>13</b>	<b>13</b>	<b>FABRICATION DE TEXTILES</b>	<b>13</b>	<b>PRODUITS DES TEXTILES</b>	<b>2</b>
<b>131</b>	<b>131</b>	<b>Fabrication de textiles</b>	<b>131</b>	<b>Produits des textiles</b>	<b>3</b>
<b>1310</b>	<b>1311, 1312, 1313</b>	<b>Fabrication de textiles</b>	<b>1310</b>	<b>Produits des textiles</b>	<b>4</b>
			13101	Produits des textiles	5
			13102	Ennoblement textile	5
<b>14</b>	<b>14</b>	<b>FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT</b>	<b>14</b>	<b>ARTICLES D'HABILLEMENT</b>	<b>2</b>
<b>140</b>	<b>141, 142, 143</b>	<b>Fabrication d'articles d'habillement</b>	<b>140</b>	<b>Articles d'habillement</b>	<b>3</b>
<b>1400</b>	<b>1410, 1420, 1430</b>	<b>Fabrication d'articles d'habillement</b>	<b>1400</b>	<b>Articles d'habillement</b>	<b>4</b>
			14001	Vêtements de dessus	5
			14002	Vêtements de dessous	5
			14003	Tee-shirts et maillots de corps	5
			14004	Vêtements divers et accessoires du vêtement	5
			14005	Pull-overs et articles similaires	5
			14006	Pelletteries et fourrures	5
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>FABRICATION DE CUIR ET D'ARTICLES DE VOYAGE</b>	<b>15</b>	<b>CUIR TRAVAILLE ET ARTICLES DE VOYAGE</b>	<b>2</b>
<b>150</b>	<b>151</b>	<b>Fabrication de cuir et d'articles de voyage</b>	<b>150</b>	<b>Cuir travaillé et articles de voyage</b>	<b>3</b>
<b>1500</b>	<b>1511</b>	<b>Fabrication de cuir et d'articles de voyage</b>	<b>1500</b>	<b>Cuir travaillé et articles de voyage</b>	<b>4</b>
			15001	Peaux et cuirs travaillés	5
			15002	Articles de voyage et de maroquinerie, articles de sellerie et de bourrellerie	5
			15003	Chaussures et articles chaussants	5
<b>16</b>	<b>16</b>	<b>FABRICATION DE BOIS ET D'ARTICLES EN BOIS ET DE VANNERIE</b>	<b>16</b>	<b>BOIS ET ARTICLES EN BOIS OU DE VANNERIE (à l'exception des meubles)</b>	<b>2</b>
<b>161</b>	<b>161</b>	<b>Fabrication de bois et d'articles en bois et de vannerie</b>	<b>161</b>	<b>Bois et articles en bois ou de vannerie</b>	<b>3</b>
<b>1610</b>	<b>1610</b>	<b>Fabrication de bois et d'articles en bois et de vannerie</b>	<b>1610</b>	<b>Bois et articles en bois ou de vannerie</b>	<b>4</b>
			16101	Bois sciés	5
			16102	Feuilles de placage	5
			16103	Contreplaqués	5
			16104	Panneaux à base de bois	5
			16105	Ouvrages de charpenterie et de menuiserie	5
			16106	Articles en liège, de vannerie ou de sparterie	5
			16109	Articles divers en bois ou vannerie	5
<b>17</b>	<b>17</b>	<b>FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON</b>	<b>17</b>	<b>PAPIERS ET ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON</b>	<b>2</b>
<b>170</b>	<b>170</b>	<b>Fabrication de papier et d'articles en papier ou en carton</b>	<b>170</b>	<b>Papier et articles en papiers ou en cartons</b>	<b>3</b>
<b>1700</b>	<b>1701</b>	<b>Fabrication de papier et d'articles en papier ou en carton</b>	<b>1700</b>	<b>Papier et articles en papiers ou en cartons</b>	<b>4</b>
			17001	Pâte à papier	5
			17002	Papiers et cartons en l'état	5
			17003	Carton ondulé, emballages en papier ou en carton	5
			17004	Articles en papier à usage sanitaire ou domestique	5
			17005	Articles de papeterie	5
			17009	Autres articles en papier ou en carton	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
18	18	<b>IMPRIMERIE ET REPRODUCTION</b>	18	<b>TRAVAUX D'IMPRESSION ET DE REPRODUCTION</b>	2
181	181	<b>IMPRIMERIE ET REPRODUCTION</b>	181	<b>TRAVAUX D'IMPRESSION ET DE REPRODUCTION</b>	3
1810	1811, 1812	<b>Imprimerie et reproduction</b>	1810	<b>Travaux d'impression et de reproduction</b>	4
			18101	Articles en papier ou en carton	5
			18102	Produits d'impression	5
			18103	Reproduction d'enregistrements	5
19	19	<b>COKEFACTION ET RAFFINAGE PÉTROLIER</b>	19	<b>PRODUITS DE LA COKÉFACTION ET DU RAFFINAGE</b>	2
191	191	<b>Cokéfaction</b>	191	<b>Produits de la cokéfaction</b>	3
1910	1910	<b>Cokéfaction</b>	1910	<b>Produits de la cokéfaction</b>	4
			19100	Produits de la cokéfaction	5
192	192	<b>Raffinage pétrolier</b>	192	<b>Produits du raffinage</b>	3
1920	1920	<b>Raffinage pétrolier</b>	1920	<b>Produits du raffinage</b>	4
			19201	Essences	5
			19202	Gazoles	5
			19203	Fiouls lourds	5
			19204	Huiles de pétrole	5
			19205	Autres produits pétroliers raffinés gazeux	5
			19206	Processing	5
20	20	<b>FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES</b>	20	<b>PRODUITS CHIMIQUES</b>	2
200	201	<b>Fabrication de produits chimiques de base</b>	200	<b>Produits chimiques de base</b>	3
2000	2011 à 2029	<b>Fabrication de produits chimiques de base</b>	2000	<b>Produits chimiques de base</b>	4
			20001	Produits azotés et d'engrais	5
			20002	Colorants, pigments et agents tannants	5
			20003	Savons et produits de nettoyage	5
			20004	Parfums et eaux de toilette	5
			20005	Insecticides	5
			20006	Herbicides	5
			20007	Peintures, vernis, adjuvants et encres d'imprimerie	5
			20008	Explosifs et allumettes	5
			20009	Autres produits chimiques	5
21	21	<b>FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES</b>	21	<b>PRODUITS PHARMACEUTIQUES</b>	2
210	210	<b>Fabrication de produits pharmaceutiques</b>	210	<b>Produits pharmaceutiques</b>	3
2101	2100	<b>Fabrication de produits pharmaceutiques</b>	2101	<b>Produits pharmaceutiques</b>	4
			21011	Médicaments modernes	5
			21012	Médicaments traditionnels	5
22	22	<b>FABRICATION D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET EN MATIERES PLASTIQUES</b>	22	<b>PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE</b>	2
220	221	<b>Travail du caoutchouc et du plastique</b>	220	<b>Produits en caoutchouc et en plastique</b>	3
2200	2211	<b>Travail du caoutchouc et du plastique</b>	2200	<b>Produits en caoutchouc et en plastique</b>	4
			22001	Pneumatiques neufs pour voitures, cycles et motocycles	5
			22002	Autres pneumatiques neufs	5
			22003	Chambres à air et bandages	5
			22004	Pneumatiques rechapés	5
			22005	Demi-produits, tuyaux et éléments pour la construction en matières plastiques	5
			22006	Emballages en matières plastiques	5
			22007	Articles ménagers en matières plastiques	5
			22009	Autres produits en caoutchouc et en matières plastiques	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
23	23	FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	23	AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES	2
231	231	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	231	Autres produits minéraux non métalliques	3
2310	2310	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2310	Autres produits minéraux non métalliques	4
			23101	Tuiles et briques en terre	5
			23102	Clinkers	5
			23103	Ciment	5
			23104	Chaux, plâtre	5
			23105	Matériaux et ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre	5
			23109	Autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	5
24	24	FABRICATION DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES DE BASE	24	PRODUITS MÉTALLURGIQUES DE BASE	2
241	241	Fabrication de produits métallurgiques de base	241	Produits métallurgiques de base	3
2410	2410	Fabrication de produits métallurgiques de base	2410	Produits métallurgiques de base	4
			24101	Produits de la sidérurgie	5
			24102	Métaux précieux et autres métaux non ferreux	5
			24103	Produits de fonderie	5
25	25	FABRICATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX	25	PRODUITS ET OUVRAGES EN MÉTAUX	2
251	251	Fabrication d'ouvrages en métaux	251	PRODUITS ET OUVRAGES EN MÉTAUX	3
2510	2511, 2512, 2513	Fabrication d'ouvrages en métaux	2510	PRODUITS ET OUVRAGES EN MÉTAUX	4
			25100	Produits et ouvrages en métaux	5
26	26	FABRICATION DES PRODUITS INFORMATIQUES, ELECTRONIQUES ET OPTIQUES	26	PRODUITS INFORMATIQUES, ELECTRONIQUES ET OPTIQUES	2
260	261, 262, 268	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	260	Produits informatiques, électroniques et optiques	3
2600	2610, 2680	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2600	Produits informatiques, électroniques et optiques	4
			26001	Composants, cartes électroniques et magnétiques	5
			26002	Ordinateurs et équipements périphériques	5
			26003	Equipements et communications	5
			26004	Produits électroniques, grand public	5
			26005	Equipements médicaux de précision, d'optique et d'horlogerie	5
27	27	FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	27	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	2
271	271, 272, 273, 274	Fabrication de machines et matériels électrotechniques	271	Machines et matériels électrotechniques	3
2710	2710, 2720, 2731, 2732,	Fabrication de machines et matériels électrotechniques	2710	Machines et matériels électrotechniques	4
			27101	Moteurs à courant continu ou alternatif	5
			27102	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs	5
			27103	Transformateurs électriques	5
			27104	Lampes et appareils d'éclairage électrique	5
			27105	Matériel de distribution et de commande électrique	5
			27106	Piles et accumulateurs électriques	5
			27107	Fils, câbles et matériel d'installation électrique	5
			27109	Autres machines et matériels électrotechniques n.c.a.	5
272	275	Fabrication d'appareils domestiques	272	Appareils domestiques	3
2720	2750	Fabrication d'appareils domestiques	2720	Appareils domestiques	4
			27201	Réfrigérateurs et congélateurs domestiques	5
			27202	Autre électroménager blanc	5
			27203	Fers à repasser et sèche-cheveux	5
			27204	Appareils domestiques électriques	5
			27205	Cuisinières et autres appareils ménagers non électriques	5
28	28	FABRICATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS N.C.A.	28	MACHINES ET EQUIPEMENTS N.C.A.	2
281	281	Fabrication de machines et d'équipements	281	Machines d'usage général	3
2810	2811 à 2819	Fabrication de machines et équipements	2810	Machines et équipements	4
			28100	Machines et équipements	5
29	29	CONSTRUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	29	VÉHICULES AUTOMOBILES	2
290	291, 292, 293	Construction de véhicules automobiles	290	Véhicules automobiles	3

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
2900	2910, 2920, 2930	Construction de véhicules automobiles	2900	Véhicules automobiles	4
			29001	Moteurs pour véhicules automobiles	5
			29002	Voitures particulières	5
			29003	Autobus et autocars	5
			29004	Véhicules utilitaires	5
			29005	Carrosseries et remorques	5
			29009	Pièces et accessoires automobiles n.c.a.	5
30	30	FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	30	AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	2
300	301 à 304	Fabrication d'autres matériels de transport	300	Autres matériels de transport	3
3000	3011, 3012	Fabrication d'autres matériels de transport	3000	Autres matériels de transport	4
			30001	Pirogues	5
			30002	Véhicules militaires de combat	5
			30003	Motocycles et équipements pour motocycles	5
			30004	Cycles et équipements pour cycles	5
			30005	Véhicules pour invalides	5
			30006	Charettes à bras ou à traction animale	5
			30007	Pousse-pousse	5
			30009	Matériels de transport n.c.a.	5
31	31	FABRICATION DE MEUBLES ET MATELAS	31	MEUBLES ET MATELAS	2
310	310	Fabrication de meubles et matelas	310	Meubles et matelas	3
3101	3100	Fabrication de meubles et matelas	3101	Meubles et matelas	4
			31011	Sommiers et matelas	5
			31012	Meubles	5
32	32	AUTRES ACTIVITES DE FABRICATION	32	AUTRES PRODUITS FABRIQUES	2
320	321 à 329	Autres activités de fabrication	320	Autres produits fabriqués	3
3200	3211, 3212	Autres activités de fabrication	3200	Autres produits fabriqués	4
			32000	Autres produits fabriqués	5
33	33	REPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS	33	REPARATION ET INSTALLATION DES MACHINES ET EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS	2
331	331	Réparation et installation de machines et d'équipements	331	Réparation et installation de machines et d'équipements	3
3310	3311 à 3319	Réparation et installation de machines et d'équipements	3310	Réparation et installation de machines et d'équipements	4
			33101	Réparation et installation d'ouvrages en métaux	5
			33102	Réparation et installation de machines et équipements mécaniques	5
			33103	Réparation et installation de matériels électroniques et optiques	5
			33104	Réparation et installation d'équipements électriques	5
			33109	Réparation et installation d'autres machines et équipements	5
D	D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	D	ÉLECTRICITÉ, GAZ	1
35	35	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	35	ÉLECTRICITÉ, GAZ	2
351	351	Production et distribution d'électricité et gaz	351	Electricité et gaz	3
3510	3510	Production et distribution d'électricité, de gaz	3510	Electricité	4
			35101	Électricité	5
			35102	Gaz distribué	5
			35103	Glace hydrique et autres supports énergétiques	5
E	E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	1
36	36	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	36	EAU CAPTEE, TRAITEE OU DISTRIBUEE	2
360	360	Production et distribution d'eau	360	EAU CAPTEE, TRAITEE OU DISTRIBUEE	3
3600	3600	Production et distribution d'eau	3600	EAU CAPTEE, TRAITEE OU DISTRIBUEE	4
			36000	EAU CAPTEE, TRAITEE OU DISTRIBUEE	5

NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
37		COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	37	EAUX USEES COLLECTEES OU TRAITEES	2
370		COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	370	EAUX USEES COLLECTEES OU TRAITEES	3
3700		COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	3700	EAUX USEES COLLECTEES OU TRAITEES	4
			37000	EAUX USEES COLLECTEES OU TRAITEES	5
38		COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS ; RECUPERATION	38	COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS ; RECUPERATION	2
380		COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS ; RECUPERATION	380	COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS ; RECUPERATION	3
3800		COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS ; RECUPERATION	3800	COLLECTE, TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS ; RECUPERATION	4
			38001	Dechets collectés	5
			38002	Dechets traités et éliminés	5
			38003	Matériaux de récupération	5
39		DEPOLLUTION ET AUTRES ACTIVITES DE GESTION DES DECHETS	39	DEPOLLUTION ET AUTRES ACTIVITES DE GESTION DES DECHETS	5
390		DEPOLLUTION ET AUTRES ACTIVITES DE GESTION DES DECHETS	390	DEPOLLUTION ET AUTRES ACTIVITES DE GESTION DES DECHETS	5
3900		DEPOLLUTION ET AUTRES ACTIVITES DE GESTION DES DECHETS	3900	DEPOLLUTION ET AUTRES ACTIVITES DE GESTION DES DECHETS	5
			39000	DEPOLLUTION ET AUTRES SERVICES DE GESTION DES DECHETS	5
F	F	CONSTRUCTION	F	TRAVAUX CONSTRUCTION	1
41	41	CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS	41	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS	2
410	410	Construction de bâtiments	410	Travaux de construction de bâtiments	3
4100	4100	Construction de bâtiments	4100	Travaux de construction de bâtiments	4
			41000	Travaux de construction de bâtiments	5
42	42	GENIE CIVIL	42	TRAVAUX DE GENIE CIVIL	2
420	421, 422, 429	génie civil	420	Travaux de génie civil	3
4200	4210, 4220, 4290	génie civil	4200	Travaux de génie civil	4
			42001	Travaux de construction d'ouvrages d'art et de réseaux	5
			42002	Travaux de construction de chaussées	5
			42009	Autres travaux de génie civil	5
43	43	ACTIVITÉS SPECIALISEES DE CONSTRUCTION	43	TRAVAUX SPECIALISES DE CONSTRUCTION	2
430	431, 432, 433, 439	Activités spécialisées de construction	430	Travaux spécialisés de construction	3
4301	4311, 4312	Démolition et préparation des sites	4301	Travaux de démolition et de préparation des sites	4
			43011	Travaux de démolition	5
			43012	Travaux de préparation de sites	5
4302	4321, 4322, 4329	Travaux d'installation	4302	Travaux d'installation	4
			43021	Travaux d'installation électrique et climatisation	5
			43022	Travaux de plomberie	5
			43029	Autres travaux d'installation	5
4303	4330	Travaux de finition	4303	Travaux de finition	4
			43031	Travaux de plâtrerie, revêtement des sols et des murs	5
			43032	Travaux de menuiserie et de vitrerie	5
			43033	Travaux de peinture en bâtiment	5
4309	4390	Autres travaux spécialisés de construction	4309	Autres travaux spécialisés de construction	4
			43090	Autres travaux spécialisés de construction	5
G	G	COMMERCE	G	VENTE	1
45	45	COMMERCE, RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	45	VENTE ET RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	2
451	451	Commerce de véhicules automobiles	451	vente de véhicules automobiles	3
4510	4510	Commerce de véhicules automobiles	4510	Vente de véhicules automobiles	4
			45101	Vente de véhicules neufs	5
			45102	Vente de véhicules d'occasion	5
452	452	Entretien et réparation de véhicules automobiles	452	Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles	3
4520	4520	Entretien et réparation de véhicules automobiles	4520	Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles	4
			45200	Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles	5



**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
453	453	Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles	453	Vente de pièces détachées et d'accessoires automobiles	3
4530	4530	Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles	4530	Vente de pièces détachées et d'accessoires automobiles	4
			45300	Vente de pièces détachées et d'accessoires automobiles	5
454	454	Commerce et réparation de motocycles	454	Vente et services de réparation de motocycles	3
4540	4540	Commerce et réparation de motocycles	4540	Vente et services de réparation de motocycles	4
			45401	Vente de motocycles et accessoires	5
			45402	Services de réparation de motocycles	5
46	46	COMMERCE DE GROS	46	SERVICES D'INTERMEDIAIRE DU COMMERCE DE GROS	2
461	461	Activités d'intermédiaires du commerce de gros	461	Services d'intermédiaires du commerce de gros	3
4610	4610	Activités d'intermédiaires du commerce de gros	4610	Services d'intermédiaires du commerce de gros	4
			46100	Services d'intermédiaires du commerce de gros	5
462	462, 463	Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac	462	Vente en gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac	3
4621	4620	Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux	4621	Vente en gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux	4
			46211	vente en gros de céréales	5
			46212	vente en gros d'autres produits agricoles bruts	5
			46213	vente en gros d'aliments pour animaux	5
4622	4620	Commerce de gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs	4622	vente en gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs	4
			46221	vente en gros d'animaux vivants	5
			46222	vente en gros de peaux et cuirs	5
4623	4630	Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés	4623	vente en gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés	4
			46230	vente en gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés	5
463	464	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires	463	vente en gros de biens de consommation non alimentaires	3
4631	4641	Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures	4631	vente en gros de textiles, habillement et chaussures	4
			46310	vente en gros de textiles, habillement et chaussures	5
4632	4649	Commerce de gros de produits pharmaceutiques et médicaux	4632	vente en gros de produits pharmaceutiques et médicaux	4
			46320	vente en gros de produits pharmaceutiques et médicaux	5
4639	4649	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires n.c.a.	4639	vente en gros de biens de consommation non alimentaires n.c.a.	4
			46390	vente en gros de biens de consommation non alimentaires n.c.a.	5
464	466	Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles	464	vente en gros de produits intermédiaires non agricoles	3
4641	4661, 4662	Commerce de gros de carburants et combustibles	4641	vente en gros de carburants et combustibles	4
			46410	vente en gros de carburants et combustibles	5
4642	4663	Commerce de gros de bois	4642	vente en gros de bois	4
			46420	vente en gros de bois	5
4643	4663	Commerce de gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie	4643	vente en gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie	4
			46430	Vente en gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie	5
4649	4669	Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles	4649	Vente en gros de produits intermédiaires non agricoles	4
			46491	Vente en gros de produits chimiques	5
			46492	Vente en gros d'autres produits intermédiaires non agricoles n.c.a.	5
465	465	Commerce de gros de machines et d'équipements	465	Vente en gros de machines et d'équipements	3
4650	4651, 4652, 4653, 4659	Commerce de gros de machines et d'équipements	4650	Vente en gros de machines et d'équipements	4
			46501	Vente en gros de matériels informatiques	5
			46502	Vente en gros d'équipements électriques	5
			46503	Vente en gros d'équipements électroniques et de télécommunication	5
			46509	Vente en gros d'autres machines et équipements	5
469	469	Commerce de gros non spécialisé	469	Vente en gros non spécialisée	3
4690	4690	Commerce de gros non spécialisé	4690	Vente en gros non spécialisée	4
			46900	Vente en gros non spécialisée	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
47	47	<b>COMMERCE DE DÉTAIL</b>	47	<b>Vente au détail</b>	2
471	471	<b>Commerce de détail en magasin non spécialisé</b>	471	<b>Vente au détail en magasin non spécialisé</b>	3
4710	4711, 4719	<b>Commerce de détail en magasin non spécialisé</b>	4710	<b>Vente au détail en magasin non spécialisé</b>	4
			47101	Vente au détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	5
			47102	Vente au détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire	5
472	472 à 477	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé</b>	472	<b>Vente au détail en magasin spécialisé</b>	3
4721	4721, 4722, 4723, 4729	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>	4721	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>	4
			47210	Vente de détail en magasin spécialisée de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés	5
4722	4772	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté</b>	4722	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté</b>	4
			47221	Vente au détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux	5
			47222	Vente au détail en magasin spécialisé de parfumerie et de produits de beauté	5
4723	4751, 4771	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>	4723	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>	4
			47230	Vente au détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	5
4724	4759	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique</b>	4724	<b>Vente au détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique</b>	4
			47240	Vente au détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique	5
4725	4752, 4753	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre, tapis et revêtement de sols et murs</b>	4725	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre, tapis et revêtement de sols et murs</b>	4
			47250	Vente au détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre, tapis et revêtement de sols et murs	5
4726	4761, 4762, 4763, 4764	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de sport et de loisirs</b>	4726	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de sport et de loisirs</b>	4
			47260	Vente au détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de sport et de loisirs	5
4727	4741, 4742	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de matériels de bureau, d'ordinateurs, d'articles optiques et photographiques et de matériels de télécommunication</b>	4727	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de matériels de bureau, d'ordinateurs, d'articles optiques et photographiques et de matériels de télécommunication</b>	4
			47271	Vente au détail en magasin spécialisé de matériels de bureau, d'ordinateurs et de matériels de télécommunication	5
			47272	Vente au détail en magasin spécialisé d'articles optiques et photographiques	5
4728	4730	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de carburants automobiles</b>	4728	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de carburants automobiles</b>	4
			47280	Vente au détail en magasin spécialisé de carburants automobiles	5
4729	4773, 4774	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé d'autres produits n.c.a.</b>	4729	<b>Vente au détail en magasin spécialisé d'autres produits n.c.a.</b>	4
			47290	Vente au détail en magasin spécialisé d'autres produits n.c.a.	5
473	478, 479	<b>Commerce de détail hors magasin</b>	473	<b>Vente au détail hors magasin</b>	3
4731	4781	<b>Commerce de détail sur éventaies et marchés de viandes et poissons</b>	4731	<b>Vente au détail sur éventaies et marchés de viandes et poissons</b>	4
			47310	Vente au détail sur éventaies et marchés de viandes et poissons	5
4732	4781	<b>Commerce de détail sur éventaies et marchés de fruits et légumes frais</b>	4732	<b>Vente au détail sur éventaies et marchés de fruits et légumes frais</b>	4
			47320	Vente au détail sur éventaies et marchés de fruits et légumes frais	5
4733	4781	<b>Commerce de détail sur éventaies et marchés de céréales, tubercules et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>	4733	<b>Vente au détail sur éventaies et marchés de céréales, tubercules et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>	4
			47330	Vente au détail sur éventaies et marchés de céréales, tubercules et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés	5
4734	4782	<b>Commerce de détail sur éventaies et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>	4734	<b>Vente au détail sur éventaies et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>	4
			47340	Vente au détail sur éventaies et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	5
4735	4789	<b>Commerce de détail sur éventaies et marchés d'articles non alimentaires divers</b>	4735	<b>Vente au détail sur éventaies et marchés d'articles non alimentaires divers</b>	4
			47351	Vente au détail sur éventaies et marchés de livres, journaux et articles de papeterie	5
			47352	Vente au détail sur éventaies et marchés d'articles de maison divers	5
			47359	Vente au détail sur éventaies et marchés d'articles personnels divers	5
4739	4791, 4799	<b>Autres commerces de détail hors magasin</b>	4739	<b>Autres ventes de détail hors magasin</b>	4
			47390	Autres ventes de détail hors magasin	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
H	H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	H	SERVICES DE TRANSPORTS, ENTREPOSAGE	1
49	49	TRANSPORTS TERRESTRES	49	SERVICES DE TRANSPORTS TERRESTRES	2
491	492	Transports routiers	491	Services de transports routiers	3
4911	4921, 4922	Transports routiers de passagers	4911	Services de transports routiers de passagers	4
			49111	Services de transports urbains de passagers	5
			49112	Services de transports routiers interurbains de passagers	5
			49119	Autres services de transports terrestres de voyageurs n.c.a.	5
4912	4923	Transports routiers de marchandises	4912	Services de transports routiers de marchandises	4
			49121	Services de transports routiers de produits pétroliers	5
			49122	Services de transports routiers de grumes	5
			49123	service de transport routier de produits miniers	5
			49129	Services de transports routiers d'autres marchandises	5
492	493	Transports par conduites	492	Services de transports par conduites	3
4920	4930	Transports par conduites	4920	Services de transports par conduites	4
			49200	Services de transports par conduites	5
50	50	TRANSPORTS PAR EAU	50	SERVICES DE TRANSPORTS PAR EAU	2
501	501	Transports maritimes et côtiers	501	Services de transports maritimes et côtiers	3
5010	5011, 5012	Transports maritimes et côtiers	5010	Services de transports maritimes et côtiers	4
			50101	Services de transports maritimes et côtiers de passagers	5
			50102	Services de transports maritimes et côtiers de marchandises	5
502	502	Transports fluviaux	502	Services de transports fluviaux	3
5020	5021, 5022	Transports fluviaux	5020	Services de transports fluviaux	4
			50201	Services de transports fluviaux de passagers	5
			50202	Services de transports fluviaux de marchandises	5
51	51	TRANSPORTS AÉRIENS	51	SERVICES DE TRANSPORTS AÉRIENS	2
510	511, 512	Transports aériens	510	Services de transports aériens de passagers et de fret	3
5101	5110	Transports aériens de passagers	5101	Services de transports aériens de passagers	4
			51011	Services de transports aériens de passagers	5
			51012	Services de location d'avions passagers avec pilote	5
5102	5120	Transports aériens de fret	5102	Services de transports aériens de fret	4
			51021	Services de transports aériens de marchandises	5
			51022	Services de location d'appareils de transport aérien de fret avec pilote	5
52	52	ENTREPOSAGES ET ACTIVITÉS DES AUXILIAIRES DE TRANSPORT	52	ENTREPOSAGES ET SERVICES DES AUXILIAIRES DE TRANSPORT	2
521	521	Entreposage	521	Entreposage	3
5210	5210	Entreposage	5210	Entreposage	4
			52100	Entreposage	5
522	522	Activités des auxiliaires des transports	522	Services des auxiliaires de transport	3
5221	5224	Manutention	5221	Services de manutention	4
			52211	Services de manutention portuaire	5
			52212	Services de manutention non portuaire	5
5222	5221, 5222, 5223	Exploitation d'infrastructures de transport	5222	Services d'infrastructures de transport	4
			52221	Services des infrastructures de transport terrestre	5
			52222	Services portuaires	5
			52223	Services aéroportuaires	5
5229	5229	Organisation du transport de fret	5229	Services du transport de fret	4
			52290	Services du transport de fret	5
53	53	ACTIVITÉS DE POSTE ET DE COURRIER	53	SERVICES DES POSTES ET DE COURRIER	2
530	531, 532	Activités de poste et de courrier	530	Services des postes et de courrier	3
5301	5310	Activités de service postal universel	5301	Service postal universel	4
			53010	Service postal universel	5
5302	5320	Autres activités de courrier et de distribution	5302	Autres services de courrier et de distribution	4
			53020	Autres services de courrier et de distribution	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
I	I	ACTIVITES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION	I	SERVICES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION	1
55	55	ACTIVITES D'HEBERGEMENT	55	SERVICES D'HEBERGEMENT	2
550	551, 552, 559	Activités d'hébergement	550	Services d'Hébergement	3
5500	5510, 5520, 5590	Activités d'hébergement	5500	Services d'Hébergement	4
			55000	Services d'hébergement	5
56	56	RESTAURATION ET DEBITS DE BOISSON	56	SERVICES DE RESTAURATION ET DE DEBITS DE BOISSONS	2
561	561, 562	Restauration	561	Services de restauration	3
5610	5610, 5621, 5629	Restauration	5610	Services de restauration	4
			56101	Services de restauration	5
			56102	Services des traiteurs	5
562	563	Activités de débits de boissons	562	Services de débits de boissons	3
5620	5630	Activités de débits de boissons	5620	Services de débits de boissons	4
			56200	Services de débits de boissons	5
J	J	INFORMATION ET COMMUNICATION	J	SERVICES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	1
58	58	ACTIVITES D'EDITION	58	PRODUITS DE L'EDITION	2
581	581	Édition de livres et périodiques	581	Produits de l'édition sur papier	3
5810	5811, 5812, 5813, 5819	Édition de livres et périodiques	5810	Produits de l'édition sur papier	4
			58101	Livres	5
			58102	Journaux, revues et périodiques	5
			58103	Répertoires de fichiers et d'adresses éditées	5
			58104	Cartes postales et produits divers de l'édition papiers	5
			58105	Services de licence pour le droit de reproduction, de distribution ou d'utilisation	5
582	582	Édition de logiciels	582	Logiciels	3
5820	5820	Édition de logiciels	5820	Logiciels	4
			58201	Logiciels édités	5
			58202	Services de licence pour l'utilisation de logiciels	5
59	59	ACTIVITES DE PRODUCTION AUDIO ET VIDEO	59	PRODUITS DE L'EDITION AUDIO ET VIDEO	2
591	591	Production cinématographique, vidéo et de télévision	591	Services cinématographiques et de programmation télévisuelle	3
5910	5911, 5912, 5913, 5914	Production cinématographique, vidéo et de télévision	5910	Services cinématographiques et de programmation télévisuelle	4
			59101	Production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision	5
			59102	Post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision	5
			59103	Films cinématographiques distribués	5
			59104	Vidéos éditées et distribuées	5
			59105	Projection de films cinématographiques	5
			59106	Services de licence et de distribution de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision	5
592	592	Production audio et édition musicale	592	Enregistrements sonores et produits musicaux édités	3
5920	5920	Production audio et édition musicale	5920	Enregistrements sonores et produits musicaux édités	4
			59201	Services de création des originaux sonores	5
			59202	Production de programmes radio	5
			59203	Produits musicaux édités	5
			59204	Services de licence pour l'utilisation d'originaux sonores	5
60	60	ACTIVITES DE PROGRAMMATION DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION	60	SERVICES DE LA PROGRAMMATION TELEVISUELLE ET RADIO DIFFUSION	2
600	601, 602	Programmation télévisuelle ; radiodiffusion	600	Services de la programmation télévisuelle et radio diffusion	3
6001	6010	Édition et diffusion de programmes radio	6001	Services de radio diffusion	4
			60010	Services de radio diffusion	5
6002	6020	Programmation de télévision et télédiffusion	6002	Services de programmation de télévision et télédiffusion	4
			60020	Services de télévision et télédiffusion	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
61	61	<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	61	<b>SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	2
610	611, 612, 613, 619	<b>Télécommunications</b>	610	<b>Services de télécommunications</b>	3
6100	6110, 6120, 6130, 6190	<b>Télécommunications</b>	6100	<b>Services de télécommunications</b>	4
			61001	Services de télécommunications filaires	5
			61002	Services de télécommunications sans fil	5
			61003	Services de télécommunications par satellite	5
			61004	Services rendus par les téléboutiques	5
			61009	Autres services de télécommunications	5
62	62	<b>ACTIVITÉS DE PROGRAMMATION ET DE CONSEIL INFORMATIQUES</b>	62	<b>SERVICES INFORMATIQUES, CONSEIL ET PROGRAMMATION</b>	2
620	620	<b>Activités informatiques : conseil, programmation</b>	620	<b>Programmation, conseil et autres activités informatiques</b>	3
6201	6201	<b>Activités de programmation informatique</b>	6201	<b>Programmation informatique</b>	4
			62011	Services de conception et développement informatique	5
			62012	Logiciels spécifiques aux clients	5
6209	6202, 6209	<b>Conseil et autres activités informatiques</b>	6209	<b>Services de conseil et autres services informatiques</b>	4
			62091	Services de conseil en informatique	5
			62092	Services de gestion d'installations informatiques	5
			62099	Autres services informatiques n.c.a.	5
63	63	<b>ACTIVITÉS DE FOURNITURE D'INFORMATION</b>	63	<b>SERVICES D'INFORMATION</b>	2
630	631, 639	<b>ACTIVITÉS DE FOURNITURE D'INFORMATION</b>	630	<b>SERVICES D'INFORMATION</b>	3
6301	6311, 6312	<b>Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet</b>	6301	<b>Traitement de données, hébergement et activités connexes ; portails Internet</b>	4
			63011	Traitement de données, hébergement et activités connexes	5
			63012	Portails Internet	5
6309	6391, 6399	<b>Autres activités de fournitures d'information</b>	6309	<b>Autres services d'information</b>	4
			63091	Services des agences de presse	5
			63099	Autres services d'information n.c.a.	5
K	K	<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE</b>	K	<b>SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE</b>	1
64	64	<b>ACTIVITES FINANCIERES</b>	64	<b>SERVICES FINANCIERS</b>	2
641	641	<b>Intermédiation monétaire</b>	641	<b>Services d'intermédiation monétaire</b>	3
6411	6411	<b>Activités de banque centrale</b>	6411	<b>Services de banque centrale</b>	4
			64110	Services de banque centrale	5
6419	6419	<b>Autres intermédiations monétaires</b>	6419	<b>Autres services d'intermédiation monétaire</b>	4
			64190	Autres services d'intermédiation monétaire	5
642	642, 643	<b>Activités des fonds de placements, holdings et activités financières similaires</b>	642	<b>Services des sociétés holding</b>	3
6420	6420, 6430	<b>Activités de fonds de placements, holdings et similaires</b>	6420	<b>Services des sociétés holding</b>	4
			64200	Services des sociétés holding	5
649	649	<b>Activités de crédits et autres intermédiations non monétaires</b>	649	<b>Crédits et autres services d'intermédiation financière non monétaire</b>	3
6491	6492	<b>Activités de micro finances</b>	6491	<b>Services de micro finance</b>	4
			64910	Services de micro finance	5
6492	6491, 6492, 6499	<b>Autres activités de crédits et d'intermédiations non monétaires</b>	6492	<b>Autres services de crédits et d'intermédiation financière non monétaire</b>	4
			64921	Services de crédit-bail	5
			64922	Autres services de crédit	5
			64929	Autres services d'intermédiation financière	5
65	65	<b>ACTIVITES D'ASSURANCES</b>	65	<b>SERVICES D'ASSURANCE</b>	2
650	651, 652, 653	<b>Assurance</b>	650	<b>Services d'assurance</b>	3
6501	6511, 6530	<b>Assurance-vie et caisses de retraite</b>	6501	<b>Services d'assurance vie et caisse de retraite</b>	4
			65011	Services d'assurance vie	5
			65012	Services de caisse de retraite	5
6502	6512, 6520	<b>Assurance-dommages et réassurance</b>	6502	<b>Services d'assurance-dommages et de réassurance</b>	4
			65021	Services d'assurance-dommages	5
			65022	Services de réassurance	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
66	66	ACTIVITÉS D'AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES	66	SERVICES D'AUXILIAIRES FINANCIERS	2
660	661, 662, 663	Activités d'auxiliaires financiers et d'assurances	660	Services d'auxiliaires financiers et d'assurances	3
6601	6630	Activités de gestion des fonds pour tiers	6601	Services de gestion de fonds pour tiers	4
			66010	Services de gestion de fonds pour tiers	5
6602	6611, 6612, 6619	Activités d'auxiliaires financiers	6602	Services d'auxiliaires financiers	4
			66021	Services liés à l'administration de marchés financiers	5
			66029	Autres services d'auxiliaires financiers	5
6603	6622, 6629	Activités d'auxiliaires d'assurance	6603	Services d'auxiliaires d'assurance	4
			66030	Services d'auxiliaires d'assurance	5
L	L	ACTIVITES IMMOBILIERES	L	SERVICES IMMOBILIERS	1
68	68	ACTIVITES IMMOBILIERES	68	SERVICES IMMOBILIERS	2
681	681	Location immobilière et activités sur biens propres	681	Services immobiliers	3
6810	6810	Location immobilière et activités sur biens propres	6810	Services immobiliers	4
			68101	Transactions sur biens immobiliers propres	5
			68102	Services de location de logements	5
			68109	Services d'autres biens immobiliers y compris les terrains	5
682	682	Activités des agences immobilières	682	Services des agences immobilières	3
6820	6820	Activités des agences immobilières	6820	Services des agences immobilières	4
			68201	Services d'intermédiation des agences immobilières	5
			68202	Services d'administration de biens immobiliers pour compte de tiers	5
M	M	ACTIVITES PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	M	SERVICES PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1
69	69	ACTIVITES JURIDIQUES ET COMPTABLES	69	SERVICES JURIDIQUES ET COMPTABLES	2
690	691, 692	Activités juridiques et comptables	690	Services juridiques et comptables	3
6901	6910	Activités juridiques	6901	Services juridiques	4
			69010	Services juridiques	5
6902	6920	Activités comptables	6902	Services comptables	4
			69021	Services de tenue de comptes et d'audit financier	5
			69022	Services de conseil fiscal	5
70	70	ACTIVITES DES SIEGES SOCIAUX; CONSEIL EN GESTION	70	SERVICES DES SIEGES SOCIAUX; CONSEIL EN GESTION	2
700	701, 702	Activités des sièges sociaux; conseil en gestion	700	Services des sièges sociaux; conseil en gestion	3
7001	7010	Activités des sièges sociaux	7001	Services des sièges sociaux	4
			70010	Services des sièges sociaux	5
7002	7020	Conseil en gestion	7002	Services de conseil en gestion	4
			70021	Services de relations publiques et communication	5
			70022	Services de conseil en gestion d'entreprises	5
			70023	Services de coordination et de gestion des projets	5
			70024	Marques déposées et franchises	5
71	71	ACTIVITES D'ARCHITECTURE, D'INGENIERIE ET D'ANALYSES TECHNIQUES	71	SERVICES D'ARCHITECTURE, D'INGENIERIE, DE CONTRÔLE ET D'ANALYSES TECHNIQUES	2
710	711	Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques	710	Services d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	3
7101	7110	Architecture, Activités d'ingénierie	7101	Services d'architecture, Services d'ingénierie	4
			71011	Services d'architecture	5
			71012	Services d'ingénierie	5
			71019	Autres services de conseils techniques	5
7102	7120	Activités de contrôle et d'analyses techniques	7102	Services de contrôle et d'analyses techniques	4
			71021	Services de contrôle technique automobile	5
			71029	Autres services de contrôle et d'analyses techniques	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
72	72	<b>RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DEVELOPPEMENT</b>	72	<b>SERVICES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DEVELOPPEMENT</b>	2
721	721	<b>Recherche-développement en sciences physiques et naturelles</b>	721	<b>Services de recherche-développement en sciences physiques et naturelles</b>	3
7210	7210	<b>Recherche-développement en sciences physiques et naturelles</b>	7210	<b>Services de recherche-développement en sciences physiques et naturelles</b>	4
			72101	Services de recherche et développement en agronomie	5
			72102	Services de recherche et développement en sciences médicales	5
			72103	Services en recherche et développement en ingénierie et technologie, à l'exclusion des biotechnologies	5
			72104	Services de recherche et développement en sciences physiques et naturelles	5
722	722	<b>Recherche-développement en sciences humaines et sociales</b>	722	<b>Services de recherche-développement en sciences humaines et sociales</b>	3
7220	7220	<b>Recherche-développement en sciences humaines et sociales</b>	7220	<b>Services de recherche-développement en sciences humaines et sociales</b>	4
			72201	Services de recherche-développement en sciences humaines	5
			72202	Services en recherche et développement en sciences sociales	5
73	73	<b>PUBLICITE ET ETUDES DE MARCHÉ</b>	73	<b>SERVICES DE PUBLICITE ET D'ETUDES DE MARCHÉ</b>	2
730	731, 732	<b>Publicité et études de marché</b>	730	<b>Services de Publicité, d'études de marché et de sondages</b>	3
7301	7310	<b>Publicité</b>	7301	<b>Services de Publicité</b>	4
			73010	Services de publicité	5
7302	7320	<b>Études de marché et sondages</b>	7302	<b>Services d'études de marché et de sondages</b>	4
			73020	Services d'études de marché et de sondages	5
74	74	<b>AUTRES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</b>	74	<b>AUTRES SERVICES PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES</b>	2
740	741, 742, 749	<b>Autres activités professionnelles spécialisées</b>	740	<b>Autres services professionnels, scientifiques et techniques</b>	3
7401	7410	<b>Activités spécialisées de design</b>	7401	<b>Services spécialisés de design</b>	4
			74010	Services spécialisés de design	5
7402	7420	<b>Activités photographiques</b>	7402	<b>Services photographiques</b>	4
			74020	Services photographiques	5
7409	7490	<b>Autres activités professionnelles, scientifiques et techniques n.c.a.</b>	7409	<b>Autres services professionnels, scientifiques et techniques n.c.a.</b>	4
			74091	Services de traduction et d'interprétation	5
			74099	Autres services professionnels, scientifiques et techniques n.c.a.	5
75	75	<b>ACTIVITÉS VÉTÉRINAIRES</b>	75	<b>SERVICES VÉTÉRINAIRES</b>	2
750	750	<b>Activités vétérinaires</b>	750	<b>Services vétérinaires</b>	3
7500	7500	<b>Activités vétérinaires</b>	7500	<b>Services vétérinaires</b>	4
			75000	Services vétérinaires	5
N	N	<b>ACTIVITES DE SOUTIEN ET DE BUREAU</b>	N	<b>SERVICES DE SOUTIEN DE BUREAU</b>	1
77	77	<b>ACTIVITES DE LOCATION</b>	77	<b>SERVICES DE LOCATION</b>	2
770	771, 772, 773, 774	<b>Activités de location</b>	770	<b>Services de location</b>	3
7701	7710	<b>Location de véhicules automobiles</b>	7701	<b>Services de location de véhicules automobiles</b>	4
			77011	Services de location de voitures et véhicules automobiles légers	5
			77012	Services de location de camions	5
7702	7730	<b>Location de machines et d'équipements n.c.a.</b>	7702	<b>Services de location de machines et d'équipements n.c.a.</b>	4
			77021	Services de location de machines et d'équipements agricoles	5
			77022	Services de location de machines et d'équipements pour la construction	5
			77023	Services de location de machines de bureau et de matériel informatique	5
			77024	Services de location de matériels de transport par eau	5
			77025	Services de location de matériels de transport aérien	5
			77026	Services de location de matériels de transport terrestre	5
			77029	Services de location d'autres machines, équipements et biens n.c.a.	5
7703	7721, 7722, 7729	<b>Location d'articles personnels et domestiques</b>	7703	<b>Services de location de biens personnels et domestiques</b>	4
			77031	Services de location de bandes et cassettes vidéo	5
			77032	Services de location de mobilier et d'équipements domestiques	5
			77033	Services de location d'autres biens personnels et domestiques	5
7704	7740	<b>gestion des droits de propriété industrielle</b>	7704	<b>Licences pour l'utilisation des droits de propriété industrielle</b>	4
			77040	Licences pour l'utilisation des droits de propriété industrielle	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
78	78	ACTIVITÉS LIÉES AUX RESSOURCES HUMAINES	78	SERVICES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES	2
780	781, 782, 783	Activités liées aux ressources humaines	780	Services liés aux ressources humaines	3
7800	7810, 7820, 7830	Activités liées aux ressources humaines	7800	Services des agences de placement de main-d'œuvre	4
			78001	Services des agences de placement de main-d'œuvre	5
			78009	Autres services de mise à disposition de ressources humaines	5
79	79	ACTIVITÉS DES AGENCES DE VOYAGES, DE RESERVATION ET ACTIVITES CONNEXES	79	SERVICES DES AGENCES DE VOYAGE, DE RESERVATION ET SERVICES CONNEXES	2
790	791, 799	Activités des agences de réservation et voyagistes	790	Services des agences de voyage et voyagistes et services connexes	3
7900	7911, 7912, 7990	Activités des agences de réservation et voyagistes	7900	Services des agences de voyage et voyagistes et services connexes	4
			79001	Services des agences de voyages	5
			79002	Services des voyagistes	5
			79009	Autres services de réservation et services connexes	5
80	80	ACTIVITES D'ENQUETES ET DE SECURITE	80	SERVICES D'ENQUETES ET DE SECURITE	2
800	801, 802, 803	Enquêtes et sécurité	800	Services d'enquêtes et de sécurité	3
8000	8010, 8020, 8030	Enquêtes et sécurité	8000	Services d'enquêtes et de sécurité	4
			80001	Services d'enquête, de sécurité et de gardiennage	5
			80002	Services de systèmes de sécurité	5
81	81	ACTIVITES DE SOUTIEN AUX BATIMENTS ; AMENAGEMENT PAYSAGER	81	SERVICES DE SOUTIEN AUX BATIMENTS ; AMENAGEMENT PAYSAGER	2
810	811, 812, 813	Activités de soutien aux bâtiments ; aménagement paysager	810	Services de soutien aux bâtiments ; aménagement paysager	3
8101	8110	Activités combinées de soutien aux bâtiments	8101	Services de soutien aux bâtiments ; aménagement paysager	4
			81010	Services de soutien aux bâtiments ; aménagement paysager	5
8102	8121, 8129	Activités de nettoyage	8102	Services de nettoyage	4
			81020	Services de nettoyage	5
8103	8130	Aménagement paysager	8103	Services d'aménagement paysager	4
			81030	Services d'aménagement paysager	5
82	82	ACTIVITES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ; ACTIVITES DE BUREAU	82	SERVICES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ; SERVICES DE BUREAU	2
820	821, 822, 823, 829	Soutien aux entreprises ; activités de bureau	820	Services de soutien aux entreprises ; services de bureau	3
8201	8211, 8219, 8220	Activités de bureau, routage et centres d'appels	8201	Services de bureau, routage et centres d'appels	4
			82011	Services de bureau et routage	5
			82012	Services des centres d'appels	5
8202	8230	Organisation de foires, salons et congrès	8202	Services d'organisation de foires, de salons et congrès	4
			82020	Services d'organisation de foires, de salons et congrès	5
8209	8291, 8292, 8299	Activités de soutien aux entreprises n.c.a.	8209	Services de soutien aux entreprises n.c.a.	4
			82091	Services de conditionnement	5
			82099	Autres services divers de soutien aux entreprises n.c.a.	5
O	O	ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	O	SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1
84	84	ACTIVITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	84	SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	2
841	841	Activités d'administration générale, économique et sociale	841	Services d'administration générale, économique et sociale	3
8410	8411, 8412, 8413	Activités d'administration générale, économique et sociale	8410	Services d'administration générale, économique et sociale	4
			84101	Services d'administration publique générale	5
			84102	Services de soutien aux administrations	5
			84103	Tutelle des activités sociales	5
			84104	Tutelle des activités économiques	5
842	842	Activités de prérogative publique	842	Services de prérogative publique	3
8420	8421, 8422, 8423	Activités de prérogative publique	8420	Services de prérogative publique	4
			84200	Services de prérogative publique	5
843	843	Activités de sécurité sociale obligatoire	843	Services de sécurité sociale obligatoire	3
8430	8430	Activités de sécurité sociale obligatoire	8430	Services de sécurité sociale obligatoire	4
			84300	Services de sécurité sociale obligatoire	5
P	P	ENSEIGNEMENT	P	SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT	1



**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
85	85	<b>ENSEIGNEMENT</b>	85	<b>SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT</b>	2
851	851	<b>Activités d'enseignement pré-primaire et primaire</b>	851	<b>Services de l'enseignement pré-primaire et primaire</b>	3
8510	8510	<b>Activités d'enseignement pré-primaire et primaire</b>	8510	<b>Services de l'enseignement pré-primaire et primaire</b>	4
			85101	Services de l'enseignement pré-primaire	5
			85102	Services de l'enseignement primaire	5
852	852	<b>Activités d'enseignement secondaire</b>	852	<b>Services de l'enseignement secondaire</b>	3
8521	8521	<b>Activités d'enseignement secondaire général</b>	8521	<b>Services de l'enseignement secondaire général</b>	4
			85210	Services de l'enseignement secondaire général	5
8522	8522	<b>Activités d'enseignement secondaire technique et professionnel</b>	8522	<b>Services de l'enseignement secondaire technique et professionnel</b>	4
			85220	Services de l'enseignement secondaire technique et professionnel	5
853	853	<b>Activités d'enseignement supérieur</b>	853	<b>Services de l'enseignement supérieur</b>	3
8530	8530	<b>Activités d'enseignement supérieur</b>	8530	<b>Services de l'enseignement supérieur</b>	4
			85300	Services de l'enseignement supérieur	5
854	854, 855	<b>Autres activités d'enseignement</b>	854	<b>Autres services d'enseignement</b>	3
8541	8549	<b>Activités d'enseignement des adultes</b>	8541	<b>Services d'enseignement des adultes</b>	4
			85410	Services d'enseignement des adultes	5
8542	8541, 8542, 8549, 8550	<b>Autres activités d'enseignement n.c.a</b>	8542	<b>Autres services d'enseignement n.c.a</b>	4
			85421	Services d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	5
			85422	Services d'enseignement culturel	5
			85423	Services d'enseignement de la conduite de véhicules	5
			85424	Services de formation technique et professionnelle	5
			85425	Autres services d'enseignement divers n.c.a.	5
			85429	Services de soutien à l'enseignement	5
Q	Q	<b>ACTIVITÉS DE SANTE HUMAINE ET D'ACTION SOCIALE</b>	Q	<b>SERVICES DE SANTÉ HUMAINE ET D'ACTION SOCIALE</b>	1
86	86	<b>ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE</b>	86	<b>SERVICES DE SANTÉ HUMAINE</b>	2
861	861	<b>Activités hospitalières</b>	861	<b>Services hospitaliers</b>	3
8610	8610	<b>Activités hospitalières</b>	8610	<b>Services hospitaliers</b>	4
			86100	Services hospitaliers	5
862	862	<b>Activités médicales et/ou dentaires</b>	862	<b>Services des médecins et des dentistes</b>	3
8620	8620	<b>Activités médicales et/ou dentaires</b>	8620	<b>Services des médecins et des dentistes</b>	4
			86201	Services des médecins	5
			86202	Services de soins dentaires	5
869	869	<b>Activités paramédicales et de soutien</b>	869	<b>Services paramédicaux et de soutien</b>	3
8691	8690	<b>Activités des tradipraticiens</b>	8691	<b>Services rendus par les tradipraticiens</b>	4
			86910	Services rendus par les tradipraticiens	5
8699	8690	<b>Autres activités pour la santé humaine</b>	8699	<b>Autres services pour la santé humaine</b>	4
			86991	Analyses biologiques et médicales	5
			86999	Autres services concernant la santé humaine n.c.a.	5
87	87	<b>ACTIVITÉS D'HEBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL</b>	87	<b>SERVICES D'HEBERGEMENT MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL</b>	2
870	871, 872, 873, 879	<b>Activités d'Hébergement médico-social et social</b>	870	<b>Services d'Hébergement médico-social et social</b>	3
8700	8710, 8720, 8730, 8790	<b>Activités d'Hébergement médico-social et social</b>	8700	<b>Services d'hébergement médico-social et social</b>	4
			87000	Services d'hébergement médico-social et social	5
88	88	<b>ACTIVITÉS D'ACTION SOCIALE SANS HEBERGEMENT</b>	88	<b>SERVICES D'ACTION SOCIALE SANS HEBERGEMENT</b>	2
880	881, 889	<b>Action sociale sans hébergement</b>	880	<b>Services d'action sociale sans hébergement</b>	3
8800	8810, 8890	<b>Action sociale sans hébergement</b>	8800	<b>Services d'action sociale sans hébergement</b>	4
			88000	Services d'action sociale sans hébergement	5
R	R	<b>ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES</b>	R	<b>SERVICES ARTISTIQUES, SPORTIFS ET RECREATIFS</b>	1

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
90	90	<b>ACTIVITÉS CREATIVES, ARTISTIQUES ET DE SPECTACLE</b>	90	<b>SERVICES CREATIFS, ARTISTIQUES ET DE SPECTACLE</b>	2
900	900	<b>Activités créatives, artistiques et de spectacle</b>	900	<b>Services créatifs, artistiques et de spectacle</b>	3
9000	9000	<b>Activités créatives, artistiques et de spectacle</b>	9000	<b>Services créatifs, artistiques et de spectacle</b>	4
			90001	Services d'artistes du spectacle vivant	5
			90002	Services de soutien au spectacle vivant	5
			90003	Services de création artistique	5
			90004	Services de gestion de salles de spectacles	5
91	91	<b>CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE</b>	91	<b>SERVICES DE CONSERVATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE</b>	2
910	910	<b>Conservation et valorisation du patrimoine</b>	910	<b>Services de conservation et de valorisation du patrimoine</b>	3
9100	9101, 9102, 9103	<b>Conservation et valorisation du patrimoine</b>	9100	<b>Services de conservation et de valorisation du patrimoine</b>	4
			91001	Services des bibliothèques et archives	5
			91002	Services de gestion des musées	5
			91003	Services de gestion des sites et monuments historiques et attractions touristiques similaires	5
			91004	Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	5
92	92	<b>ORGANISATION DE JEUX DE HASARD ET D'ARGENT</b>	92	<b>JEUX DE HASARD ET D'ARGENT</b>	2
920	920	<b>Organisation de jeux de hasard et d'argent</b>	920	<b>Jeux de hasard et d'argent</b>	3
9200	9200	<b>Organisation de jeux de hasard et d'argent</b>	9200	<b>Jeux de hasard et d'argent</b>	4
			92000	Jeux de hasard et d'argent	5
93	93	<b>ACTIVITÉS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET DE LOISIRS</b>	93	<b>SERVICES SPORTIFS, RÉCRÉATIFS ET DE LOISIRS</b>	2
930	931, 932	<b>Activités sportives, récréatives et de loisirs</b>	930	<b>Services sportifs, récréatifs et de loisirs</b>	3
9300	9311, 9312, 9319	<b>Activités sportives, récréatives et de loisirs</b>	9300	<b>Services sportifs, récréatifs et de loisirs</b>	4
			93001	Services liés au sport.	5
			93002	Services récréatifs et de loisirs y compris discothèques	5
S	S	<b>AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES N.C.A</b>	S	<b>AUTRES SERVICES N.C.A.</b>	1
94	94	<b>ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES</b>	94	<b>SERVICES FOURNIS PAR DES ORGANISATION ASSOCIATIVES</b>	2
941	941	<b>Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles</b>	941	<b>Services fournis par les organisations économiques, patronales et professionnelles</b>	3
9410	9411, 9412	<b>Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles</b>	9410	<b>Services fournis par les organisations économiques, patronales et professionnelles</b>	4
			94101	Services fournis par les organisations patronales et consulaires	5
			94102	Services fournis par les organisations professionnelles	5
942	942	<b>Activités des syndicats des travailleurs</b>	942	<b>Services fournis par les syndicats des travailleurs</b>	3
9420	9420	<b>Activités des syndicats des travailleurs</b>	9420	<b>Services fournis par les syndicats des travailleurs</b>	4
			94200	Services fournis par les syndicats de travailleurs	5
949	949	<b>Activités des autres organisations associatives</b>	949	<b>Services fournis par les autres organisations associatives</b>	3
9491	9491	<b>Activités des organisation religieuses</b>	9491	<b>Services fournis par les organisations religieuses</b>	4
			94910	Services fournis par les organisations religieuses	5
9492	9492	<b>Activités des organisations politiques</b>	9492	<b>Services fournis par les organisations politiques</b>	4
			94920	Services fournis par les organisations politiques	5
9499	9499	<b>Activités des autres organisations associatives</b>	9499	<b>Autres services fournis par les organisations associatives</b>	4
			94990	Services fournis par les autres organisations associatives	5
95	95	<b>ACTIVITÉS DE REPARATION D'ORDINATEURS, DE BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES</b>	95	<b>SERVICES DE REPARATION D'ORDINATEURS, APPAREILS ELECTRONIQUES ET DES BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES</b>	2
951	951	<b>Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication</b>	951	<b>Services de réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication</b>	3
9511	9511	<b>Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques</b>	9511	<b>Services de réparation et d'équipements périphériques</b>	4
			95110	Services de réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	5
9512	9512	<b>Réparation d'équipements de communication</b>	9512	<b>Services de réparation d'équipements de communication</b>	4
			95120	Services de réparation d'équipements de communication	5
952	952	<b>Réparation de biens personnels et domestiques</b>	952	<b>Services de réparation de biens personnels et domestiques</b>	3
9520	9521, 9522, 9523, 9524, 9529	<b>Réparation de biens personnels et domestiques</b>	9520	<b>Services de réparation de biens personnels et domestiques</b>	4
			95200	Services de réparation de biens personnels et domestiques	5

**NIGER - NOMENCLATURE DES ACTIVITES ET DES PRODUITS (NAP-NIGER)**

Codes Activités	CITI rev4	INTITULES DES ACTIVITES	Codes Produits	INTITULES DES PRODUITS	Niveau
96	96	<i>AUTRES ACTIVITES DE SERVICES PERSONNELS</i>	96	<i>AUTRES SERVICES PERSONNELS</i>	2
960	960	Autres activités de services personnels	960	Autres services personnels	3
9601	9601	<i>Lavage et nettoyage de textiles</i>	9601	<i>Services de lavage et nettoyage de textiles</i>	4
			96010	Services de lavage et de nettoyage de textiles	5
9602	9602	<i>Coiffure et soins de beauté</i>	9602	<i>Services de coiffure et soins de beauté</i>	4
			96020	Services de coiffure et soins de beauté	5
9603	9603	<i>Services funéraires</i>	9603	<i>Services funéraires</i>	4
			96030	Services funéraires	5
9609	9609	<i>Autres services personnels n.c.a.</i>	9609	<i>Autres services personnels n.c.a.</i>	4
			96090	Autres services personnels n.c.a.	5
T	T	<b>ACTIVITÉS SPECIALES DES MÉNAGES</b>	T	<b>SERVICES SPECIAUX DES MÉNAGES</b>	1
97	97	<i>ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EN EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUES</i>	97	<i>SERVICES DES MÉNAGES EN TANT QU'EN EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE</i>	2
970	970	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	970	Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	3
9700	9700	<i>Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</i>	9700	<i>Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</i>	4
			97000	Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	5
98	98	<i>ACTIVITÉS INDIFFERENCIÉES AUTOPRODUITES DES MÉNAGES</i>	98	<i>SERVICES INDIFFERENCIÉS AUTOPRODUITS DES MÉNAGES</i>	2
980	981, 982	Activités indifférenciées autoproduites des ménages	980	Services indifférenciés autoproduits des ménages	3
9800	9810	<i>Activités indifférenciées autoproduites des ménages</i>	9800	<i>Services indifférenciés autoproduits des ménages</i>	4
			98000	Services indifférenciés autoproduits des ménages	5
U	U	<b>ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</b>	U	<b>SERVICES DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</b>	1
99	99	<i>ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</i>	99	<i>SERVICES DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</i>	2
990	990	Activités des organisations extraterritoriales	990	Services des organisations extraterritoriales	3
9900	9900	<i>Activités des organisations extraterritoriales</i>	9900	<i>Services des organisations extraterritoriales</i>	4
			99000	Services des organisations extraterritoriales	5